

Séance Publique Législative
du 16 décembre 2021

LOI N° 1.519 DU 23 DÉCEMBRE 2021 PORTANT FIXATION DU BUDGET GÉNÉRAL PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

DOSSIER LÉGISLATIF - TRAVAUX PRÉPARATOIRES

SOMMAIRE

A - TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- I. EXPOSÉ DES MOTIFS DE LA LOI ET PROJET DE LOI N° 1047 PORTANT FIXATION DU BUDGET GÉNÉRAL PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022 (p. 2)**
- II. RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL (p. 31)**
- III. RÉPONSE DU GOUVERNEMENT PRINCIER (p. 44)**
- IV. INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL ET DU MINISTRE D'ÉTAT (p. 58)**

B - LOI N° 1.519 DU 23 DÉCEMBRE 2021 PORTANT FIXATION DU BUDGET GÉNÉRAL PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022 (p. 62)

**ANNEXE AU « JOURNAL DE MONACO » N° 8.571
DU 31 DÉCEMBRE 2021**

I. EXPOSÉ DES MOTIFS DE LA LOI ET PROJET DE LOI

PROJET DE LOI, N° 1047,

PORTANT FIXATION DU BUDGET GÉNÉRAL PRIMITIF

EXPOSÉ DES MOTIFS

BUDGET PRIMITIF 2022

Compte tenu de l'évolution marquée des recettes, notamment fiscales, constatée dès le Budget Rectificatif 2021 grâce à un niveau d'activité économique de la Principauté nettement plus favorable, notamment depuis cet été, le Budget Primitif 2022 renoue avec un excédent de recettes de + 2,9 M€, programmes compris, après deux années de déficit (- 103,2 M€ en 2020, - 114,5 M€ au Budget Primitif 2021 et - 8,8 M€ au Budget rectificatif 2021).

Le Budget de l'exercice 2022 affiche des prévisions de recettes s'élevant à 1.889.171.100 € en hausse de + 28,7 % (soit + 420,8 M€) par rapport à celles du Budget Primitif 2021 (1.468.419.700 €) et des prévisions de dépenses s'élevant à 1.886.281.800 € en hausse de + 19,2 % (soit + 303,3 M€) par rapport à celles du Budget Primitif 2021 (1.582.953.800 €).

*Il convient de préciser qu'une inscription de 206 M€ a été exceptionnellement faite en recettes afin de matérialiser l'échange correspondant à la valeur du volume et des droits à construire cédés au promoteur de l'opération **Testimonio II** pour la partie privative en échange de la construction de la première tour (hors Ecole internationale livrée en 2023). Pour mémoire, une somme équivalente est inscrite en dépenses sur l'article dédié à cette opération. Ainsi, l'analyse qui suit se fera, tant en dépenses qu'en recettes, **hors cette opération exceptionnelle**.*

Ainsi, hors cette opération exceptionnelle, les recettes s'élèvent donc à 1.683.171.100 € en hausse de + 15,7 % (soit + 228,8 M€) par rapport à celles du Budget Primitif 2021 et les dépenses à 1.680.281.800 € en hausse de + 7,1 % (soit + 111,3 M€) par rapport à celles du Budget Primitif 2021.

Dans ce contexte, trois orientations majeures méritent d'être soulignées pour le Budget Primitif 2022 :

- La reprise à la hausse des recettes prévisionnelles du Budget Primitif 2022 (+ 228,8 M€) par rapport au Budget Primitif 2021, liée à la progression des recettes fiscales. Celles-ci sont ainsi en hausse de + 298,8 M€ (soit 1,261 Md€) et notamment les transactions commerciales (+ 259,5 M€) au regard, d'une part, de la reprise de l'activité observée en 2021 (+ 210,5 M€ sur la TVA brute hors TVA Immobilière) et, d'autre part, de l'impact des grands projets immobiliers de la Principauté qui se traduit par la progression des recettes de T.V.A. immobilière (+ 44 M€, soit 129 M€). A noter parallèlement, l'arrivée à son terme en 2021 des recettes exceptionnelles liées au transfert progressif au Fonds de Réserve Constitutionnel des actions inaliénables de la S.B.M. (soit - 100 M€ sur les produits du Domaine Financier) ;
- Les crédits alloués aux dépenses d'équipement et d'investissements connaissent une hausse marquée (+ 48,3 M€) avec notamment l'accélération de l'écoulement des dépenses initialement prévu pour certaines opérations telles que l'Ilot Pasteur (+ 29 M€), l'extension du Grimaldi Forum (+ 19,3 M€), l'opération Entrée de ville - Jardin Exotique (+ 16,5 M€) et la rénovation du Centre Commercial de Fontvieille (+ 10 M€). Les crédits alloués au Plan National pour le Logement des Monégasques, bien qu'en baisse par rapport au Budget Primitif 2021 (- 25,1 M€), s'élèvent à 175,4 M€ et représentent toujours une part importante de ce type de dépenses (26,6 %) ;
- Enfin, les dépenses d'interventions publiques sont également en forte progression (+ 36,4 M€). Les subventions allouées au C.H.P.G. et à ses établissements satellites sont ainsi majorées de + 13,9 M€ compte tenu, notamment, de la transposition de l'accord français « SEGUR » sur la revalorisation des carrières du personnel hospitalier (+ 8 M€). Les mesures en faveur du logement sont, quant à elles, en hausse de + 9,9 M€, dont + 4 M€ au titre de l'allocation compensatoire de loyer et + 5,8 M€ pour l'Aide Nationale au Logement.

Par ailleurs, les actions poursuivies dans le cadre du Budget Primitif 2022 sont les suivantes :

- Accompagner le déploiement des autres grands projets en matière de programme d'équipement avec, d'une part, la poursuite des opérations de grande envergure telles que le chantier de l'Entrée de ville au niveau du Jardin Exotique ou encore celui de l'Ilot Charles III et, d'autre part, le développement d'un nouveau projet d'agrandissement du Ministère d'État ;

- Poursuivre le renforcement des moyens en matière de transition et de sécurité numérique.

Au-delà de ces actions nouvelles, les actions en matière sociale, culturelle, sportive, d'éducation et de qualité de vie continuent à être des priorités du Budget Primitif 2022 de l'État.

Le Budget se situe autour de 1,9 milliard d'euros et se présente synthétiquement comme suit :

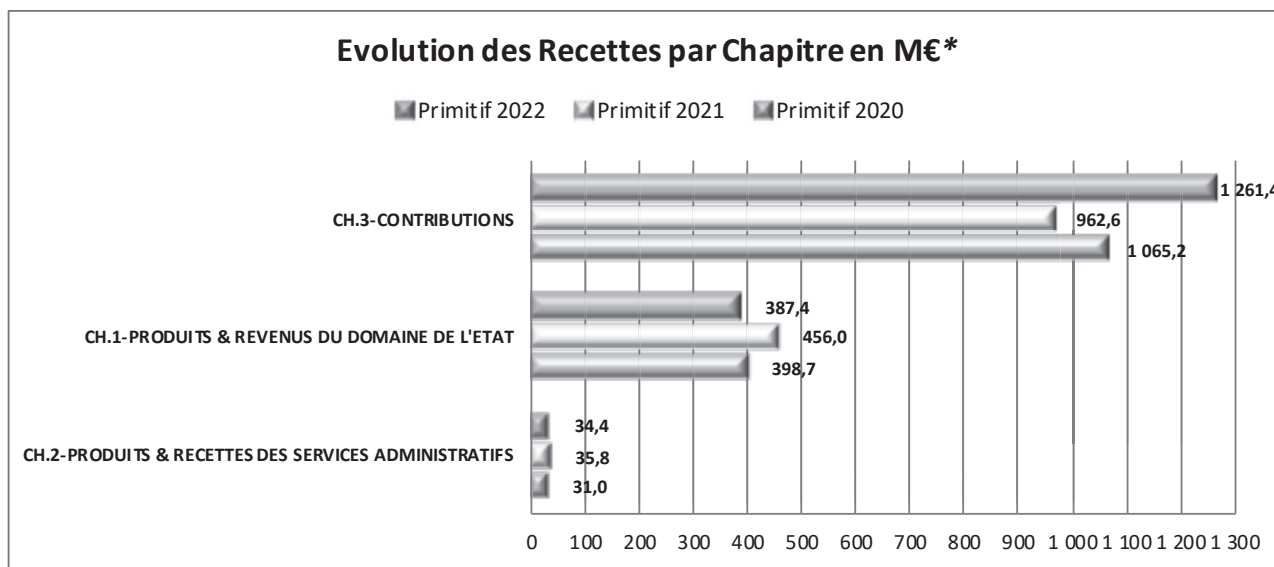
Recettes	1 889,2 M€
Dépenses ordinaires	1 020,6 M€
Dépenses d'équipements & d'investissements	865,7 M€
Total Dépenses	1 886,3 M€
Excédent de recettes	2,9 M€

	Primitif 2021	Rectificatif 2021	Primitif 2022	PR 2022 / PR 2021 en %	PR 2022 / RE 2021 en %
Recettes	1 468 419 700 €	1 717 776 600 €	1 889 171 100 €	28,7 %	-1,2 %
Dépenses (Hors Programmes)					
Section 1 - Dépenses de souveraineté	50 486 600 €	50 486 600 €	49 896 900 €	-1,2 %	-1,2 %
Section 2 - Assemblée et corps constitués	9 030 300 €	8 968 100 €	9 217 900 €	2,1 %	2,8 %
Section 3 - Moyens des services	306 613 800 €	306 364 100 €	324 246 100 €	5,8 %	5,8 %
Section 4 - Dépenses Communes	204 183 900 €	204 113 500 €	211 168 600 €	3,4 %	3,5 %
Section 5 - Services publics	44 354 900 €	48 591 300 €	45 670 500 €	3,6 %	-5,4 %
Section 6 - Interventions publiques	339 133 100 €	396 679 300 €	374 403 400 €	10,4 %	-5,6 %
Section 7 - Equipements et investissements	621 132 900 €	703 400 900 €	860 269 000 €	38,5 %	22,3 %
Total Dépenses (hors programmes)	1 574 935 500 €	1 718 603 800 €	1 875 172 400 €	19,1 %	9,1 %
Coût Total des Programmes Retenus	8 018 300 €	8 018 300 €	11 109 400 €	38,6 %	38,6 %
Total Dépenses	1 582 953 800 €	1 726 622 100 €	1 886 281 800 €	19,2 %	9,2 %
Excédent de recettes / dépenses	- 114 534 100 €	- 8 845 500 €	2 889 300 €	-102,5 %	-132,7 %

I – Recettes

Les recettes sont en hausse de + 15,7 %, soit + 228,8 M€, par rapport au Budget Primitif 2021 (+ 28,7 %, soit + 420,8 M€ avec la matérialisation des échanges en 2021 et 2022). Toutefois, il convient de préciser que le Budget 2021 intégrait la dernière

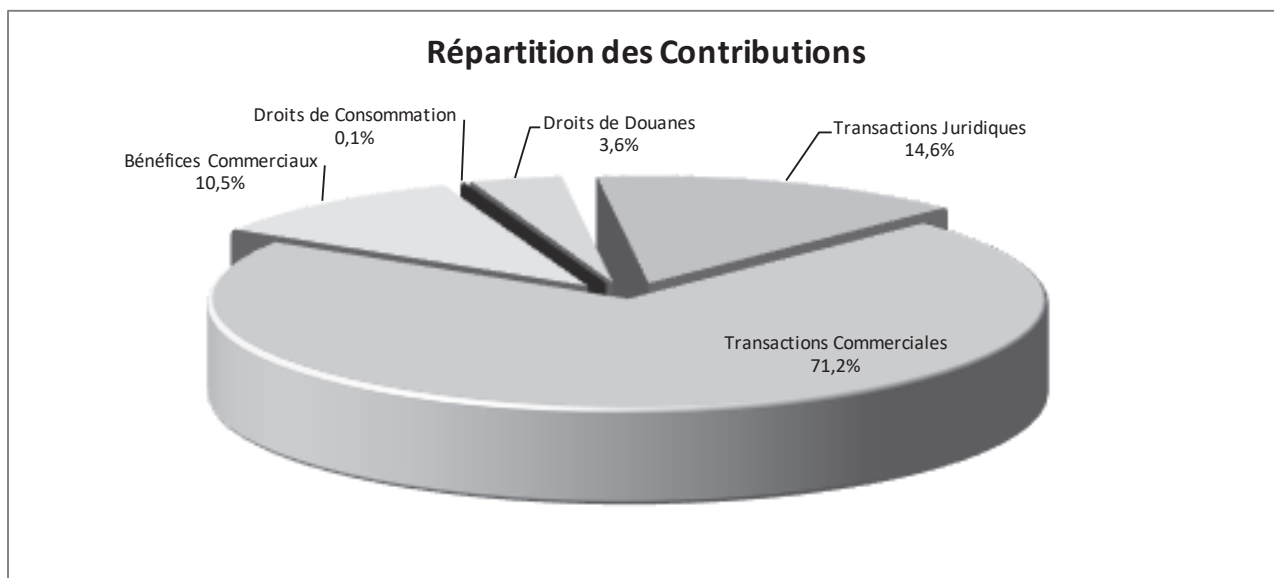
inscription au titre du transfert des actions S.B.M. au Fonds de Réserve Constitutionnel (100 M€ au Budget Primitif 2021) ; ainsi, hors cette opération de transfert, les recettes sont en hausse de + 328,8 M€ (soit + 24,3 %) par rapport au Budget Primitif 2021. L'évolution des recettes de 2020 à 2022 se décompose comme suit :



* hors matérialisation des échanges de 206 M€ en 2022, 14 M€ en 2021 et 14 M€ en 2020

1) Les Contributions

Au global, elles sont en augmentation de + 31 % par rapport au Budget Primitif 2021 et se répartissent comme suit :



Les recettes de ce chapitre enregistrent des variations dans les quatre domaines principaux suivants :

a) Les droits de douane

Les droits de douane augmentent de + 5 M€, soit + 12,5 % par rapport au Budget Primitif 2021.

La loi de finances française pour 2021 prévoyant un niveau des recettes de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (T.I.C.P.E) légèrement inférieur à celui de 2019 en estimant un « rebond » de la consommation de carburants en 2021, les recettes nettes à répartir entre les deux États devraient donc évoluer à la hausse en 2021.

Toutefois, compte tenu de l'incertitude sur le prolongement de la crise sanitaire, il n'est pas exclu que les recettes de T.I.C.P.E., certes supérieures à celles de 2020, ne retrouvent pas, dès 2021, le niveau atteint en 2019. En conséquence, l'évaluation des recettes de la T.I.C.P.E de l'exercice 2021 est fondée sur une hypothèse intermédiaire.

Ainsi, par le jeu du mécanisme des acomptes et des soldes, le montant des recettes à percevoir en 2022 est estimé à 45 M€ contre 40 M€ prévus au Budget Primitif 2021.

b) Les droits sur les transactions juridiques

Les transactions juridiques affichent globalement une hausse de + 6,6 % par rapport au Budget Primitif 2021, soit + 11,4 M€. Ainsi, il est à noter :

- La hausse des droits de mutations (+ 10 M€, soit + 8,1 %) ;
- L'augmentation des recettes issues des droits sur les autres actes civils administratifs (+ 700 K€, soit + 2,3 %) ;
- La hausse des droits sur les autres actes judiciaires et extrajudiciaires (+ 240 K€) ;
- La majoration des taxes sur les assurances (+ 500 K€, soit + 4,2 %).

c) Les recettes de T.V.A.

Elles augmentent de + 40,6 %, soit + 259,5 M€ par rapport au Budget Primitif 2021 et se décomposent de la façon suivante :

	Primitif 2021	Primitif 2022
TVA issue du compte de partage	100 000 000	105 000 000
TVA perçue à Monaco	538 500 000	793 000 000
TOTAL	638 500 000	898 000 000

PR 2022 / PR 2021 en valeur	PR 2022 / PR 2021 en %
5 000 000	5,0 %
254 500 000	47,3 %
259 500 000	40,6 %

Les sommes à recevoir au titre du compte de partage sont en hausse par rapport à 2021 (+ 5 M€, soit + 5 %), soit un total de 105 M€ pour 2022.

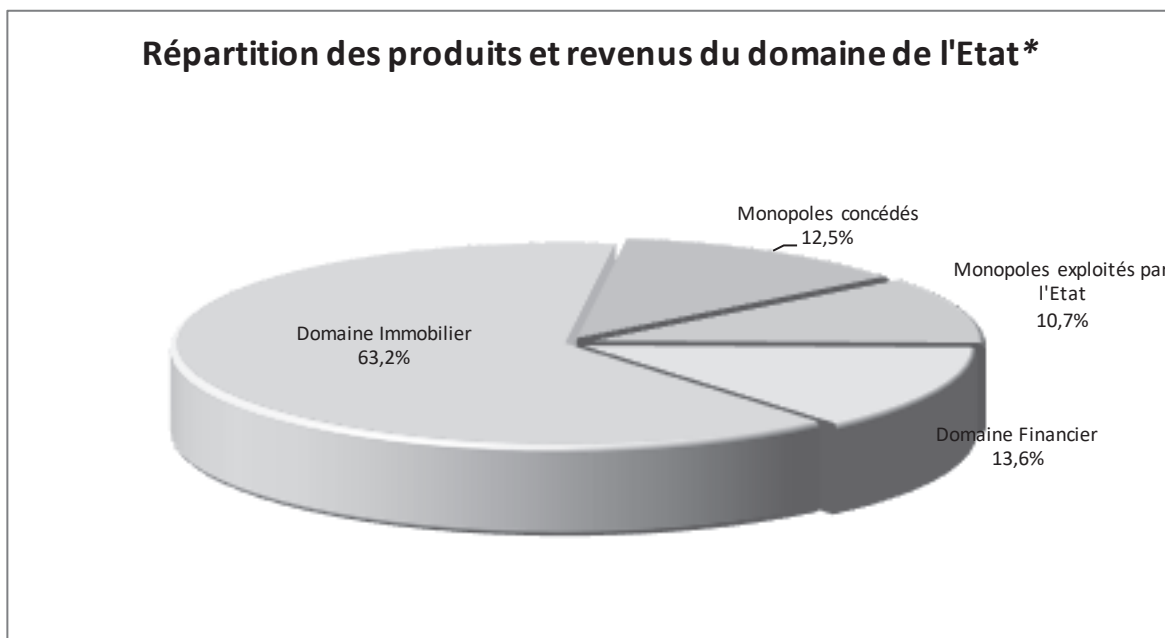
S'agissant des recettes issues des encaissements nets perçus à Monaco, elles sont prévues à la hausse de + 254,5 M€ (soit + 47,3 %). Cette hausse est due à l'augmentation prévisionnelle de la TVA « interne » (+ 210,5 M€) et de la TVA « immobilière » (+ 44 M€). Les restitutions, quant à elles, sont stables par rapport au Budget Primitif 2021.

d) L'impôt sur les bénéfices commerciaux (I.S.B.)

Les recettes issues de l'impôt sur les bénéfices sont estimées à 132,8 M€, soit en hausse par rapport au Budget Primitif 2021 (+ 22,8 M€, soit + 20,7 %). En effet, les encaissements étant essentiellement constitués d'acomptes liquidés sur la base des bénéfices de l'année 2021 non connus à ce jour, il est prévu une augmentation de l'inscription compte tenu de l'hypothèse d'une reprise modérée en 2022 en raison de l'effet démultiplicateur du mécanisme d'acomptes et de solde en cas de variation du bénéfice imposable d'une année sur l'autre.

2) Les produits et revenus du domaine de l'État

D'un montant global de 387,4 M€, les recettes de ce chapitre sont en baisse de - 68,6 M€ (soit - 15 %) par rapport au Budget Primitif 2021. Elles se répartissent comme suit :



* hors matérialisation de l'échange de 206 M€ en 2022

On note les mouvements dans les domaines suivants :

a) Domaine Immobilier

En hausse de + 2,1 %, soit + 4,9 M€, les évolutions du domaine immobilier concernent :

- Les produits de cessions, qui sont revus à la hausse, soit + 6,8 M€ (hors opération exceptionnelle relative à la matérialisation de l'échange concernant l'opération Testimonio II pour un montant de 206 M€), dans la perspective de la perception d'un troisième versement au titre de la soulte de l'extension en mer (100 M€) et de la perception de droits immobiliers divers dus à des projets de surdensification (27,4 M€) ;
- Les Parkings Publics qui affichent une baisse des recettes de - 3 % soit - 1,2 M€. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des droits de stationnement (- 1,2 M€, soit - 3,1 %) en raison d'une reprise de l'activité relativement lente en ce qui concerne les autocars de tourisme, le tourisme de « groupes » étant le secteur d'activité qui est le plus impacté économiquement. Il est également à noter la prise en compte, d'une part, de la mise en exploitation des 3 nouveaux parkings « Cap Fleuri », « Darse Nord » et « Testimonio II » et, d'autre part, de la nouvelle tarification au 1^{er} janvier 2022, tout en conservant la tendance de fréquentation constatée depuis début 2021 ;

- Le domaine immobilier, qui est également en baisse de - 0,9 %, soit - 687 K€, en raison essentiellement des recettes issues des récupérations de charges locatives (- 895 K€, soit - 6,1 %) partiellement compensées par celles issues des immeubles bâtis (+ 0,3 %, soit + 206 K€).

b) Monopoles

- Monopoles exploités par l'État : on constate une légère diminution des recettes de - 1,4 % soit - 594 K€. Les principales évolutions concernent :
- Eaux - Extension du Réseau : - 1,3 M€, compte tenu de travaux importants pour la création de nouveaux captages, il n'est pas prévu de reversement en recettes au Budget Primitif 2022 ;
- Office des Emissions de Timbres-Poste : - 8,1 % (soit - 193 K€) en raison principalement de l'érosion du nombre de collectionneurs ainsi qu'une utilisation de moins en moins fréquente du timbre à des fins d'affranchissement ;
- Postes et Télégraphes : + 4,5 % (soit + 864 K€) liés à la hausse, d'une part, du remboursement par la France des dépenses engagées en 2021 par la Principauté et, d'autre part, des recettes postales ;

- Monopoles concédés : les recettes sont en hausse de + 6,8 M€ (soit + 16,3 %), en raison notamment :
- Société des Bains de Mer : + 23,7 % (soit + 4,8 M€). Cette prévision repose sur l'application d'un taux de redevance de 15 % sur le montant prévisionnel des recettes nettes des jeux sur l'exercice 2021/2022, soit 168,2 M€. Cette forte augmentation des recettes nettes (+ 23,7 % par rapport à l'exercice 2020/2021) est due à l'impact de la crise sanitaire sur les activités de cette société lors de l'exercice précédent (arrêt des activités sur la période d'avril à juin 2020 et activité réduite de moitié sur le trimestre estival) ;
- SAM d'Exploitation des Ports : + 13,3 % (soit + 1,2 M€) compte tenu de la reprise attendue de l'activité ;
- Monaco Telecom : + 14,4 % (soit + 850 K€). La marge brute des services concessifs de l'exercice N-1, servant de base de calcul au versement des acomptes pour l'exercice 2022, étant prévue en progression de + 3 % pour 2021, la prévision 2022 s'élève à 6,8 M€ dont 6,7 M€ d'acomptes et 100 K€ de régularisation du solde de la redevance 2021 ;
- Pari Mutuel Urbain-Loto : - 16,7 % (soit - 300 K€) au regard des résultats constatés à la clôture 2020 et en 2021.

c) Domaine financier

Les recettes du domaine financier, d'un montant de 52,8 M€, diminuent de - 79,8 M€ en raison principalement de l'absence d'inscription au titre du transfert des actions de la S.B.M. au Fonds de Réserve Constitutionnel (- 100 M€), cette opération se terminant en 2021. Cette baisse est partiellement atténuée par la majoration attendue des dividendes versés par la société Monaco Telecom (+ 20 M€).

3) Les produits et recettes des services administratifs

L'évolution en baisse de ce chapitre de - 4 %, soit - 1,4 M€ repose principalement sur les articles suivants :

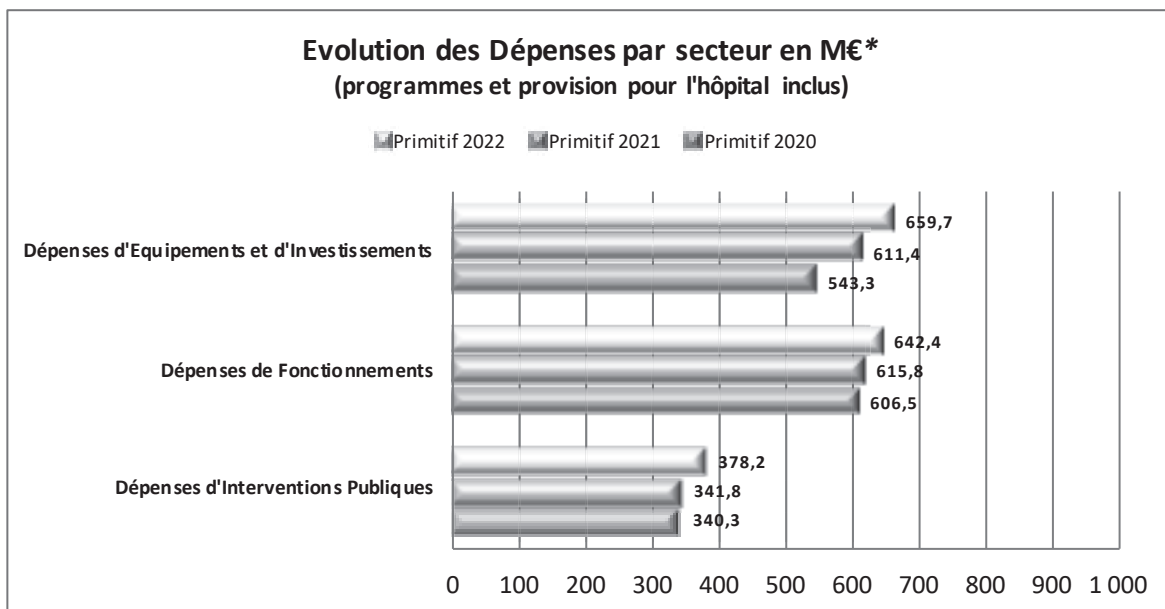
- Autres recettes : - 709 K€. Ces encaissements, généralement imprévisibles par nature, sont en hausse en raison, principalement de l'inscription en 2021, d'une somme de 1,8 M€ au titre de la participation financière de la Fondation Lenal à la construction de l'Hôpital de Jour à Beausoleil ;
- Hélicoptère : - 510 K€, soit - 29,3 %, compte tenu de l'estimation à la baisse du trafic en 2022 ;
- Sûreté Publique - prestations : - 465 K€, soit - 26,1 % en raison principalement la diminution des recettes issues, d'une part, de la délivrance de vignettes pour les VTC et VLC (- 265 K€) suite à l'instauration d'un numérus clausus de 140 vignettes à compter du 1^{er} janvier 2021 conformément à l'Ordonnance Souveraine n° 8.432 du 18 décembre 2020 et, d'autre part, de la délivrance des cartes de séjour (- 200 K€) ;
- Stade Louis II : - 169 K€, soit - 2,7 %, en raison principalement de la baisse des recettes issues de la récupération de charges (- 80 K€), de l'exploitation du parking (- 49 K€), de la location de commerces (- 23 K€) et des droits d'entrée de la piscine (- 21 K€).

Ces baisses sont relativisées principalement par la hausse des articles suivants :

- Remboursement par les Etablissements privés et divers : + 277 K€, soit + 3,5 %. Cet article retrace les remboursements des salaires et des charges sociales par les organismes employant des fonctionnaires mis à leur disposition et par l'Office de Protection Sociale pour ce qui concerne des auxiliaires de vie scolaire. Ainsi, cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du nombre de personnes concernées ;
- Service de la Circulation : + 100 K€, soit + 1,5 % en raison de la hausse des encaissements des droits des estampilles partiellement relativisée par une légère diminution du nombre d'opérations « guichet ».

II – Dépenses

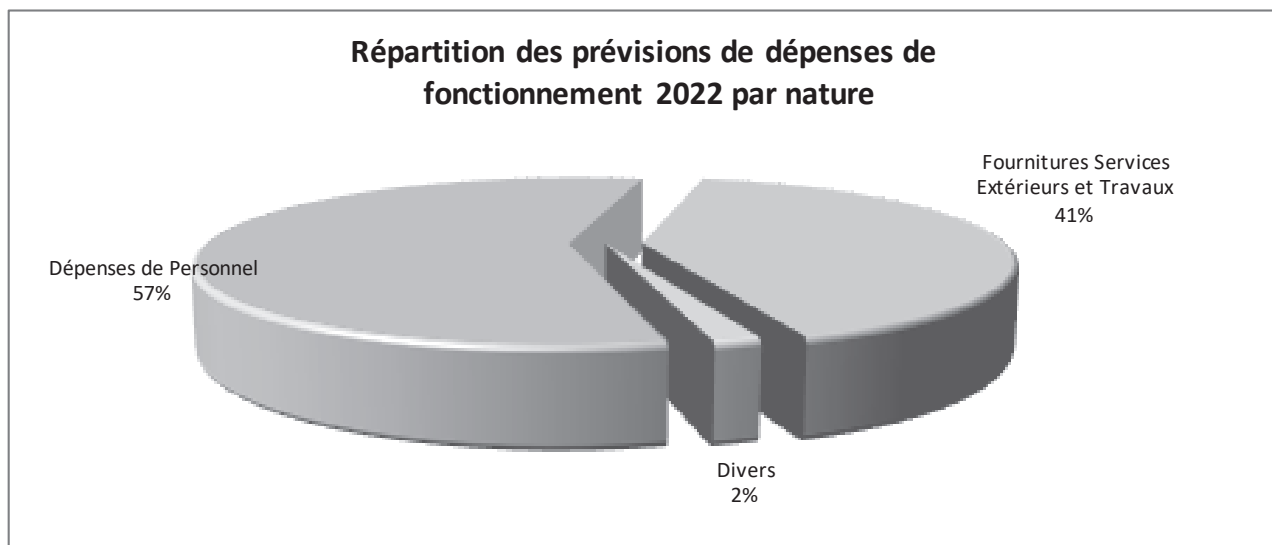
Le montant des prévisions de dépenses atteint 1.680.281.800 € pour l'exercice 2022, soit + 111,3 M€ (+ 7,1 %) de plus qu'au Budget Primitif 2021 (+ 19,2 %, soit + 303,3 M€ avec la matérialisation des échanges en 2021 et 2022). L'évolution des dépenses par secteur se compose comme suit :



* hors matérialisation des échanges de 206 M€ en 2022, 14 M€ en 2021 et 14 M€ en 2020

1) Les Dépenses de Fonctionnement

Elles augmentent de + 4,3 % entre les Budgets Primitifs 2021 et 2022, soit + 26,7 M€ et se répartissent comme suit :



a) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements des personnels mais également les charges sociales ainsi que les indemnités versées à des tiers. Elles augmentent globalement de + 2,8 % soit + 10 M€.

Les dépenses de traitements des personnels connaissent une hausse de + 2,7 %, soit + 5,9 M€ par rapport au Budget Primitif 2021.

Au Budget Primitif 2022, 33 postes supplémentaires ont été inscrits aux organigrammes fonctionnels des services. Par ailleurs, les dépenses de personnel ont également été majorées afin d'intégrer le coût des suppléances nécessaires dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Concernant les charges sociales nettes, on note une évolution à la hausse de + 3,1 % par rapport au Budget Primitif 2021, soit + 4 M€.

Leur augmentation s'explique principalement par la hausse des charges brutes (+ 3 %, soit + 4 M€). On note ainsi l'augmentation des pensions et allocations de retraite (+ 2,6 M€, soit + 3,1 %), des prestations médicales (+ 1,3 M€, soit + 4,1 %) et, dans une moindre mesure, des prestations familiales (+ 70 K€, soit + 0,4 %).

b) Les fournitures, services extérieurs et travaux

Ces dépenses sont en légère hausse de + 7,8 %, soit + 19,1 M€ en raison notamment des évolutions suivantes :

➤ Une augmentation des frais de fonctionnement de + 16,3 %, soit + 7,6 M€, qui s'explique principalement par :

- La majoration des frais pour les centres médicaux de la Direction de l'Action Sanitaire (+ 5,4 M€) afin de prendre en charge les frais de vaccination et de dépistage, dans le cadre de la lutte contre la COVID 19, qui perdureront en 2022 ;
- La hausse des dépenses du parc immobilier loué (+ 450 K€) ;
- L'augmentation des dépenses de fonctionnement des services administratifs (+ 287 K€) ;

- La hausse des dépenses informatiques de la Direction des Services Judiciaires (+ 176 K€) afin de poursuivre les projets liés à la transition numérique de l'État, dans laquelle s'inscrit également l'Institution Judiciaire ;
 - L'effort porté sur la formation professionnelle avec l'augmentation des crédits inscrits (+ 156 K€) et plus particulièrement ceux de la Direction des Services Judiciaires (+ 150 K€) compte tenu de la création de « l'Institut Monégasque de Formation aux Professions Judiciaires » ;
 - L'augmentation des dépenses de communication et de publicité de + 132 K€ et principalement celles de la Direction du Tourisme et des Congrès (+ 74 K€) afin de réaliser diverses études visant à mieux connaître les potentialités de marchés préalablement identifiés ;
 - La hausse des frais propres à l'activité du Conseil National (+ 110 K€) afin d'intégrer les coûts induits par la réforme du règlement intérieur de cette Assemblée et notamment la prise en charge des prestations d'un déontologue ;
 - La baisse des frais de déplacement (- 629 K€) ;
 - La diminution des dépenses relatives aux bureaux de Monaco à l'étranger (- 200 K€), compte tenu principalement de la nouvelle donne en matière de politique de développement du tourisme.
- Une augmentation des charges d'entretien, de prestations et de fournitures de + 5,7 %, soit + 3,4 M€ compte tenu :
- Des dépenses relatives au parc domanial loué (+ 1,2 M€). On relève la hausse, d'une part, de + 400 K€ des charges foncières des immeubles en copropriété compte tenu notamment de la livraison de l'immeuble « Testimonio II » et de + 200 K€ des charges locatives et, d'autre part, de + 342 K€ des dépenses liées au nettoyage et aux frais divers et de + 236 K€ pour celles liées aux fluides compte tenu notamment de la livraison, à l'été 2021, du complexe balnéaire du Larvotto ;
 - De la majoration des dépenses d'assurance (+ 668 K€) dont + 492 K€ pour les locaux du parc immobilier à usage public ;

- De la croissance des frais généraux du Service des Parkings Publics (+ 337 K€) principalement en raison de l'intégration des dépenses de nettoyage des nouveaux parkings du Cap Fleuri, de la Darse nord et du Testimonio II et de l'augmentation des charges locatives ;
 - De la hausse des prestations de services téléphoniques et de liaisons spécialisées du parc immobilier à usage public (+ 167 K€) suite à la généralisation du télétravail ;
 - De l'augmentation des frais de gestion des ressources de la Direction des Plateformes et des Ressources Numériques (+ 139 K€) en raison principalement de l'intégration de dépenses de maintenance et de fonctionnement des solutions numériques déployées au cours de l'exercice 2021 ;
 - De la hausse des dépenses relatives aux productions audiovisuelles (+ 99 K€) pour permettre la poursuite du programme de renouvellement des outils de production et de diffusion des contenus audiovisuels de la Direction de la Communication.
- Une hausse des dépenses relatives au mobilier et matériel de + 11,7 %, soit + 2,9 M€, qui s'explique principalement par :
- La hausse de + 3,7 M€ des dépenses d'entretien de matériel de la Direction des Systèmes d'Information pour faire face, principalement, aux coûts récurrents de maintenance et de licences des outils informatiques compte tenu de l'aboutissement de projets portés par la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique ;
 - L'augmentation des acquisitions de matériel de la Direction de l'Aménagement Urbain (+ 227 K€) compte tenu du plan de renouvellement de divers véhicules ;
 - La baisse, d'une part, des acquisitions de matériel informatique destiné aux services administratifs (- 773 K€) et aux établissements d'enseignement (- 168 K€) compte tenu du plan de renouvellement du parc informatique et, d'autre part, des frais de location de photocopieurs (- 170 K€) suite à la décision d'opter pour la location, plutôt qu'à l'acquisition, d'équipements individuels ;
- La baisse des achats de kérosène de la Direction de l'Aviation Civile (- 302 K€) au regard des projections de trafic établies pour 2022 ;
 - La diminution des acquisitions de matériel et des dépenses d'entretien du Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (respectivement - 186 K€ et - 126 K€) compte tenu d'un programme de développement des outils du Service d'Information et Contrôle sur les Circuits Financiers moins lourd que l'année précédente.
- Une augmentation des travaux d'entretien de + 7,6 %, soit + 3,2 M€. Cette hausse est principalement due à :
- La hausse des dépenses relatives à l'entretien courant et exceptionnel des ouvrages maritimes de + 700 K€ ;
 - La hausse de + 579 K€ des dépenses de petits travaux et entretien des locaux des Services Administratifs, réalisés essentiellement par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics, dans le cadre de leur entretien courant ;
 - L'ajustement des dépenses relatives à l'entretien et à la maintenance du parc domanial loué (+ 328 K€) ;
 - La hausse, d'une part, des dépenses relatives aux purges des falaises (+ 320 K€) et, d'autre part, des dépenses d'entretien des ouvrages d'assainissement (+ 172 K€), des ouvrages d'art (+ 123 K€) et celles de la voirie (+ 100 K€) ;
- Une hausse des dépenses des Services Commerciaux et Services Publics concédés de + 2,8 %, soit + 1,9 M€.
- Cette augmentation s'explique par la hausse des dépenses des services publics concédés (+ 3,7 %) et, dans une moindre mesure, des charges émanant des services commerciaux (+ 1,2 %).

- Pour les Services commerciaux (+ 1,2 %, soit + 299 K€) :

Cette hausse est principalement liée à l'augmentation de + 650 K€ des dépenses du compte de partage postal relatives aux travaux d'aménagement et d'entretien qui seront réalisés en 2021 par le S.M.B.P. et la Direction des Travaux Publics dans les différents bureaux de Poste de la Principauté (dont notamment la création du futur centre de tri de l'Ilot Pasteur).

On note également la majoration de + 100 K€ des sommes dues au titre de la T.V.A. générée par le parc immobilier loué afin d'ajuster l'inscription au niveau des exécutions constatées les exercices précédents.

Parallèlement, une baisse de - 320 K€ intervient au niveau des achats de marchandises de la Régie des Tabacs, compte tenu de la poursuite des répercussions négatives de la crise sanitaire sur les ventes de produits.

- Pour les Services publics concédés (+ 3,7 %, soit + 1,6 M€) :

La hausse des dépenses des Services concédés est le résultat d'évolutions contrastées au sein de cette section. Ainsi, on relève :

- L'augmentation de + 775 K€ des dépenses relatives aux transports publics ;

- La hausse des dépenses relatives au nettoyage de la ville de + 545 K€ compte tenu de l'évolution des indices, de l'adjonction de nouvelles zones aménagées par l'État dans le cadre de la concession et du maintien de certaines mesures sanitaires ;
- La hausse de + 286 K€ des dépenses relatives à la collecte et l'incinération des déchets ;
- L'augmentation des dépenses relatives à l'entretien de la station d'épuration (+ 150 K€) ;
- La diminution des dépenses d'énergie (- 200 K€).

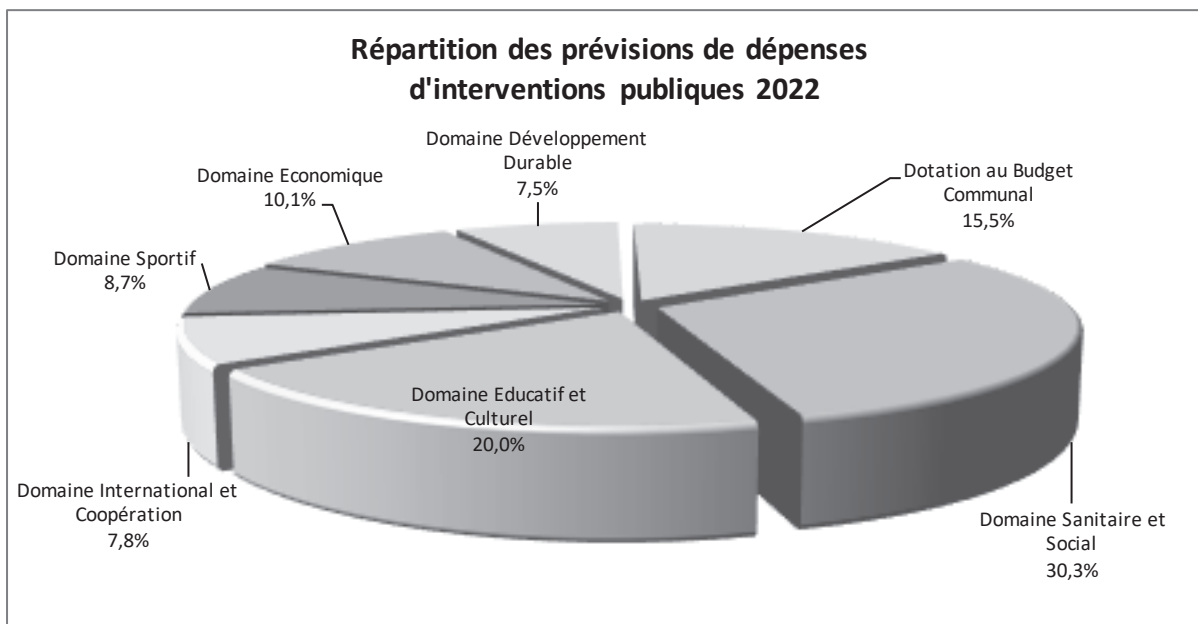
c) Les frais financiers

Ces dépenses sont en augmentation de + 20,6 %, soit + 136 K€ en raison principalement de la hausse des bonifications de Contrats Habitations Capitalisation de + 100 K€.

2) Les Dépenses d'Interventions Publiques

Les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse de + 10,6 %, soit + 36,4 M€, par rapport au Budget Primitif 2021.

La répartition des interventions publiques se décompose comme suit :



a) Le Budget Communal

La dotation globale accordée à la Mairie, arrêtée à 58,8 M€, est en hausse de + 3,5 %. La dotation forfaitaire connaît une augmentation de + 3,8 % tandis que la dotation spéciale progresse modérément de + 0,7 %.

En effet, la dotation de fonctionnement est établie, d'une part, sur la base de l'évolution budgétaire des moyens propres et des dépenses communes des services de l'État et, d'autre part, tient compte des ajustements sur les dépenses réelles des exercices antérieurs. Au Budget Primitif 2022, elle s'élève à 52.328.900 €.

La dotation spéciale s'élève à 6.471.000 € soit + 0,7 % par rapport au Budget Primitif 2021. En effet, elle est répartie de la manière suivante :

- Des dépenses pour le compte de l'État qui ont été arrêtées à 6.241.000 € (soit + 9,4 %). Elles sont constituées des subventions sportives de fonctionnement pour 3,9 M€ (+ 118 K€, soit + 3,1 %), des subventions sportives extraordinaires pour 1,9 M€ (+ 187 K€, soit + 10,1 %) et des frais relatifs à la préparation de l'organisation des élections nationales et communales 2023 (230 K€) et à la Fête Nationale (175 K€) ;
- Des dépenses d'investissements, estimées à 230 K€ et destinées à la poursuite des investissements dans la perspective du projet relatif à la Carte d'Identité Monégasque électronique.

b) Le domaine sanitaire et social

Le domaine social et sanitaire est en hausse de + 29,5 % (soit + 26,2 M€) à 114,7 M€ compte tenu de la majoration de + 64,3 % (soit + 13,9 M€) des subventions allouées aux établissements publics de santé de la Principauté (portant le soutien budgétaire en 2022 à 35,5 M€ pour l'ensemble des structures et activités) ainsi que de la poursuite d'une politique sociale ambitieuse menée par l'O.P.S. en faveur des personnes âgées dépendantes et handicapées (+ 1 M€) portant l'intervention de l'État vis-à-vis de cette entité à 33,4 M€. Les autres évolutions significatives concernent les mesures mises en œuvre en faveur du logement (+ 9,9 M€ dont + 4 M€ au titre de l'allocation compensatoire de loyer et + 5,8 M€ à 17,3 M€ pour l'Aide Nationale au Logement) et des travailleurs (+ 1,7 M€).

Parallèlement, une minoration de - 1 M€ est réalisée au titre de l'abondement du Fonds Dépendance, compte tenu des sommes qui seront disponibles sur le C.S.T. dédié.

c) Le domaine éducatif et culturel

Le domaine éducatif et culturel est en augmentation de + 5,3 M€ (soit + 7,5 %) par rapport au Budget Primitif 2021 compte tenu des évolutions suivantes :

- Le montant de la subvention accordée au Centre Scientifique de Monaco est en hausse par rapport au Budget Primitif 2021 et s'élève à 8,2 M€ (soit + 38,9 %) compte tenu, essentiellement des nouveaux crédits nécessaires à la création, au Budget Primitif 2022, d'une unité de séquençage du génome ;
- La subvention aux établissements d'enseignement privé augmente de + 1,1 M€ (soit + 9,4 %) ; cette variation s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de personnel et à la création d'une nouvelle classe de CE2 au sein de l'établissement F.A.N.B. ;
- L'augmentation de la subvention accordée à l'Institut/Musée Océanographique de Monaco (+ 900 K€, soit + 27,8 %). Le soutien financier accordé au Musée est ainsi maintenu à 3 M€ tandis que celui accordé aux Explorations de Monaco est portée à 1,1 M€ (soit + 900 K€) afin de permettre la préparation d'une mission dans l'océan indien en 2022 ;
- La majoration de la subvention allouée au Pôle Danse (+ 486 K€, soit + 4,8 %) compte tenu de la hausse des dépenses de personnel (+ 286 K€) et de l'octroi d'une enveloppe de 200 K€ au titre d'une aide aux tournées hors Europe ;
- L'augmentation de la participation de l'État à la location de salles pour les entités culturelles (+ 304 K€) compte tenu de leurs programmations respectives prévues en 2022 ;
- La subvention de l'Opéra est en hausse de + 205 K€ (soit + 6,7 %) pour être portée à 3,3 M€ compte tenu notamment de la participation en juillet 2022 de l'Opéra et des « Musiciens du Prince » à un festival avec le Staatsoper de Vienne. On relève, également, le maintien du programme de 350 K€ pour la structure musicale baroque « Les Musiciens du Prince » ;

- La légère baisse des manifestations culturelles de - 49 K€ (soit - 0,4 %) en raison principalement de l'augmentation des inscriptions pour les manifestations nationales (+ 456 K€, compte tenu de l'inscription d'un programme de 100 K€ pour initier la candidature de la Principauté au concours Eurovision 2023) partiellement compensée par la minoration de la subvention allouée au Festival Mondial du Théâtre Amateur (- 418 K€), cette manifestation étant quadriennale et sa dernière édition ayant eu lieu en 2021.

d) Le domaine international et coopération

Ce domaine connaît une majoration de ses crédits (+ 7,2 %, soit + 2 M€). On peut, ainsi, noter les évolutions suivantes :

- Le renforcement des crédits d'Aide Publique au Développement à hauteur de 22,4 M€ (soit + 1,5 M€). En effet, la tendance définie sur le plan stratégique 2022-2024 est une majoration de + 6 M€ sur cette période afin d'atteindre l'objectif de 27 M€ d'A.P.D. en 2024. Enfin, un montant de 750 K€ prélevé sur le « Fonds Vert National » est affecté à la contribution au Fonds Vert pour le Climat rattaché à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
- La hausse de la subvention allouée à la Fondation Prince Albert II (+ 857 K€), conformément aux modalités de son calcul prévues dans la convention signée le 17 février 2011 ;
- La préparation de la prochaine Exposition Universelle qui se tiendra à Osaka en 2025 est à l'origine d'une hausse des crédits (+ 2 M€) qui vient partiellement compenser la fin des inscriptions pour l'Exposition Universelle de Dubaï (- 2,4 M€) ;
- Enfin, la dotation de fonctionnement de la société Monaco Inter Expo, renommée « Pavillon Monaco », est ajustée de + 116 K€ (soit + 18,6 %).

e) Le domaine sportif

Le domaine sportif est en diminution de - 1,1 M€, soit - 3,3 %, en raison principalement de la minoration des crédits des « Epreuves Sportives Automobiles » compte tenu de l'impact, à la baisse, du cours du dollar sur le montant du « plateau FOM » (Formula One Management).

Parallèlement, on note l'augmentation de la subvention allouée au Comité Olympique Monégasque (+ 305 K€, soit + 22,1 %) compte tenu des événements prévus en 2022 : les 19^{ème} Jeux méditerranéens - en Algérie (159 K€), les 24^{ème} Jeux Olympiques d'hiver - en Chine (90 K€) et le 16^{ème} Festival olympique de la Jeunesse européennes Été - en Slovaquie (56 K€). De plus, il est à noter le report en 2022 du 15^{ème} Festival de la Jeunesse européenne - Hiver - en Finlande (26 K€).

f) Le domaine économique

Ce domaine est en hausse de + 4,8 %, soit + 1,7 M€ en raison principalement de :

- L'augmentation de l'inscription réalisée à l'article « Participation Gare » de + 796 K€ principalement au titre de la contribution de la Principauté au renouvellement des investissements pour le génie ferroviaire et le tunnel ;
- La majoration de la subvention accordée à l'Exploitation du Grimaldi Forum de + 650 K€ (soit + 8,9 %) afin de prendre en compte les incertitudes sur l'impact, en 2022, de la crise sanitaire, conjuguée à l'augmentation des dépenses de + 1,2 % ;
- La hausse des dépenses d'intervention économique de + 277 K€ (soit + 8,2 %) en raison essentiellement de l'organisation, en 2022, des « World Rugby Awards » ;
- L'augmentation des bonifications de prêts de + 265 K€ afin de tenir compte des bonifications au titre des prêts Covid qui étaient anciennement imputés sur le C.S.T. « Plan de Relance Covid » pour l'année 2021 ;
- La hausse des dépenses relatives aux aides à l'industrie de + 138 K€ (soit + 5,5 %) au regard du montant estimé au titre de la prime industrielle ;
- La diminution des crédits pour la coordination des transports en commun de - 502 K€ par rapport à l'exercice 2021. Le budget prévoit, tout d'abord, une inscription d'un montant de 8,3 M€ au titre de la convention signée avec S.N.C.F. Mobilité correspondant à une contribution de la Principauté à la prise en charge partielle des réductions tarifaires accordées aux voyageurs du TER Sud PACA ayant pour origine ou destination Monaco (soit + 138 K€). Des crédits sont également prévus au titre de la deuxième convention relative à l'amélioration du cadencement du TER et plus particulièrement au financement de la mise aux

normes des 5 rames acquises par la Principauté pour le compte de la SNCF, dans le cadre d'un programme d'ensemble visant à rénover les rames TER de la Région et leur mise aux normes (soit - 1,2 M€ à 1,5 M€ conformément au calendrier prévu par ladite convention). Sont également inscrites, d'une part, une somme de 850 K€ au titre d'une subvention pour l'exploitation de la navette maritime entre Nice et Monaco (soit + 350 K€) et, d'autre part, une somme de 580 K€ pour l'exploitation de la ligne 100 (soit + 130 K€, conformément à la nouvelle convention qui débutera au 1^{er} janvier 2022).

g) Le domaine développement durable

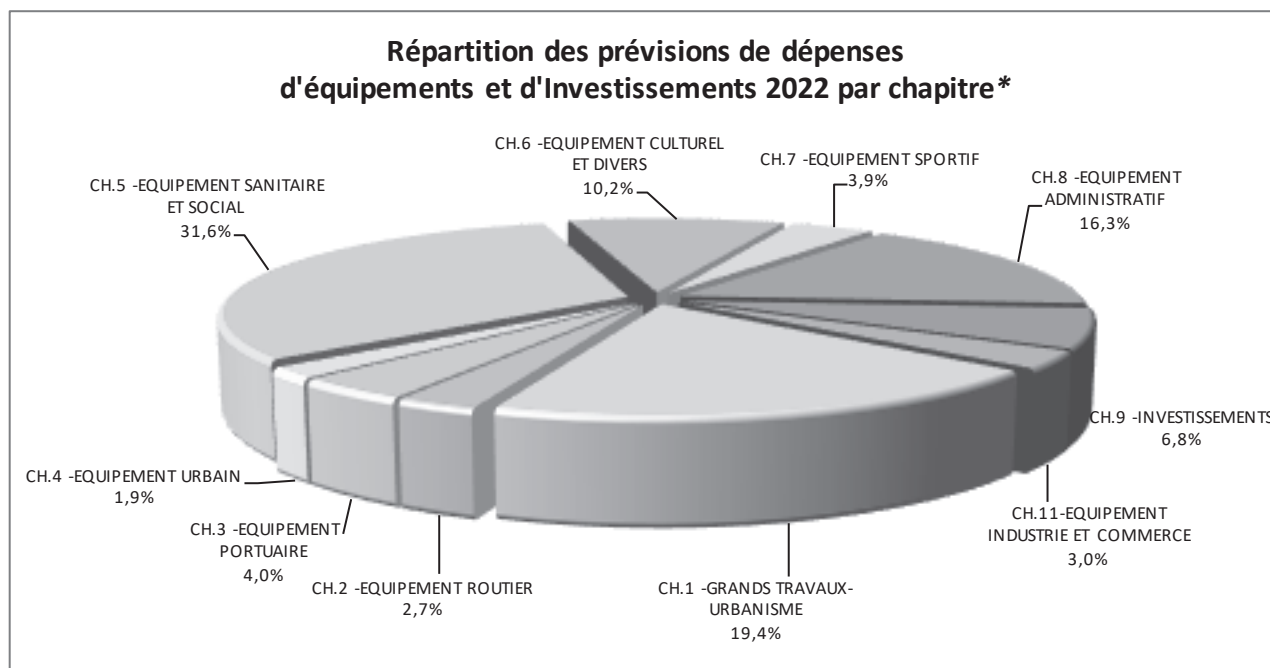
Ce domaine est en légère hausse de + 347 K€ en raison principalement de la hausse de l'article « Transition Energétique » (+ 311 K€) due, d'une part, aux inscriptions relatives au remboursement de la T.I.C.F.E. à la S.M.E.G. qui sont en augmentation de + 171 K€ et, d'autre part, à l'amélioration de l'efficacité énergétique du Musée Océanographique (+ 140 K€).

3) Les Dépenses d'Equipeement et d'Investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'établissent à 659.673.000 € et sont en hausse de + 48,3 M€ (+ 7,9 %) par rapport au Budget Primitif 2021.

Les crédits d'équipement inscrits au Budget Primitif 2022 restent très largement consacrés à la poursuite des opérations du Plan National pour le Logement des Monégasques, qui entreront dans leur troisième année pleine de travaux pour un montant total de 175,4 M€. En marge des inscriptions nécessaires pour mener à son terme les opérations en cours, ce budget consacre également un effort d'investissement supplémentaire et conséquent dans des opérations présentant un enjeu stratégique pour l'avenir. Ainsi, l'urbanisation des délaissés S.N.C.F. se poursuivra sur les îlots Pasteur et Charles III pour un montant total de 120 M€ (soit + 39 M€) ainsi que la construction du Nouveau C.H.P.G. pour un montant estimé, à ce jour, à 60 M€ (dépenses imputées sur le compte de dépôt dédié). Les crédits alloués à l'aménagement de l'entrée de ville au Jardin Exotique sont également portés à 37,5 M€. Enfin, il est précisé que des crédits sont également prévus sur le compte spécial du Trésor « Fonds Vert National » (15,7 M€) pour la poursuite des travaux de la boucle thalassothermique du Larvotto et l'extension de capacité de celle de la Condamine.

Les prévisions de dépenses d'investissements par chapitre se répartissent comme suit :



* hors matérialisation de l'échange de 206 M€ en 2022

Les mouvements les plus significatifs, dans l'ordre des chapitres comptables du Budget sont les suivants :

a) Les grands travaux d'urbanisme

Ce chapitre s'élève à 128,3 M€ contre 91,1 M€ au Budget Primitif 2021, en hausse de + 37,2 M€, soit + 40,9 %.

L'augmentation des crédits est principalement due à l'avancement du chantier de l'Îlot Pasteur avec la réalisation du gros œuvre en « up and down » (+ 29 M€). Les crédits de paiement 2022 (99 M€) doivent financer les travaux du lot terrassement-soutènement, ceux de gros-œuvre, ainsi que le démarrage des lots suivants (corps d'état techniques et façades).

On relève également la hausse, d'une part, des dépenses relatives aux travaux préparatoires du projet de l'Îlot Charles III (+ 10 M€) avec notamment le dévoiement des réseaux situés sur l'emprise et le début de l'aménagement du parking « moyen » du cimetière et, d'autre part, de celles relatives à la Galerie de sécurité du Tunnel Rainier III (+ 1 M€) et à l'amélioration de la sécurité des tunnels routiers (+ 500 K€).

A contrario, les dépenses concernant l'Îlot Canton et l'Îlot Rainier III sont en diminution (respectivement - 1,8 M€ et - 500 K€), les travaux ayant été achevés.

Les budgets d'études générales d'urbanisme et de grands travaux sont dotés d'une inscription de 1,9 M€. Ils permettront à diverses Directions et Services de mener des études de planification, de programmes et d'urbanisme, pour divers projets tels que la protection du littoral, l'accès ouest express, la refonte de l'échangeur Saint-Roman, ainsi que diverses actions au profit de la qualité de vie.

Par ailleurs, les études relatives à la création de lignes de transport, d'une part, par câble entre l'entrée de ville et le Centre Commercial de Fontvieille avec une prolongation possible vers le Rocher et, d'autre part, en site propre Est Ouest du cimetière Saint Roman en desservant la gare, l'office du tourisme et la place des Moulins sont inscrites pour un montant identique de 400 K€.

b) L'équipement routier

Ce chapitre est majoré de + 1,5 M€, soit + 9,2 %.

Des rénovations importantes se poursuivront dans les parkings publics (+ 880 K€) avec notamment l'installation de systèmes anti-incendie par extinction

automatique (sprinkler) en accompagnement de l'essor des véhicules électriques et la poursuite du déploiement de systèmes de guidage à la place. La modernisation du parking du Larvotto ainsi que du Centre Intégré de Gestion de la Mobilité (C.I.G.M.) se poursuivront en 2022.

Par ailleurs, les crédits dédiés aux interventions de la Direction de l'Aménagement Urbain en matière d'équipement routier sont en augmentation (+ 870 K€) afin de permettre notamment la réfection des enrobés pour le Grand Prix automobile et la réfection de trottoirs glissants.

Ce chapitre de dépenses sera, également, dédié à la poursuite des aménagements en faveur de la mobilité piétonne (3,3 M€) tels que la galerie des salines et la troisième phase du plan de rénovation des liaisons mécaniques de la Principauté.

c) L'équipement portuaire

La baisse de - 49,9 %, soit - 26,2 M€ (hors matérialisation d'échange de 6,1 M€ en 2021) de ce chapitre par rapport au Budget Primitif 2021 est principalement due aux opérations suivantes :

- L'aménagement du Larvotto (- 23,2 M€) dont les marchés seront, pour la plupart, soldés en 2022 ;
- La réparation des ouvrages maritimes et portuaires (- 5,2 M€) qui intègre les travaux d'entretien de tous les ouvrages en contact avec la mer ;
- Les ouvrages maritimes et portuaires (+ 2,7 M€) afin de prendre en charge, principalement, les travaux d'électrification de la digue semi-flottante à destination des méga yachts.

d) L'équipement urbain

En matière d'équipement urbain, la diminution de - 31,5 %, soit - 5,9 M€ est essentiellement due à la fin de la participation financière de la Principauté, d'une part, à la réalisation d'un réseau d'escaliers mécanisés sur la Commune de Beausoleil (- 3 M€) et, d'autre part, aux travaux de rénovation de la station d'épuration (- 1,3 M€).

La construction du réservoir d'eau sur le site « Terragna » à Beausoleil (3 M€) s'achèvera au premier semestre tandis que se poursuivront les travaux de modernisation des éclairages publics (1,1 M€) et des égouts (2 M€).

Les crédits de paiement alloués à l'héliport (2,3 M€) permettront de poursuivre la rénovation de l'héligare et de réaliser les études en vue de la reconstruction et de la surélévation des trois hangars centraux.

On note, enfin, l'inscription de crédits pour la création d'un local d'entreposage temporaire des déchets radioactifs avant leur évacuation pour traitement par l'Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs (1,9 M€).

e) L'équipement sanitaire et social

Ce chapitre constitue toujours le premier budget d'équipement et représente 208,7 M€ (contre 242,1 M€ au Budget Primitif 2021), hors écriture de matérialisation de l'échange concernant la première tour Testimonio II de 206 M€.

Les crédits de paiement de l'opération Testimonio II et II bis s'élèvent à 41,3 M€ en 2022. La première tour de ce chantier sera en cours d'achèvement en fin d'année. Des inscriptions conséquentes concerneront également les travaux de génie civil et de gros œuvre pour l'opération « Grand Ida », qui représentent 76 M€ et incluent la surélévation des « Mélèzes ». L'opération « Le Mas-Honorio » représentera 22,5 M€ et « le Bel Air » 24 M€. Des études de conception seront conduites pour l'opération « Les Lierres ».

Ce chapitre porte aussi la reconstruction du Cap Fleuri (15 M€) avec le début des travaux du « Cap 1 ». Dans le cadre de l'accompagnement du vieillissement et de la prise en charge de la dépendance, « l'opération Grande-Bretagne » dédiée à la construction d'un EHPAD est dotée d'un crédit de 2 M€ principalement pour la réalisation d'études de conception.

Le maintien à niveau du C.H.P.G. se poursuivra (11 M€), tandis que les travaux du nouveau C.H.P.G. seront financés par prélèvement sur le compte dédié, abondé de 20 M€.

L'opération destinée à la réalisation d'un Centre d'Accueil de Jour en pédopsychiatrie à Beausoleil en partenariat avec les autorités françaises est dotée de 1,2 M€ afin de terminer les travaux d'aménagement et de livrer le bâtiment au premier trimestre 2022. Par ailleurs, dans le cadre de la politique de prise en charge du handicap mental, la création d'un nouveau foyer de vie au Devens est également dotée d'un crédit de 500 K€ afin de permettre la réalisation des études préliminaires et d'avant-projet.

Enfin, l'article dédié aux travaux du parc domanial connaît une minoration de sa dotation (- 2,9 M€) compte tenu des nombreux travaux réalisés ces dernières années.

f) L'équipement culturel ou divers

Ce chapitre est en forte augmentation de + 36,9 M€ en raison principalement, d'une part, du lancement des travaux d'aménagement de l'extension du Grimaldi Forum au sein de l'urbanisation en mer (+ 19,3 M€) et, d'autre part, de la poursuite des travaux de l'entrée de ville au niveau du Jardin Exotique (+ 16,5 M€).

Des budgets sont également prévus pour la construction du nouveau refuge de la Société Protectrice des Animaux sur le site de Peille (+ 2,2 M€ à 3 M€).

g) L'équipement sportif

Ce domaine diminue de - 10,1 %, soit - 2,9 M€, en raison essentiellement de la diminution des dépenses liées à l'extension du quai Albert I^{er} (- 3 M€), les travaux de la partie Nord de l'opération, qui doit accueillir la collection de voitures de S.A.S. le Prince Souverain, s'achevant en 2022. Cette baisse est partiellement relativisée par la hausse des dépenses relatives aux études du projet global de rénovation du Stade Louis II (+ 500 K€).

h) L'équipement administratif

Les crédits pour les équipements dans le domaine administratif augmentent de + 16,1 M€, soit + 17,6 % (hors matérialisation d'échange de 3 M€ en 2021). On note principalement :

- Les dépenses d'équipement liées à l'importance encore accordée au tournant numérique pris par la Principauté (54 M€). En 2022, la D.I.T.N. réaffirme ses 4 axes stratégiques pour Monaco : disposer des meilleures infrastructures, gages de souveraineté, de sécurité et de contribution à la transition écologique, renforcer l'attractivité de Monaco par le numérique pour saisir les opportunités économiques d'après-crise, améliorer la qualité de vie des monégasques, résidents et pendulaires, via notamment l'ambition d'une smart city écologiquement exemplaire et, enfin, transformer l'Administration et augmenter la valeur du service public ;
- La poursuite des travaux de surélévation et de rénovation de la Sûreté Publique (15 M€, soit - 1,2 M€) ;

- Des crédits dédiés à la mise en œuvre d'interventions annuelles d'entretien et d'amélioration des bâtiments publics (9,6 M€) ;
- Des crédits prévus à hauteur de 8 M€ pour permettre un éventuel agrandissement du Ministère d'État ;
- Des opérations de rénovation et d'extension de bâtiments publics (7,4 M€) dont l'achèvement du nouvel agencement des locaux administratifs de la zone J (Centre commercial de Fontvieille), la création d'un studio de danse dans les jardins de l'académie Princesse Grace et le réaménagement des surfaces du 4^{ème} étage de l'immeuble « Le Triton » ;
- Une majoration des crédits de + 1,5 M€ (soit 3,9 M€) sur l'article dédié au plan numérique scolaire compte tenu du développement du numérique en matière d'enseignement.

i) Investissements

Ce chapitre intègre l'article créé pour assurer le financement du nouvel hôpital, celui-ci étant doté d'une inscription de 20 M€.

Par ailleurs, 25 M€ ont été inscrits pour de potentielles acquisitions immobilières (+ 4,9 M€ hors matérialisation des échanges en 2021 de 4,9 M€).

j) L'équipement industriel et commercial

Ce chapitre est en augmentation (+ 10 M€) et ne concerne que le projet de rénovation du Centre Commercial de Fontvieille. Les études de conception du Centre Commercial de Fontvieille se poursuivront. Parallèlement, les premiers travaux préparatoires de dévoiements de réseaux seront initiés.

III – Les Comptes Spéciaux du Trésor

Les Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.), qui enregistrent des opérations temporaires comme par exemple les prêts et avances et les C.H.C., font apparaître un solde débiteur prévisionnel de 58.925.500 €, soit 70.716.600 € de recettes et 129.642.100 € de dépenses.

Comptes de commerce :

Le C.S.T. « Développement des approvisionnements en eau » connaît une diminution de - 540 K€ en dépenses et concerne la participation de l'État aux investissements pour la sécurisation des approvisionnements et du droit d'eau de la Principauté en hausse de + 750 K€ compte tenu des dépenses supplémentaires nécessaires pour la création de

nouveaux captages. Les recettes augmentent, quant à elles, de + 330 K€ pour tenir compte, notamment, des hausses tarifaires envisagées en 2022.

Comptes de produits régulièrement affectés :

Le C.S.T. « Contrat Habitation Capitalisation » connaît une hausse de + 382 K€ en recettes. Concernant les dépenses, leur estimation est en hausse de + 1 M€ au regard du rythme des dépenses constaté en 2021.

Le C.S.T. « Fonds Vert National » est destiné à financer des projets en matière de développement durable orientés vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables. Dans un souci de lisibilité de la politique menée à ce titre, il a été arrêté après avis favorable de la Commission Supérieure des Comptes et ce, depuis le Budget Primitif 2018, de retracer directement sur le Fonds Vert National l'ensemble des dépenses dont le Fonds assure le financement, quelle qu'en soit la nature : subventions ou interventions publiques, opérations d'équipements ou d'investissements et dépenses de fonctionnement pour la mise en œuvre d'une action en faveur du développement durable. Aussi, le C.S.T. comprend au Budget Primitif 2022 un montant prévisionnel total de dépenses de 60 M€, soit près de 37,8 M€ pour des opérations d'équipement ou d'investissements, 21,2 M€ pour des subventions ou interventions publiques et 1 M€ pour les dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, il comprend les écritures en dépenses et en recettes (respectivement 7,8 M€) relatives aux flux financiers avec la S.M.E.G. dans le cadre de la T.I.C.F.E.. Ce C.S.T. sera également abondé en recettes par l'article « Transition Energétique » pour un montant de 23,6 M€ dont un abondement du Budget de l'État à hauteur de 15,8 M€ dans le cadre de sa politique ambitieuse en matière de financement des projets de développement durable.

Le C.S.T. « Fonds dépendance » destiné à financer des actions en matière de dépendance, sera abondé à hauteur de 1 M€ (soit - 1 M€ par rapport au Budget Primitif 2021) au regard des sommes qui seront disponibles sur ce compte (14 M€ à fin 2021). L'inscription en dépenses augmente de + 100 K€ à 200 K€ afin de financer, notamment, la mise en œuvre d'une application pour les futurs retraités proposant des activités sportives et des prestations de conseil en matière de prévention de la dépendance.

Le C.S.T. « Plan relance Covid », créé à l'occasion du 1^{er} Budget Rectificatif 2020, est doté d'une inscription prévisionnelle de 17,5 M€ en dépenses afin, notamment, de permettre de solder les projets en cours sur les fonds de relance : 2,8 M€ pour le Fonds Rouge et Blanc, 3,7 M€ pour le Fonds Blanc et 9,5 M€ pour le Fonds Bleu.

Comptes d'avances :

Le C.S.T. « Avances Contribution Culture » est ramené à 1,5 M€ en dépenses (soit - 1,5 M€), dont 1 M€ afin de répondre à une éventuelle prise en charge de l'impact de la mise en place d'une jauge de spectateurs sur les recettes des entités culturelles.

Le C.S.T. n° 83.73 « Avances Covid », créé à l'occasion du 1^{er} Budget Rectificatif 2020, renouvelle une inscription de 10 M€, en dépenses et en recettes, afin de permettre de répondre, sans délai, à des demandes particulières d'avances ponctuelles qui pourraient être présentées par certaines entreprises dans le contexte de la crise, les dispositifs mis en place en 2020 et 2021 étant supposés prendre fin et ne pas perdurer en 2022.

Comptes de dépenses sur frais avancés de l'État :

Le C.S.T « Avances dommages » est ramené à un montant de 3 M€ en dépenses (soit - 12,6 M€). Cette diminution est principalement due à l'achèvement des travaux réalisés au sein des immeubles « L'Hélios » et « Les Jardins d'Apolline ». S'agissant des recettes, celles-ci sont stables à hauteur de 1,5 M€.

Comptes de prêts :

Enfin, on note que le C.S.T. « Aide Nationale au Logement » est porté à 2,4 M€ en dépenses (+ 2 M€) afin de tenir compte des frais d'entrée dans les lieux (caution et frais d'agence) des nouvelles locations. Les recettes restent stables à hauteur de 400 K€.

* *

*

PROJET DE LOI

Article 1.

Les recettes affectées au budget de l'exercice 2022 sont évaluées à la somme globale de 1.889.171.100 € (État « A »).

Article 2.

Les crédits ouverts pour les dépenses du budget de l'exercice 2022 sont fixés globalement à la somme maximum de 1.886.281.800 €, se répartissant en 1.020.608.800 € pour les dépenses ordinaires (État « B ») et 865.673.000 € pour les dépenses d'équipement et d'investissements (État « C »).

Article 3.

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor sont évaluées à la somme globale de 70.716.600 € (État « D »).

Article 4.

Les crédits ouverts au titre des Comptes Spéciaux du Trésor pour l'exercice 2022 sont fixés globalement à la somme maximum de 129.642.100 € (État « D »).

Article 5.

Est adopté le programme d'équipement public annexé au document du Budget, arrêtant les opérations en capital à réaliser au cours des trois années à venir.

Le Conseil National, dans sa séance du 16 décembre 2021, a adopté le projet de loi ci-dessus.

ETAT "A" BG2802 (EUROS) TABLEAU DES VOIES ET MOYENS APPLICABLES AU BUDGET DE L'EXERCICE 2022

CH.1-PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT

A - DOMAINE IMMOBILIER	450 724 200
B - MONOPOLES	41 448 600
1) MONOPOLES EXPLOITES P/ETAT	48 404 800
2) MONOPOLES CONCEDES	89 853 400
C - DOMAINE FINANCIER	52 817 500

593 395 100

CH.2-PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

34 373 000

34 373 000

CH.3-CONTRIBUTIONS

1) DROITS DE DOUANE	45 000 000
2) TRANSACTIONS JURIDIQUES	184 152 000
3) TRANSACTIONS COMMERCIALES	898 300 000
4) BENEFICES COMMERCIAUX	132 900 000
5) DROITS DE CONSOMMATION	1 051 000

1 261 403 000

TOTAL ETAT "A" --> 1 889 171 100

ETAT "B" BG2800 (EUROS) TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CREDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2022

SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE

CH.1 -SAS PRINCE SOUVERAIN	10 500 000
CH.2 -MAISON DE SAS LE PRINCE	2 435 000
CH.3 -CABINET DE SAS LE PRINCE	6 840 000
CH.4 -ARCHIVES & BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER	630 900
CH.6 -CHANCEL.OORDRES PRINCERS	155 000
CH.7 -PALAIS DE SAS LE PRINCE	29 336 000
	49 896 900
	49 896 900

ETAT "B" BG2800 (EUROS) TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CREDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2022

SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUEES

CH.1 -CONSEIL NATIONAL	5 664 300
CH.2 -CONSEIL ECONOMIQUE , SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	347 500
CH.3 -CONSEIL D'ETAT	46 000
CH.4 -COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES	295 800
CH.5 -COMMISSION DE CONTROLE DES ACTIVITES FINANCIERES	825 000
CH.6 -COMMISSION DE CONTROLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES	1 512 300
CH.7 -HAUT COMMISSARIAT A LA PROTECTION DES DROITS, DES LIBERTES ET A LA MEDIATION	518 000
CH.8 -CONSEIL DE LA MER	9 000
	9 217 900
	9 217 900

ETAT "B" BG2800 (EUROS) TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CREDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2022

SECT.3 - MOYENS DES SERVICES

A) MINISTERE D'ETAT

CH.1 - MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	6 001 800
CH.2- DIRECTION DES PLATEFORMES ET DES RESSOURCES NUMERIQUES	1 347 200
CH.3-INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION	343 500
CH.4 -DIRECTION DE LA COMMUNICATION	5 872 800
CH.5 -DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES	2 839 700
CH.6 -CONTROLE GENERAL DES DEPENSES	1 043 000
CH.7 -DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE	7 675 000
CH.8 - AGENCE MONEGASQUE DE SECURITE NUMERIQUE	1 593 500
CH.9 -SERVICE CENTRAL ARCHIVES & DOC.ADMINISTRATIVE	230 000
CH.10-PUBLICATIONS OFFICIELLES	1 101 800
CH.11-DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	9 542 800
CH.12-DIRECTION DES SERVICES NUMERIQUES	1 344 300
CH.13 -INSTITUT MONEGASQUE DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES	513 600
	39 449 000

B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION

CH.15 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	2 509 900
CH.16 -POSTES DIPLOMATIQUES	11 773 900
CH.17 -DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMAT. & CONSULAIRES	981 100
CH.19 -DIRECTION DE LA COOPER. INTERNATIONALE	925 000
	16 189 900

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CREDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2022

ETAT "B" BG2800 (EUROS)

C) DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

CH.20 - CONSEILLER GOUVERNEMENT	1 624 500
CH.21 - FORCE PUBLIQUE CARABINIERS	7 383 800
CH.22 - SURETE PUBLIQUE DIRECTION	34 774 000
CH.23 - THEATRE DES VARIETES	339 900
CH.24 - AFFAIRES CULTURELLES	1 060 500
CH.25 - MUSEE D'ANTHROPOLOGIE	686 200
CH.26 - CULTES	2 620 300
CH.27 - EDUCATION NATIONALE DIRECTION	10 201 000
CH.28 - EDUCATION NATIONALE LYCEE	8 759 500
CH.29 - EDUCATION NATIONALE COLLEGE CHARLES III	9 622 600
CH.30 - EDUCATION NATIONALE ECOLE SAINT-CHARLES	2 964 800
CH.31 - EDUCATION NATIONALE ECOLE DE FONTVIEILLE	1 927 000
CH.32 - EDUCATION NATIONALE ECOLE DE LA CONDAMINE	1 898 300
CH.33 - EDUCATION NATIONALE ECOLE DES REVOIRES	1 763 200
CH.34 - EDUCATION NATIONALE LYCEE TECHNIQUE	6 890 500
CH.36 - EDUCATION NATIONALE ECOLE DU PARC	1 106 600
CH.37 - EDUCATION NATIONALE PRE-SCOLAIRE CARMES	1 026 800
CH.40 - EDUCATION NATIONALE CENTRE AERE	801 700
CH.41 - EDUCATION NATIONALE ECOLE LE STELLA	1 101 600
CH.42 - EDUC. NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION	274 100
CH.43 - EDUC. NATIONALE - CENTRE DE FORM. PEDAGOGIQUE	1 185 400
CH.46 - EDUCATION NATIONALE STADE LOUIS II	11 934 600
CH.47 - INSTITUT DU PATRIMOINE	459 300
CH.48 - FORCE PUBLIQUE POMPIERS	9 911 100
CH.49 - AUDITORIUM RAINIER III	915 000
	121 232 300

ETAT "B" BG2800 (EUROS) TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CREDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2022

D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

CH.50 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	1 721 000
CH.51 -BUDGET ET TRESOR DIRECTION	1 395 800
CH.52 -BUDGET ET TRESOR TRESORERIE	699 800
CH.53 -SERVICES FISCAUX	3 072 000
CH.54 -ADMINISTRATION DOMAINES	2 111 900
CH.55 -EXPANSION ECONOMIQUE	3 399 600
CH.57 -TOURISME ET CONGRES	10 329 500
CH.59 -POSTES ET TELEGRAPHES	16 088 000
CH.60 -REGIE DES TABACS	5 236 900
CH.61 -OFFICE DES EMISSIONS DE TIMBRES-POSTE	2 690 600
CH.62 -DIRECTION DE L'HABITAT	724 500
CH.63 -CONTROLE DES JEUX	556 000
CH.64 -SERVICE D'INFO. SUR LES CIRCUITS FINANCIERS	2 031 500
CH.65 -MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES	631 700
	50 688 800

E) DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

CH.66 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	1 574 000
CH.67 -DIRECTION DE L'ACTION SANITAIRE	9 027 300
CH.68 -DIRECTION DU TRAVAIL	1 927 900
CH.69 - PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT	2 095 000
CH.70 -TRIBUNAL DU TRAVAIL	165 000
CH.71 -D.A.S.O - FOYER DE L'ENFANCE	1 735 000
CH.72 -INSPECTION MEDICALE	315 900
CH.73 -CENTRE MEDICO-SPORTIF	306 000
CH. 74 -DIRECTION DE L'ACTION ET DE L'AIDE SOCIALES	4 368 000
	21 514 100

ETAT "B" BG2800 (EUROS) **TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CREDITS OUVERTS**
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2022

F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

CH.75 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	2 734 700
CH.76 -DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	5 469 100
CH.78 -DIRECTION AMENAGEMENT URBAIN	18 598 600
CH.85 -SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION	1 881 300
CH.86 -SERVICE DES PARKINGS PUBLICS	23 537 300
CH.87 -AVIATION CIVILE	2 337 600
CH.88 -SERVICE DE MAINTENANCE DES BATIMENTS PUBLICS	2 318 100
CH.89 - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1 985 800
CH.90 -DIR. AFFAIRES MARITIMES	1 056 500
CH.93 -DIR. DE LA PROSPECTIVE, L'URBANISME ET DE LA MOBILITE	2 145 300
	62 064 300

G) SERVICES JUDICIAIRES

CH.95 -DIRECTION	3 205 200
CH.96 -COURS ET TRIBUNAUX	8 339 000
CH.97 -MAISON D'ARRET	3 409 700
	14 953 900

326 092 300

ETAT "B" BG2800 (EUROS) TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CREDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2022

SECT. 4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.

CH.1 -CHARGES SOCIALES	124 543 900	
CH.2 -PRESTATIONS & FOURNITURE	27 317 000	
CH.3 -MOBILIER ET MATERIEL	8 224 700	
CH.4 -TRAVAUX	7 283 300	
CH.5 -TRAITEMENTS-PRESTATIONS	1 263 000	
CH.6 -DOMAINE IMMOBILIER	42 204 500	
CH.7 -DOMAINE FINANCIER	409 500	
	211 245 900	211 245 900

ETAT "B" BG2800 (EUROS) TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CREDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2022

SECT. 5 - SERVICES PUBLICS

CH.1 -ASSAINISSEMENT	29 381 000	
CH.2 -ECLAIRAGE PUBLIC	3 640 000	
CH.3 -EAUX	1 615 000	
CH.4 -TRANSPORTS PUBLICS	11 114 500	
CH.5 -COMMUNICATIONS	220 000	
	45 970 500	45 970 500

ETAT "B" BG2800 (EUROS) TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CREDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2022

SECT. 6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES

I-COUVERTURE DEFICITS BUDGET. COMMUNE ET ETABL. PUBLICS

CH.1 - BUDGET COMMUNAL	58 799 900
CH.2 - DOMAINE SOCIAL	68 846 000
CH.3 - DOMAINE CULTUREL	12 332 400
	139 978 300

II-INTERVENTIONS

CH.4 - DOMAINE INTERNATIONAL ET COOPERATION	28 921 400
CH.5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL	51 903 400
CH.6 - DOMAINE SOCIAL ET SANITAIRE	45 835 300
CH.7 - DOMAINE SPORTIF	8 139 400
	134 799 500

III-MANIFESTATIONS

CH.8 - ORGANISATION MANIFESTAT	46 144 400
	46 144 400

IV-INDUSTRIE-COMMERCE-TOURISME

CH.9 - AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME	28 902 100
CH.10 - DEVELOPPEMENT DURABLE	28 361 000
	57 263 100

378 185 300

TOTAL ETAT "B" --> 1 020 608 800

ETAT "C" BG2803 (EUROS) **TABEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CREDITS OUVERTS**
AU TITRE DU BUDGET D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2022

SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS	
CH.1 -GRANDS TRAVAUX-URBANISME	128 265 000
CH.2 -EQUIPEMENT ROUTIER	18 110 000
CH.3 -EQUIPEMENT PORTUAIRE	26 185 000
CH.4 -EQUIPEMENT URBAIN	12 751 000
CH.5 -EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	414 701 000
CH.6 -EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS	67 387 000
CH.7 -EQUIPEMENT SPORTIF	25 746 000
CH.8 -EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	107 528 000
CH.9 -INVESTISSEMENTS	45 000 000
CH.11-EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE	20 000 000
TOTAL ETAT "C" --> 865 673 000	

ETAT "D" BG2804 (EUROS)

COMPTES SPECIAUX DU TRESOR - EXERCICE 2022

	DEPENSES	RECETTES
80-COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES	1 000 000	3 200 000
81-COMPTES DE COMMERCE	3 532 000	5 295 500
82-COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES	100 005 000	43 287 500
83-COMPTES D'AVANCES	17 182 000	15 980 000
84-COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT	3 248 100	1 620 000
85-COMPTES DE PRETS	4 675 000	1 333 600
	129 642 100	70 716 600

TOTAL ETAT "D" -->

PROGRAMME TRIENNAL D'EQUIPEMENT PUBLIC 2022 / 2023 / 2024												
ARTICLE (ou sous article)	DESIGNATION DES OPERATIONS	CREDITS D'ENGAGEMENT				CREDITS DE PAIEMENT						
		CREDIT GLOBAL au 01/01/2021	CREDIT GLOBAL au 01/01/2022	CREDITS DEBLOQUES au 01/01/2021	CREDITS DISPONIBLES f = d - e	Cumul des depenses a fin 2020	BUDGET PRIMITIF 2021	BR 2021 + REPORTS	2022	2023	2024	>2024
a	b	c	d	e	f = d - e	g	h	i	k	l	m	n
CH.1 - GRANDS TRAVAUX-URBANISME												
701.905	AMELIORATION ACCES OUEST	27,00	27,50	2,90	24,60	1,03	1,85	2,59	2,10	6,00	6,00	9,78
701.906	GALERIE SECURITE RAINIER III	64,00	65,30	0,30	65,00	0,00	0,80	0,80	1,80	2,80	10,00	49,90
701.907	AMEL.SECU.TUNNELS ROUTIERS II	5,00	5,00	0,75	4,25	0,13	0,70	0,77	1,20	1,80	1,00	0,10
701.913/2	URB SNCF-SOCLE CHARLES III	120,00	670,00	45,39	624,61	17,07	11,00	11,00	21,00	27,00	25,00	568,93
701.913/3	URB SNCF-LOT CANTON	70,50	70,72	70,47	0,25	68,49	2,00	2,00	0,22	-	-	0,01
701.913/4	URB SNCF-LOT RAINIER III	168,70	168,71	168,57	0,14	165,89	0,70	2,25	0,20	0,37	-	0,00
701.913/7	URB SNCF-LOT PASTEUR	483,00	506,70	416,62	90,08	150,78	70,00	82,00	99,00	89,00	44,00	41,92
701.997	AMELIORATION RESEAU FERROV.	11,46	11,46	2,08	9,38	1,52	-	0,61	-	1,00	1,00	7,33
	SOUS TOTAL 01	949,66	1 525,39	705,07	820,32	404,91	87,05	102,02	125,52	127,97	87,00	677,98
CH.2 - EQUIPEMENT ROUTIER												
702.903/1	MOBILITE PIETONNE	40,00	40,00	18,66	21,34	15,16	3,80	5,20	3,30	6,00	3,10	7,24
703.905	CICM & EQUIPEMENTS ASSOCIES	16,79	25,94	12,95	12,99	6,63	3,35	4,85	3,56	5,49	1,51	1,51
703.906	PARKING DU PORTIER	27,64	28,43	27,63	0,80	26,50	1,03	1,13	0,80	-	-	0,00
	SOUS TOTAL 02	84,43	94,37	59,24	35,03	48,30	8,18	11,18	7,66	11,49	6,90	8,74
CH.3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE												
703.901	REPAR OUVR MARIT. & PORTUAIRES	35,30	37,90	33,26	4,64	18,88	11,70	10,70	6,50	1,27	0,55	0,00
703.903	SUPERSTRUCT. DIGUES NORD & SUD	23,00	23,00	17,05	5,95	16,90	0,30	0,51	0,20	0,10	0,10	5,19
703.940/5	URBANISATION EN MER - ETUDES	24,72	24,82	16,92	4,90	16,09	1,37	2,55	1,70	1,56	1,39	1,53
703.951	AMENAGEMENT DU LARVOTTO	113,00	129,00	106,57	22,43	50,96	44,00	61,40	14,74	2,00	0,00	0,00
	SOUS TOTAL 03	196,02	214,72	176,80	37,92	102,72	57,37	75,16	23,14	4,93	2,04	6,72
CH.4 - EQUIPEMENT URBAIN												
704.907	GAL.ENTREPOS. DECHETS RADIOACT	5,50	5,70	0,75	4,95	0,40	1,50	0,50	1,90	1,60	0,10	1,20
704.920/1	EGGOUTS TRIENNAL	8,95	9,00	8,90	0,10	7,66	1,13	1,13	0,05	0,05	0,11	-
704.928/1	HELIPORT EXTENSION (RENOV)	80,30	66,23	11,11	55,12	6,13	2,30	2,87	2,30	6,00	5,00	43,93
704.983/1	TELESURVEILLANCE EXTENSION	10,19	10,19	5,86	4,33	5,56	1,40	1,49	0,95	0,29	0,29	1,62
704.991	RESERVOIR D'EAU	9,50	7,90	1,60	6,30	2,52	3,50	3,50	3,00	0,48	-	-
704.993	LIVET	56,00	377,00	3,43	373,57	1,88	0,60	1,00	0,60	1,00	0,60	371,52
	SOUS TOTAL 04	170,44	477,62	37,96	439,66	24,15	10,43	10,49	8,80	9,42	6,50	418,28
CH.5 - EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL												
705.507	GRAND IDA	337,00	352,00	289,37	62,63	72,55	93,00	94,04	76,00	89,00	23,41	-
705.508	OPERATIONS DOM INTERMEDIAIRES	139,50	140,15	132,83	7,32	102,76	13,00	14,00	8,00	9,50	4,00	1,86
705.908/1	OPERATIONS DOM INTERMED (2)	73,00	73,00	10,27	62,73	9,43	6,00	0,65	3,00	3,00	3,00	56,92
705.914	OPERATION LE MAS-HONORIA	85,40	87,30	84,38	2,92	35,22	19,50	20,10	22,50	9,48	70,00	-
705.917	OPERATION LE BEL AIR	260,00	309,00	30,62	278,38	7,12	11,00	11,00	24,00	45,00	10,40	151,88
705.919	LIERRES/DESLAVT ANNONCIADE II	20,00	20,00	0,60	19,40	0,01	2,00	2,98	1,60	10,40	5,01	-
705.930/1	CTRE GERONTOLOG.CENTR ENERGIE	214,17	214,20	213,84	0,36	213,43	0,47	0,71	0,05	-	-	0,00
705.930/7	CHPG MAINTIEN A NIVEAU	135,50	145,50	94,53	50,97	17,27	10,70	12,78	11,00	11,00	11,00	21,24
705.932/1	REHABIL.RECONST. CAP FLEURI	162,50	170,60	90,04	80,56	58,50	17,00	22,00	15,00	22,00	20,00	28,10
705.940	TRAVAUX DOMAINES	73,56	82,59	41,14	41,45	34,56	8,43	11,55	5,53	8,00	8,00	14,94
705.946	OPE. TESTIMONIOI ET I BIS	577,80	590,80	265,59	325,21	159,69	55,00	67,78	247,30	115,30	115,30	0,73
705.949	FOYER A.M.A.P.E.I DEVS	2,00	2,00	0,94	1,07	0,50	0,50	0,50	0,50	1,00	-	-
	SOUS TOTAL 05	2 080,43	2 187,14	1 254,15	932,99	770,56	236,60	263,09	411,49	321,89	145,15	274,98

PROGRAMME TRIENNAL D'EQUIPEMENT PUBLIC 2022 / 2023 / 2024																
ARTICLE (ou sous article)	a	b	DESIGNATION DES OPERATIONS	CREDITS D'ENGAGEMENT				CREDITS DE PAIEMENT					m			
				c	d	e	f	g	h	i	j	k		l		
				CREDIT GLOBAL au 01/01/2021	CREDIT GLOBAL au 01/01/2022	CREDITS DEBLOQUES au 01/07/2021	TOTAL (e)	CREDITS DISPONIBLES f=d-e	Cumul des depenses à fin 2020	BUDGET PRIMITIF 2021	BR 2021 + REPORTS	2022	2023	2024	>2024	
CH.6 - EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS																
706.904			RENOVATION DU PALAIS PRINCIER	40,00	40,00	12,61	27,39	8,80	4,00	8,31	3,00	6,63	6,63	6,63	6,63	
706.905			ENTREE - VILLE JARDIN EXOTIQUE	224,35	234,30	213,19	21,11	158,62	21,00	26,50	37,50	10,48	1,20	0,00	0,00	
706.909			SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX	10,00	10,20	0,77	9,43	0,26	0,86	0,80	3,00	3,20	2,94	0,00	0,00	
706.960/2			GRIMALDI FORUM-GROSSSES RENOV	7,10	7,19	6,90	0,29	5,36	0,90	1,12	0,71	0,01	0,01	0,01	0,01	
706.960/3			GRIMALDI FORUM-EXTENSION URBAMER		76,60		76,60		2,00	4,10	21,25	33,75	17,50	17,50	17,50	
			SOUS TOTAL 06	281,45	385,29	233,47	134,82	173,03	28,76	40,83	65,46	54,07	28,27	6,63	6,63	
CH.7 - EQUIPEMENT SPORTIF																
707.914/5			REHABILITATION STADE LOUIS II	15,86	16,64	14,59	2,06	14,21	0,58	0,58	0,42	0,61	0,61	0,49	0,35	
707.914/6			GROS TRAVAUX STADE LOUIS II	355,00	359,30	74,51	284,79	61,78	7,50	12,50	8,00	8,33	12,00	12,00	266,69	
707.994			EXTENSION QUAI ALBERT 1ER	143,00	151,00	130,07	20,93	109,64	20,00	20,00	16,95	4,41	13,35	12,49	267,04	
			SOUS TOTAL 07	513,86	526,94	219,16	311,78	185,64	28,08	33,08	25,37	13,35	12,49	12,49	267,04	
CH.8 - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF																
708.904/2			TRANSITION NUMERIQUE	461,55	493,18	148,98	344,20	98,12	45,39	52,07	54,00	54,00	48,00	48,00	187,00	
708.905			RES. RADIO NUMERIQUE DE L'ADM.	11,00	11,00	10,06	0,94	9,37	0,07	0,88	0,13	0,23	0,13	0,13	0,26	
708.908			PLAN NUMERIQUE SCOLAIRE	29,00	38,44	8,49	29,95	3,61	2,35	2,35	3,90	4,19	4,88	4,88	19,52	
708.913			SURELEVATION SURETE PUBLIQUE	45,67	56,08	8,89	47,19	3,73	16,20	17,48	15,00	11,65	4,87	3,35	3,35	
708.916			ACCESSIBILITE PMR	8,50	8,50	2,60	5,90	0,50	1,50	2,00	1,70	2,00	1,60	1,60	0,70	
708.945			ACQUISIT.EQUIPEMENTS POMPIERS	7,47	7,47	7,27	0,20	5,83	0,40	1,24	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	
708.945/1			ACQUISIT.EQUIPEMENTS POMPIERS (2)	7,52	8,42	-	8,42	0,20	0,37	0,62	0,32	0,82	1,03	1,03	5,62	
708.946			SECURITE NUMERIQUE	24,33	34,14	13,90	20,24	9,89	4,98	6,09	4,96	6,65	6,65	6,65	0,00	
708.947			SECURITE NATIONALE	9,12	9,94	7,82	2,12	7,13	1,05	1,55	1,06	0,20	0,18	0,03	0,00	
708.979/2			TRAVAUX SMRP-BATIMENTS PUBLICS	33,64	35,10	31,59	3,51	28,50	4,17	4,32	2,07	0,18	0,18	0,03	0,00	
708.979/3			TXA.SMRP-BATIMENTS PUB. 2019	12,10	14,32	5,20	9,12	2,80	4,95	3,66	5,37	2,34	0,05	0,05	0,10	
			SOUS TOTAL 08	649,90	716,59	244,80	471,79	189,47	81,42	92,25	88,90	82,26	67,11	67,11	216,58	
CH.9 - INVESTISSEMENTS																
709.991			ACQUISITIONS	205,00	205,00	51,84	153,16	28,38	25,00	30,14	25,00	25,00	25,00	25,00	71,47	
709.996			RACHATS AU FRC	800,00	800,00	624,72	175,28	624,72	10,00	10,00	10,00	20,00	20,00	20,00	125,28	
709.997			NOUVEAU CHFG	888,00	965,00	395,00	570,00	395,00	-	10,00	20,00	45,00	45,00	45,00	450,00	
			SOUS TOTAL 09	1.893,00	1.970,00	1.071,56	898,44	1.048,10	35,00	50,14	45,00	90,00	90,00	90,00	646,76	
CH.11-EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE																
711.966			GENTRE COMMERCIAL FONTVEILLE	300,00	385,00	11,39	355,01	8,57	10,00	17,03	20,00	35,00	35,00	35,00	234,40	
			SOUS TOTAL 11	300,00	385,00	11,39	355,01	8,57	10,00	17,03	20,00	35,00	35,00	35,00	234,40	
			TOTAL GENERAL	7 119,19	8 455,96	4 014,20	4 441,76	2 935,45	582,89	685,26	821,33	750,37	495,45	495,45	2 758,11	
				Dépenses compte de dépôt 400.6610 NCHFG												
				886,00	965,00	288,29	676,71	187,05	50,00	60,00	65,00	78,00	78,00	78,00	508,95	

II. RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL

RAPPORT

SUR LE PROJET DE LOI, N° 1047, PORTANT FIXATION DU BUDGET GÉNÉRAL PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

(Rapporteur au nom de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale :

M. Balthazar SEYDOUX)

Le projet de loi n° 1047 portant fixation du Budget Général Primitif de l'État pour l'exercice 2022 a été reçu au Conseil National, le 30 septembre 2021 et déposé en Séance Publique le 7 octobre 2021, au cours de laquelle il a été renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Économie Nationale.

L'étude de ce projet de loi a donné lieu à la préparation, en Commission, de 72 questions, et la demande de mise à jour de 26 tableaux de suivi, communiqués au Gouvernement le 19 octobre 2021. Les réponses du Gouvernement ont été reçues le 4 novembre 2021 et ont été débattues lors d'une Commission Plénière d'Etude qui s'est tenue le 8 novembre 2021.

En liminaire, votre Rapporteur tient à souligner le fait marquant de ce Budget Primitif 2022, qui est son résultat excédentaire de 2,8 M€. En effet, depuis près de deux ans désormais, la pandémie de la Covid-19 a impacté notre activité économique, sociale et, de manière générale, l'ensemble des aspects de notre vie courante. Ce résultat excédentaire est donc un signal fort de la résilience du modèle monégasque, de notre capacité collective à traverser cette épreuve et de notre volonté commune d'apporter à l'ensemble des Monégasques et des résidents, les meilleures réponses possibles face aux défis qui se présentent à nous. Après des exercices budgétaires 2020 et 2021 durant lesquels le Conseil National et le Gouvernement ont engagé des moyens massifs, près de 400 M€, pour soutenir notre tissu économique, social et les besoins en termes sanitaires, votre Rapporteur est satisfait de voir notre loi de budget en phase avec une situation économique qui s'améliore de jour en jour.

À cet égard, dès la fin 2020, les premiers signes encourageants étaient là et ont été confirmés durant l'année 2021. A la fin du mois d'octobre 2021, les recettes étaient déjà en progression de 9,9% par rapport à la même période en 2020, soit près de 130 M€ supplémentaires. Alors que l'exercice 2020 s'est clôturé en déficit d'environ 103 M€, le Budget Rectificatif 2021 a été voté quasiment en équilibre, avec un déficit d'à peine 8,8 M€ et nous examinons, ce soir, un projet de Budget Primitif pour 2022 en excédent de 2,8 M€.

Sur la base de ces éléments, il faut souligner que l'engagement de l'État sur les projets structurants, en particulier pour le logement, se sont poursuivis. Les délais de livraison de la première tranche du Plan National pour le Logement, période 2022-2023, seront tenus, et près de 600 logements neufs seront livrés. Votre Rapporteur souhaite également rappeler que Monaco est un État sans dette et que l'ensemble des investissements que nous évoquons lors de nos débats budgétaires sont financés sur nos fonds propres. A cet égard, il importe donc de maintenir un très haut niveau d'activité économique pour soutenir notre développement, tout comme nous avons besoin que l'activité salariée soit suffisante pour financer nos comptes sociaux.

À ce jour, notre économie reste portée par les secteurs de la construction et de l'immobilier, fortement générateurs de recettes pour l'État, mais également du commerce et d'un certain nombre d'activités de service, en particulier financiers. Depuis plusieurs années, l'État monégasque investit en termes d'infrastructures, ainsi que d'environnement juridique, afin de développer l'économie du digital et plus largement la transition numérique de l'ensemble des activités. Le Conseil National soutient pleinement cette orientation. Monaco, contraint par sa taille, doit absolument développer des activités à faible consommation d'espace et à forte valeur ajoutée. Le secteur digital répond parfaitement à ces critères.

Chacun l'aura compris, les objectifs principaux pour l'État monégasque font l'objet d'un consensus entre le Conseil National et le Gouvernement. Pourtant, cet accord de vues, global, n'empêche pas qu'un certain nombre de sujets font l'objet de discussions, voire de débats, entre nos deux Institutions. Ces échanges contradictoires sont au cœur du rôle de notre Assemblée élue, qui se fait l'écho des préoccupations et attentes légitimes de la population. Le Conseil National débat, amende et vote les lois, dans un échange permanent avec son partenaire institutionnel, le Gouvernement. Dans le cadre de ses prérogatives, liées au vote de la Loi de Budget, le Conseil National est amené à exprimer son appréciation de l'ensemble des politiques publiques du Pays.

Au fil du présent Rapport, les questions et analyses de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale seront mises en exergue, et, notamment, concernant le logement, la mobilité, l'emploi, le commerce, l'environnement et la qualité de vie, le fonctionnement institutionnel de l'État ou encore le service public.

Votre Rapporteur en vient maintenant aux prévisions chiffrées de ce Budget Primitif 2022. Au préalable, la Commission rappelle que le Budget Rectificatif de l'exercice 2021 a été voté, le 14 octobre dernier, avec un déficit prévisionnel de 8,8 M€, alors qu'il avait été estimé à près de 114 M€ au moment de l'examen du Budget Primitif 2021. Cet élément met en perspective, d'une part, la nette amélioration de la situation économique à Monaco et, d'autre part, qu'au stade du Budget Primitif, les éléments chiffrés restent pour l'essentiel des évaluations amenées à évoluer au fil de l'exercice.

Votre Rapporteur rappelle également que l'examen du Budget Primitif s'accompagne de celui du Programme Triennal d'Équipement Public (PTEP) et du Programme Gouvernemental d'Action (PGA). Ce dernier, pour l'exercice 2022, comprend 49 Objectifs Stratégiques Prioritaires (OSP), répartis sur 7 axes.

Au chapitre des recettes, la proposition budgétaire du Gouvernement s'établit, pour 2022, à plus de 1,8 milliard d'euros, soit une progression remarquable de 10% par rapport au Budget Rectificatif 2021. Sur les grands ensembles, on notera une progression globale des recettes de l'État, par rapport au Budget Rectificatif 2021 : +16,6% pour les Droits de Douane, +10,4% pour la TVA, +20,7% pour l'Impôt sur les Bénéfices ou encore +17% sur les Monopoles. La Commission a observé un seul recul notable qui concerne les Droits de Mutation, estimés à -7%, qui tiennent compte du fait que l'année 2021 a bénéficié de recettes exceptionnelles, qui n'ont naturellement pas été intégrées dans le projet de Budget pour 2022. Le montant total de cet article est néanmoins supérieur de 10 M€ par rapport à l'évaluation du Budget Primitif 2021. À ce sujet, les élus regrettent que le Projet de loi issu de la Proposition de loi n° 252 relative à l'encadrement de la profession de marchand de biens n'ait pas encore été déposé sur le bureau du Conseil National, alors qu'il s'agit d'un texte ne présentant pas de complexité juridique majeure et qu'il fait l'objet d'un consensus entre nos deux Institutions. En effet, au-delà de l'encadrement nécessaire de cette activité, cette réforme générera des recettes supplémentaires, évaluées à près de 20 M€.

Dans le domaine des Contributions, votre Rapporteur doit mentionner des évolutions prochaines, incluses dans le Projet de loi n° 1048 portant diverses dispositions d'ordre fiscal, qui a pour objet de faire évoluer les taux applicables aux droits fixes et aux droits de mutation. Ce texte, qui va être soumis au vote des élus d'ici la fin de l'année, modifie certains taux de manière relativement marginale pour les assujettis, mais devrait avoir un impact substantiel sur les finances publiques, à hauteur de plusieurs millions d'euros.

Pour sa part, la TVA constitue toujours la première source de recettes pour l'État, représentant 53,4% de celles-ci, dont 88,3% de TVA interne. Dans le détail, le Commerce, la Construction et les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien, restent les trois premiers contributeurs et représentent, à septembre 2021, près de 70% du total des rentrées de TVA. Il faut également noter que les recettes de TVA à octobre 2021 sont déjà en progression de 12,69% par rapport à octobre 2020, et qu'il est donc raisonnable d'estimer l'évaluation gouvernementale pour ce Budget Primitif de « trop prudente ».

L'augmentation globale des recettes du Domaine Immobilier doit faire l'objet d'une attention particulière. En effet, la matérialisation en recettes de l'échange de droits à construire sur l'opération Testimonio II, pour 206 M€, également inscrite en dépenses sur l'article correspondant à cette opération, augmente substantiellement le montant des crédits inscrits, alors même que la double inscription de cette somme rend l'opération financièrement neutre. Cette opération mise à part, et tenant compte des recettes dues à la « soulte » de l'extension en mer pour 100 M€, votre Rapporteur constate un léger recul du Domaine Immobilier par rapport à l'année dernière. De ce point de vue, la Commission se doit d'insister sur le fait que le patrimoine foncier de l'État constitue une ressource extrêmement rare qui doit être gérée avec une attention particulière. C'est la raison pour laquelle, le 10 mai 2021, le Conseil National a adopté la Proposition de loi n° 253 relative au renseignement des projets de loi ayant pour objet de prononcer la désaffectation d'un bien dépendant du Domaine Public. En effet, ce texte est explicitement conçu pour assurer la meilleure défense des intérêts de l'État. Les élus ont été satisfaits de la confirmation, par le Gouvernement, le 5 novembre 2021, de sa volonté de transformer cette Proposition de loi de l'Assemblée en Projet de loi.

Toujours dans le domaine immobilier, votre Rapporteur se doit de mentionner le projet de Foncière d'État, proposé par notre Assemblée au Gouvernement, qui permettrait à ce dernier de garder la maîtrise de son foncier en valorisant lui-même ses terrains, et pourrait, notamment proposer des logements à destination des Enfants du Pays sur la base d'un modèle qui, en commercialisant une partie des surfaces bâties, serait neutre pour les finances publiques. Pour les élus, ce dispositif présente de nombreux avantages, ils s'interrogent sur les hésitations du Gouvernement, et regrettent le temps ainsi perdu.

Concernant le Domaine Financier, votre Rapporteur souligne une forte baisse en « *trompe l'œil* ». En effet, l'exercice 2021 a été le dernier exercice durant lequel a été effectué le transfert des actions SBM détenues sur le Budget de l'État vers le Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC). Aussi, le Budget Primitif 2022 est le premier exercice depuis trois ans dans lequel cet article ne comporte pas de contribution du FRC au budget de l'État et reflète donc uniquement la réalité des revenus financiers de l'État.

Au sujet du Fonds de Réserve Constitutionnel, et considérant son importance dans nos finances publiques, les élus sollicitent du Gouvernement la tenue d'une Commission Plénière d'Etude dédiée, afin d'échanger sur sa situation et ses objectifs, notamment en termes de niveau de liquidités disponibles, ou d'intervention dans nos politiques publiques afin que le Fonds de Réserve Constitutionnel soit un réel garant financier de la Principauté pour les générations futures.

Par ailleurs, et toujours dans le cadre de ses investissements, l'État, actionnaire de Monaco Telecom, perçoit des dividendes, qui font l'objet d'une inscription de 50 M€ au Budget Primitif 2022. Les élus se félicitent de cette prévision, qui confirme la bonne santé de l'entreprise.

Votre Rapporteur tient, enfin, à souligner la réelle progression de l'inscription des recettes issues des Monopoles Concédés. Cela est particulièrement vrai avec des inscriptions en hausse par rapport au Budget Rectificatif 2021 de +41,1% pour la S.B.M., de +29,2% pour Monaco Telecom, de +36,4% pour la S.M.A. et de +41,2% pour la S.A.M. des Ports.

Concernant la SBM, les élus ont largement eu l'occasion d'exprimer leur souhait de voir l'entreprise se développer à l'international, notamment avec l'opportunité non saisie de l'achat de casinos en Grande-Bretagne. Cet exemple démontre, selon nous, que le temps administratif est beaucoup trop long pour répondre à la vitesse du monde des affaires, et que la prudence de l'État actionnaire n'est pas toujours compatible avec des investissements qui induisent, souvent, une part de risque.

À beaucoup plus courte échéance, les élus ont été heureux d'apprendre la tenue prochaine d'une école des jeux, qui confirme le retour au rythme annuel de ces écoles, qui était un souhait des élus. À ce sujet, le grand nombre de candidats, et en particulier de nationaux, conjoints et enfants de monégasques, plus de 40, démontre que la profession est toujours extrêmement attractive. De plus, au regard des départs qui interviendront dans les années à venir, il est fondamental que cette école ne soit pas sous-dimensionnée. Rappelons qu'il faut plusieurs années à un employé de jeux nouvellement formé pour être complètement polyvalent. Former un employé de jeux doit être un investissement de long terme et, à cet égard, ce ne sont pas seulement les besoins d'aujourd'hui, mais également ceux de demain qu'il faut prendre en compte. Pour ces raisons, les élus demandent que cette école des jeux permette la formation, et donc l'embauche, d'au moins une vingtaine de nationaux ou conjoints. De plus, la Commission des Finances et de l'Économie Nationale insiste sur le respect de la priorité nationale, qui doit être absolu.

Au sujet de Monaco Telecom, les élus expriment leur satisfaction devant le succès de l'offre préférentielle dédiée aux Monégasques et résidents de longue date pour la fibre, qui était une demande forte de notre Assemblée. Votre Rapporteur rappelle que dans le cadre de la nouvelle concession de l'opérateur, un Comité de Suivi du Plan Industriel a été créé, dans lequel des élus sont appelés à siéger.

Au sujet de la S.A.M. des Ports, les élus ne peuvent que se féliciter des développements en cours et à venir de la Société. Le port de Cala del Forte à Vintimille, désormais en activité, relié à Monaco par la navette rapide Monaco One, ainsi que la concession récemment obtenue pour 40 ans du port de Civita Vecchia à Rome, sont des investissements positifs pour l'économie et l'image de Monaco. La prise de participation dans la société Informa Marine Inc., promoteur du Monaco Yacht Show, ou encore le partenariat avec P&O Marina à Dubaï, sont prometteurs pour le développement de nouvelles clientèles. Enfin, la prise de participation à

hauteur de 20% dans la Société d'Exploitation du Port de Cap d'Ail, dont la concession arrive à terme en 2027, devrait permettre à Monaco de disposer d'une collaboration plus étroite avec le port français le plus proche de notre pays.

Votre Rapporteur ne peut évoquer le port de Cap d'Ail sans faire mention du projet de navette maritime entre Nice et Cap d'Ail, que les élus défendent depuis le début de cette mandature. Suite à un premier appel d'offres lancé par la Régie Ligne Azur et déclaré infructueux en début d'année 2021, le Gouvernement a informé le Conseil National que la Métropole Nice-Côte d'Azur avait lancé une étude mi-septembre, auprès d'armateurs, pour réévaluer les termes de l'appel d'offres. Dans un courrier du 15 octobre 2021, le Gouvernement informait le Conseil National que les conclusions de cette étude devraient être connues d'ici la fin de l'année 2021. Les élus demeurent donc en attente de ces résultats, que le Gouvernement s'est engagé à transmettre à notre Assemblée. L'objectif est clair : disposer d'une offre qui complètera les voies traditionnelles de transport entre Nice et Cap d'Ail, en particulier pour les salariés pendulaires qui travaillent à Monaco. Sur le même sujet, le Conseil National attend du Gouvernement des informations quant au point d'arrivée, dans le port de Cap d'Ail de cette future navette, et, bien entendu, de prévoir des dessertes de transports publics à proximité.

L'évaluation des recettes proposée par le Gouvernement dans ce Budget Primitif 2022, montre globalement une situation de reprise de l'économie monégasque, selon une tendance qui, au niveau international, est confirmée par l'ensemble des organismes spécialisés, tels que l'OCDE, le FMI, la BCE. A Monaco, selon l'IMSEE, le chiffre d'affaires au premier semestre 2021, hors activités financières et d'assurances, a retrouvé son niveau de 2019. À l'occasion de l'examen du Budget Rectificatif 2021, les débats entre le Conseil National et le Gouvernement avaient mis en évidence la nécessité de présenter des Budgets qui soient en accord avec la réalité économique du pays. Sensible aux arguments des élus, le Gouvernement avait effectué un second dépôt, avec des évaluations budgétaires plus proches de cette situation. Votre Rapporteur est satisfait de constater que, dans le cadre de ce Budget Primitif 2022, les estimations de recettes du Gouvernement tiennent compte de la conjoncture favorable, même si elles restent, selon la Commission, des prévisions très prudentes. Il conviendra, néanmoins, de pondérer ces prévisions par la montée de l'inflation, estimée à 2,6% à octobre 2021, et en particulier par l'augmentation

des prix de l'énergie, la pénurie qui frappe certaines matières premières et les semi-conducteurs, ou encore par certaines difficultés de transport. Cette situation a un impact direct sur le pouvoir d'achat des agents du service public. À cet égard les élus demandent au Gouvernement une information préalable à l'évolution de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique, en accord avec la pratique traditionnelle entre nos deux Institutions, en début d'année 2022. Ils rappellent qu'ils sont attachés au maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires, agents de l'État et de la Commune, et retraités, qui passe par une évolution de l'indice de leur traitement conforme à celle de l'inflation.

Avant d'aborder l'ensemble des dépenses, il convient de faire un point sur les mesures d'accompagnement et de relance mises en œuvre pour faire face à la crise induite par la pandémie de la Covid-19. Votre Rapporteur rappelle que les élus ont voté plus de 400 M€ pour que le Gouvernement dispose des moyens financiers pour faire face à la crise. Ces sommes ont été consommées en grande partie par les mesures d'accompagnement aux entreprises et salariés et les besoins sanitaires, pour plus de 300 M€, ainsi que pour financer les Fonds de Relance pour près de 80 M€. Cet investissement important a permis de limiter l'impact de la Covid-19 sur notre tissu économique, pour les exercices 2020 et 2021. L'intégralité de l'enveloppe votée par les élus n'ayant pas été consommée durant l'exercice 2020, le reliquat de ces sommes a été mandaté sur des Comptes Spéciaux du Trésor, afin de pouvoir être utilisé durant l'exercice suivant. Sur ce point, les échanges intervenus à l'occasion de l'examen du Budget Rectificatif 2021, entre le Conseil National et le Gouvernement, ont conduit à l'engagement, par ce dernier, de clôturer le Compte Spécial du Trésor 82.33 « Plan Relance COVID » à la fin de l'exercice 2022. En effet, les élus estiment que la situation générale doit désormais s'apprécier à moyen, voire long terme, et donc, que l'État doit revenir à une gestion budgétaire traditionnelle, plus conforme aux prérogatives institutionnelles de notre Assemblée.

Les échanges avec le Gouvernement dans le cadre du Comité Mixte de Suivi du Covid-19, qui s'est réuni 41 fois au moment de l'approbation de ce Rapport, se poursuivent. En effet, le virus circule toujours et, en responsabilité, il convient de rester vigilant quant à la situation sanitaire de la Principauté.

En premier lieu, votre Rapporteur continue d'inviter la population, les résidents comme les salariés, à se faire vacciner. En effet, à ce jour, le vaccin est l'arme la plus efficace dont nous disposons pour lutter contre le virus. Pour autant, près de deux ans après l'émergence de la maladie, il faut faire un constat : il est nécessaire d'apprendre à vivre avec le virus. C'est une nécessité pour pouvoir se projeter vers l'avenir.

Nous observons, au fil des semaines, une situation toujours fluctuante en termes de contaminations et donc d'incidence. Dans le même temps, force est de constater que notre système hospitalier est loin de la saturation, sans aucun doute grâce à la politique de vaccination et de suivi à domicile, même s'il est indispensable d'augmenter encore le nombre de personnes vaccinées. Il faut sans doute rappeler que l'ensemble des mesures de restrictions mises en œuvre ont pour seul objectif de limiter la circulation du virus et d'éviter la saturation de notre système hospitalier.

Au moment de la rédaction de ce Rapport, alors que dans de nombreux pays Européens on constate une remontée du nombre de cas de coronavirus, il s'avère que les pays où la vaccination est massive subissent moins de formes graves, et donc d'hospitalisations lourdes de leur population. Pour autant nous savons aujourd'hui que la protection que confère le vaccin diminue au bout d'un certain nombre de mois. Il est donc nécessaire que les personnes dont l'immunité a baissé fassent la dose de rappel, qui est désormais accessible à Monaco pour l'ensemble des adultes.

Vivre avec le virus, c'est apprendre à s'adapter en permanence. L'État doit s'adapter, mais également la population de Monaco qui, la première, comprend que l'évolution de la situation peut induire une évolution des mesures. À cet égard, votre Rapporteur ne peut que regretter que malgré de fortes baisses, pendant plusieurs semaines consécutives, par exemple les semaines des 13, 20 et 27 septembre, avec des taux d'incidence de 36,5, 33,9 et 31,2, le Gouvernement ait fait le choix de maintenir l'obligation de port du masque pour les élèves d'écoles primaires, lorsqu'ils sont assis à leur bureau, en classe. Chaque semaine sans masque constitue, en effet, une période durant laquelle les conditions d'apprentissage sont améliorées.

Le Conseil National s'est toujours comporté en responsabilité face à la pandémie, en demandant le déploiement de tests, de masques, de vaccins. Aujourd'hui il ne faut pas hésiter à lever les restrictions à chaque fois que cela est possible, quitte à revenir en arrière si la situation l'exige. Sur cette question, les élus réitèrent leur demande de critères objectifs,

spécifiques à Monaco, qui déterminent les seuils de levée de restrictions, ou de remise en place de certaines. Non seulement c'est l'unique moyen de donner de la prévisibilité à la population, mais c'est également un outil supplémentaire pour engager l'ensemble des résidents dans la lutte contre le virus, en partageant la responsabilité de la situation.

Votre Rapporteur en vient maintenant aux dépenses prévisionnelles de ce Budget. Pour l'exercice 2022, les dépenses sont estimées à 1 886 281 800 €, en hausse de 19,2% par rapport au Budget Primitif 2021, soit +303,3 M€. Cette somme se décompose en 642 423 500 € pour les dépenses de Fonctionnement, soit près de 34% du total, 378 185 300 € pour les Interventions Publiques, soit 20%, et 865 673 000 € pour l'Équipement et l'Investissement, soit près de 46% du total des dépenses. L'engagement de l'État dans les investissements stratégiques et en infrastructures constitue le premier poste de dépenses de ce Budget.

En premier lieu, votre Rapporteur rappelle l'investissement très important pour le logement des Monégasques, dont les premiers effets se feront sentir dès l'exercice 2022. Les opérations sont prévues comme suit :

- Testimonio II, avec 181 appartements ;
- Palais Honoria, avec 65 appartements ;
- La surélévation des Mélèzes, avec 14 appartements ;
- Testimonio II bis, avec 167 appartements ;
- Carmelha, avec 25 appartements ;
- Grand Ida, avec 160 appartements.

Ce sont ainsi plus de 600 logements qui seront accessibles à l'ensemble des foyers monégasques dont la situation le justifie, entre la fin 2022 et la fin 2023.

Avec plus de 400 demandes non satisfaites à l'occasion de la dernière Commission d'Attribution de Logements Domaniaux, en octobre dernier, et une progression moyenne de près de 100 demandes supplémentaires par an, ces appartements livrés devraient permettre de résorber la pénurie actuelle et de satisfaire l'ensemble des besoins.

Malheureusement, l'opération Bel Air, qui est la livraison suivante du Plan National pour le Logement, prévue à l'origine pour être livrée en 2023, ne sera finalement disponible que début 2027, avec le risque, donc, de connaître à nouveau une situation de pénurie de logements entre 2024 et 2026. Aussi, les élus demandent au Gouvernement de réaliser des programmes de construction intermédiaires, qui devront être livrés durant cette période. D'une part, votre Rapporteur évoquera la nécessité de construire un immeuble domanial de 60 logements sur l'emprise foncière de Monte-Carlo, où un EHPAD est prévu. D'autre part, il citera l'opération dite « Les Lierres » / « Nathalie », pour plus de 40 logements, dans le quartier de l'Annonciade. Les élus sollicitent également du Gouvernement la possibilité de surélever l'opération Palais Honoria, qui permettrait de livrer une trentaine de logements supplémentaires. Ces trois opérations, si elles étaient envisagées dès maintenant, aboutiraient sans doute à la construction de plus d'une centaine de logements supplémentaires, qui devraient limiter les effets de l'absence de livraisons entre 2024 et 2026.

Votre Rapporteur ne peut évoquer les constructions du Plan National pour le Logement sans aborder simultanément les services publics en charge du logement. En effet, le nombre important d'appartements livrés dans un temps relativement court va induire des besoins accrus pour les services de l'Administration en charge de leur attribution et de leur gestion. Les élus, à l'occasion de l'examen du Budget Rectificatif 2021, ont déjà alerté le Gouvernement sur le fait que, selon eux, les ressources humaines étaient à ce jour insuffisantes pour faire face aux besoins et que les trois créations de postes ne répondraient pas aux nombreuses demandes qui afflueront vers la Direction de l'Habitat et l'Administration des Domaines. À titre de comparaison, le Service de Maintenance des Bâtiments Publics dispose de dix contrôleurs, alors que l'Administration des Domaines ne s'en voit dotée que de deux. Rappelons que cette Administration gère l'ensemble des logements neufs, anciens, à Monaco ou en France, dont l'État est propriétaire, soit près de 5 000. Les Monégasques doivent pouvoir disposer d'un service public du logement qui soit à la hauteur de leurs besoins et il appartient à l'État de mettre en œuvre les moyens nécessaires à cet effet.

Les élus, depuis 2018, ont déjà obtenu un certain nombre d'évolutions positives en matière de logement domanial, telles que la fourniture de cuisines équipées dans les trois grandes opérations à venir, qui devrait permettre une entrée dans les lieux plus rapide. De même, la possibilité de visiter des appartements

témoins, devrait accélérer le processus d'attribution. Néanmoins, l'ensemble de ces dispositifs nécessite également du personnel supplémentaire.

La réticence du Gouvernement en la matière est d'autant plus difficile à comprendre que les besoins en logement augmentent chaque année et que l'augmentation de la population monégasque dans le futur ne fera qu'accroître cette demande. Les postes ainsi créés ne répondraient donc pas uniquement à un besoin ponctuel, mais constitueraient un investissement de long terme. Nous attendons du Gouvernement qu'il ait plus d'ambition en la matière. Un point devra être fait avant l'examen du prochain Budget Rectificatif.

En parallèle de la mise en œuvre du Plan National pour le Logement, l'État monégasque est engagé dans des transformations ambitieuses de son territoire, notamment par la construction de grandes infrastructures. Pour évoquer les plus importantes d'entre elles, on citera :

- le Nouveau CHPG, dont le budget triennalisé s'élève désormais à 965 M€ ;
- l'Ilot Pasteur, qui accueillera le nouveau Collège, la Salle Leo Ferré, une médiathèque, notamment, au budget triennalisé de 506,7 M€ ;
- l'Ilot Charles III, dont le seul socle implique déjà une inscription triennalisée de 670 M€, à laquelle il faut ajouter la future usine de valorisation des déchets, elle-même triennalisée à 377 M€, pour un total de 1 milliard et 47 millions d'euros ;
- le parking-relais d'Entrée de Ville Ouest Supérieur (EVOS) au Jardin Exotique, dont le budget triennalisé est de 234,3 M€ ;
- le complexe balnéaire du Larvotto, désormais triennalisé à 129 M€.

Ces montants démontrent l'investissement massif de l'État pour la modernisation de l'environnement urbain de Monaco, afin que la Principauté dispose d'équipements modernes et de pointe. D'une manière générale, c'est une transformation à laquelle les élus souscrivent, mais les sommes engagées impliquent de porter une attention accrue à l'ensemble du processus, du stade des études, à la livraison des opérations, en passant par les appels d'offres, le contrôle de l'exécution des chantiers, la maîtrise des coûts, et, bien entendu, la préservation de la qualité de vie des riverains.

Dans le détail, chacun de ces grands projets induit des défis qui lui sont propres.

Concernant le Nouveau CHPG, il convient de mettre en perspective l'ensemble de l'environnement dans lequel il s'inscrit. En effet, l'actuel CHPG en arrière, le futur chantier du Bel Air qui lui est proche, et le futur chantier de l'Îlot Charles III en contre-bas, conduisent cette zone à être extrêmement dense en termes de travaux, et sur une période de temps assez longue. Les élus ont exprimé leurs préoccupations quant à l'impact du chantier du Bel Air sur l'activité du CHPG. Ils attendent l'avis du Comité d'expert dédié quant à la compatibilité de ce chantier important avec les contraintes de l'activité médicale.

Toujours sur le nouvel hôpital, cet équipement de santé de pointe ne verra sa première tranche livrée qu'en 2025, avec, dans la foulée, le transfert d'un nombre important de services hospitaliers. Ce chantier, qui a déjà pris du retard au regard du programme initial, nécessite une vigilance extrême des services de l'État.

De ce point de vue, et à l'instar des remarques précédentes concernant le service public du logement, la Direction des Travaux Publics se doit d'être dotée des moyens humains nécessaires. Ces personnels sont indispensables au bon accomplissement des missions de contrôle des chantiers, notamment pour que ces derniers respectent les normes nécessaires à la protection des résidents, qui ont été renforcées par arrêtés ministériels, ou pour maîtriser les coûts et les délais. Les élus restent en attente de la finalisation des recrutements évoqués entre nos deux Institutions depuis plusieurs années maintenant.

Au-delà des moyens, votre Rapporteur se doit de rappeler que le Conseil National reste en attente des réponses promises par le Gouvernement concernant la future législation encadrant les marchés publics. En effet, lors de l'examen du Budget Rectificatif 2021, la Commission des Finances et de l'Économie Nationale avait, dans son Rapport, rappelé que six courriers avaient été adressés au Gouvernement à ce sujet, entre 2019 et 2021, sans réponses de ce dernier. Dans son propos introductif à l'examen de ce Rectificatif, le Gouvernement s'était engagé à répondre à notre Assemblée avant la fin de l'année 2021. Les élus demeurent donc en attente de ces réponses qui n'ont que trop tardé.

Toujours dans les grands chantiers structurants, l'Îlot Pasteur est prévu pour une livraison par tranches, qui débutera en 2024, avec, notamment, la première rentrée des collégiens dans leur nouvel établissement cette même année. Sur ce projet, il est essentiel de rappeler que son achèvement est indispensable au démarrage des travaux du Nouveau Centre Commercial de Fontvieille. En effet, l'Îlot Pasteur va accueillir la Salle Polyvalente Leo Ferré, mais également un certain nombre de services administratifs qui se trouvent, pour le moment, dans les locaux de l'actuel Centre Commercial. Il est donc indispensable que les délais soient tenus.

Le Parking-relais Entrée de Ville Ouest Supérieur (EVOS), dont l'achèvement est prévu en 2023, a vocation à améliorer la mobilité à Monaco en incitant les usagers, pendulaires et touristes, à y laisser leurs véhicules individuels et à faire usage des transports publics. À cet égard, il convient de citer également le projet de la Galerie des Salines, qui permettra une liaison piétonne verticale allant du Jardin Exotique à Fontvieille, en passant par l'Hôpital. Cette dernière doit également être livrée en 2023, étant entendu que la partie allant jusqu'à Fontvieille est un peu plus tardive, puisque dépendante de la livraison de la Passerelle Wurtemberg, prévue, elle, dans le programme de l'Îlot Pasteur, pour 2024. Afin que le présent Rapport soit exhaustif, il faut également évoquer les hypothèses de deux parking-relais à l'est de Monaco, celui de l'échangeur de Saint-Roman et celui en contrebas du sentier de la Veille, proche du Monte-Carlo Country Club, qui pourraient voir le jour dans les prochaines années, même si, à ce stade, ils ne sont qu'à l'état de projets.

L'Îlot Charles III, dont les travaux n'ont pas encore démarré, est un programme ambitieux, qui a vocation à accueillir la future usine de valorisation des déchets, trois tours d'activités économiques ou administratives, dont une pourrait accueillir le « Pavillon du Service Public », que les élus appellent de leurs vœux et une gare d'arrivée pour une éventuelle liaison expresse avec le site de La Brasca. Ce projet, dont l'achèvement est, à ce jour, programmé pour 2032, constitue une transformation importante de la partie Ouest Inférieure de Monaco.

La programmation de ce projet conduit naturellement votre Rapporteur à évoquer plus spécifiquement le sujet de l'Usine de traitement des déchets, actuelle et future. À l'occasion de l'examen du Budget Rectificatif 2021, les élus ont très majoritairement voté contre l'article budgétaire 501.4322 « *Collecte & incinération* », afin d'exprimer leur insatisfaction

devant la gestion de ce dossier. En service depuis 1980, l'actuelle usine d'incinération, qui a fait l'objet de nombreux échanges entre nos deux Institutions, aurait dû cesser son activité depuis plusieurs années désormais. Prolongée jusqu'en 2025, pour un coût de près de 30 M€ pour la période 2018-2025, elle ne va d'évidence pas cesser son activité à cette échéance, comme prévu, mais va devoir être prolongée jusqu'en 2030, au moins, pour un coût supplémentaire de 31 M€. Loin d'un « *mouvement d'humeur* » comme l'a laissé entendre le Ministre d'État lors de la Séance Publique du 12 octobre 2021, ce vote constitue l'expression de la volonté des élus de voir le Gouvernement prendre enfin une décision sur ce dossier. Les élus n'ont eu de cesse d'alerter le Gouvernement sur cette question, de l'appeler à mettre en œuvre des solutions, et ce, depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, il faut construire et mettre en service une installation qui réponde aux besoins de traitement des déchets, avec les normes les plus exigeantes en matière de rejets.

Lors de la Commission Plénière d'Étude, demandée par le Conseil National, et qui s'est tenue le 22 novembre 2021, une présentation détaillée d'un projet d'un Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets a été faite par les dirigeants de la SMEG et de la SMA, en présence des membres du Gouvernement. Pour la première fois, un projet concret et réalisable a été présenté aux élus. Ce projet répond à de nombreuses attentes de notre Assemblée en termes de réduction de 2 à 10 fois des émissions polluantes, de forte diminution des émissions de gaz à effet de serre, compatible avec les engagements de Monaco et d'une meilleure valorisation énergétique des déchets. Cette installation, aujourd'hui estimée à plus de 300 M€, nécessite que les services de l'État soient absolument stricts sur la maîtrise de ce chantier. Le Conseil National demeurera vigilant dans les prochains mois et les prochaines années, afin que ce projet se concrétise dans les délais et les coûts annoncés aux élus.

Du point de vue des particuliers, les élus insistent également sur la nécessité de rendre faciles et accessibles les démarches de tri des déchets, pour qu'elles soient efficaces. Cela implique un accès simple aux conteneurs dédiés, de préférence dans chaque immeuble, et, bien entendu, de mettre en œuvre une communication renforcée sur les initiatives prises en la matière, mais également en rappelant régulièrement les enjeux et les bons comportements.

Protéger la qualité de vie, la santé et l'environnement, tant du point de vue écologique, que du cadre de vie, doit être une priorité commune de nos deux Institutions. Nos débats, depuis 2018, ont permis

d'améliorer une situation qui devenait insupportable pour l'ensemble des résidents, en termes de nuisances sonores et de travaux de voirie, même si beaucoup reste encore à faire. Après l'accalmie contrainte de la période Covid, l'activité de construction fonctionne de nouveau à plein régime, et nous atteignons un niveau de nuisances qui doit être maîtrisé. Les élus demandent donc, au Gouvernement, de s'assurer de l'application stricte des mesures de protection prévues par Arrêté Ministériel, et de veiller, dans la délivrance des permis de construire, à limiter le nombre simultané de chantiers dans une zone définie, à un moment donné.

Toujours sur la question de l'environnement et de la qualité de vie, votre Rapporteur doit évoquer également la question de la mobilité en Principauté. En effet, la mobilité urbaine reste un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre (GES) et les élus partagent avec le Gouvernement l'objectif de « *développer et améliorer l'offre des transports en Principauté et favoriser les modes de transport doux* », mentionné dans son Programme Gouvernemental d'Action. De ce point de vue, le Conseil National se félicite de l'électrification programmée de la flotte des autobus de la CAM, même s'ils auraient souhaité une échéance plus proche que 2025. C'est une demande de longue date des élus qui va enfin se concrétiser. Sur le sujet des transports publics, il reste à nos deux Institutions d'accorder leurs vues sur le test de gratuité des bus, dont le principe est désormais acté et qui va se tenir en 2022. En effet, dans ses réponses aux questions de la Commission, le Gouvernement propose deux fois un mois de gratuité en mars, puis en novembre 2022. Selon nous, pour que le test soit probant, il est essentiel que la période soit continue. En conséquence, les élus demandent au Gouvernement que le test soit réalisé sur une unique période d'au moins deux mois consécutifs, et non sur deux fois un mois à deux périodes différentes de l'année. Votre Rapporteur rappelle que les élus proposent la période février-mars 2022, tout en restant ouverts à la discussion à ce sujet.

Toujours au sujet de la mobilité, la transformation de notre parc de véhicules vers des modèles plus propres reste une priorité commune au Conseil National et au Gouvernement. À cet égard, les subventions accordées à l'achat de véhicules électriques ou hybrides rencontrent un réel succès, et le complément financier mis en œuvre dans le cadre du Fonds Vert, a sans doute eu un effet positif sur l'efficacité du dispositif. De ce point de vue, le Conseil National souhaite la poursuite d'une politique de subvention renforcée, afin de continuer à inciter les usagers à

aller vers l'électrique à chaque fois qu'ils se portent acquéreur d'un nouveau véhicule. À ce jour, qu'il s'agisse de voitures ou de deux-roues, l'électrique reste extrêmement cher et ne bénéficie donc pas, dans son coût d'achat, d'un avantage de prix sur le véhicule à essence. Tout l'enjeu de cette politique publique doit aboutir à ce que, en tout cas pour les véhicules de tourisme au format citadin ou familial, et les deux-roues, le prix net à payer pour le consommateur soit le plus proche possible du prix d'un véhicule thermique de même catégorie. Selon les élus, il faut aboutir à une situation dans laquelle le prix ne soit pas dissuasif dans la décision d'acheter de l'électrique et donc renforcer la politique de subventions.

Enfin, sur le sujet des véhicules individuels électriques, les élus se félicitent de la politique de mise à disposition, dans l'espace public, des bornes de rechargement « Monaco On » qui permettent de « mailler » la Principauté avec des points de charge. Cette question est également au cœur du choix des consommateurs dans le passage à l'électrique et, de ce point de vue, Monaco fait désormais figure de modèle. Pour autant, les élus ont entendu les difficultés rencontrées par l'État dans l'installation de prises de rechargement dans des parkings privés qui ne disposent pas des installations de sécurité ou électriques suffisantes. Votre Rapporteur, demande au Gouvernement de veiller à ce que, dans les cahiers des charges des prochaines constructions, voire, dans l'octroi des permis de construire pour des projets privés, une prise de rechargement soit incluse dans chaque place de parking construite. En effet, si l'on souhaite être proactifs sur ce sujet, il est absolument fondamental d'anticiper et de construire un environnement favorable.

Dans le même cadre, les services de mobilités, tels que la CAM, Monabike ou encore Mobe, fonctionnent désormais à l'aide d'applications numériques dédiés. Votre Rapporteur avait déjà mentionné, à l'occasion de l'examen du Budget Rectificatif 2021, le grand nombre d'applications qui pouvait aboutir à une confusion pour l'utilisateur. Dans sa réponse apportée au Rapport de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, le Ministre d'État indiquait que : « dans un souci de rationalisation de l'offre numérique, deux applications seront désormais le point de convergence de toutes les informations utiles pour l'utilisateur, hors relation avec l'Administration : « Monapass » pour la mobilité et « Yourmonaco » pour toutes les informations pratiques relatives à la vie dans la cité ». Les élus se félicitent de cette décision, et souhaitent connaître le calendrier de mise en œuvre de celle-ci.

Concernant plus généralement la numérisation de démarches administratives, votre Rapporteur doit exprimer un satisfecit quant à la mise en service du site « *monguichet.mc* ». Ce dernier permet, au travers d'une identification traditionnelle ou par MCCConnect, c'est-à-dire l'identité numérique, d'accéder dans un espace unique à un ensemble de démarches administratives. Dès son lancement, ce site intègre déjà un grand nombre de démarches possibles, pour les particuliers et les entreprises, telles que le paiement en ligne des cantines scolaires, la prise de rendez-vous pour des visites techniques automobiles, la réservation de salles à la Casa d'i Soci. Au-delà des services d'ores et déjà actifs, la centralisation de nouveaux services dans cet espace unique, devrait faciliter les démarches des usagers. Selon les élus, l'objectif est, à terme, de limiter au maximum l'utilisation de courrier papier, d'une part, et de sortir de la culture du rendez-vous en présentiel, à chaque fois que cela n'est pas indispensable.

L'évocation de cette initiative permet à votre Rapporteur d'aborder le sujet plus large du numérique et de son développement à Monaco. Avant toute remarque, il faut rappeler que l'engagement financier de l'État en la matière est très important. En effet, la Transition Numérique bénéficie d'un budget triennalisé de plus de 493 M€, dont plus de 54 M€ pour le seul exercice 2022. C'est un investissement absolument indispensable. Comme votre Rapporteur le mentionnait dans ses propos liminaires, le numérique est un enjeu stratégique central pour le développement de la Principauté. Cela implique de disposer d'infrastructures, notamment de réseaux efficaces, fiables et rapides, de services de pointe et sécurisés, en particulier à destination des entreprises, mais également de tout un corpus juridique qui permette le développement de l'économie digitale, ou à l'attention d'activités traditionnelles qui se numérisent.

En termes d'investissements, votre Rapporteur ne peut que se féliciter des infrastructures et services créés ces dernières années tels que Monaco Tech, Monaco Boost, le déploiement de la 5G, de la fibre, la mise en service du Cloud Souverain ou la mise en œuvre de l'identité numérique. En termes de soutien aux entreprises, les élus ont eu de nombreux échanges avec le Gouvernement concernant le Fonds Bleu dédié à la relance par le numérique. En effet, si son inscription budgétaire dans un Compte Spécial du Trésor fait débat entre nos Institutions, nous nous accordons sur son utilité. Rappelons que, pour l'essentiel, l'objet de ce Fonds est de permettre aux entreprises de développer la digitalisation de leur activité ou

d'utiliser les outils numériques pour améliorer leur fonctionnement interne. Les élus souhaitent voir le dispositif poursuivi par une inscription traditionnelle au titre des interventions publiques.

Sur la question législative, en revanche, votre Rapporteur regrette que les activités économiques numériques ne soient pas systématiquement intégrées aux textes correspondants que le Gouvernement dépose. On évoquera notamment le Projet de loi n°1035 portant modification de la loi n° 1.338 du 7 septembre 2007 sur les activités financières, modifiée, qui aurait pu intégrer l'ensemble des crypto-actifs ou encore le Projet de loi n°1044 relative au droit de suite, dans lequel aurait pu être abordée la notion de jetons non fongibles. Selon les élus, l'ensemble des domaines de l'économie digitale devraient, désormais, systématiquement être inclus dans les textes législatifs dont l'objet leur correspond. Dans ce domaine, votre Rapporteur rappelle également l'engagement du Gouvernement auprès de notre Assemblée de lui apporter des réponses quant à la question des prestataires de services sur actifs numériques et du « bac à sable réglementaire ».

Toujours sur l'environnement législatif nécessaire à notre développement numérique, votre Rapporteur se doit d'évoquer le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) européen, dont l'adaptation en droit monégasque est indispensable à tout développement d'une économie numérique. A cet égard, dans sa réponse au Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le Budget Rectificatif 2021, le Ministre d'État avait indiqué que « *le projet de loi relatif au RGPD devrait être déposé sur le bureau du Conseil National dans le courant de ce dernier trimestre 2021.* ». Au moment de la rédaction du présent Rapport, le Conseil National est toujours en attente de ce texte, dont la densité et la complexité vont nécessiter un travail législatif important de la part de notre Assemblée, et donc un temps d'étude conséquent. En outre, il faut rappeler, que la réforme de la législation en vigueur doit permettre à Monaco de bénéficier d'une décision d'adéquation de la Commission européenne établissant que le droit monégasque offre un niveau de protection adéquat des données à caractère personnel, afin de permettre un transfert de données simplifié hors de nos frontières. Or, l'adoption d'une telle décision par la Commission européenne intervient à l'issue d'une procédure longue et complexe. Dès lors, cela allonge d'autant le temps nécessaire au développement en Principauté d'une économie du numérique performante, en mesure de s'exporter.

Votre Rapporteur évoquera également, en plus de l'aspect strictement législatif, l'aspect réglementaire. Comme il le mentionnait déjà à l'occasion du Budget Rectificatif 2021, 14 textes réglementaires sont encore à publier pour pleinement mettre en œuvre les dispositions de la Loi n° 1.482 pour une Principauté Numérique, publiée le 27 décembre 2019, c'est-à-dire il y a près de deux ans. Pour neufs de ces textes, le Gouvernement s'est engagé à une publication entre la fin 2021 et le début 2022, mais les services de l'État n'ont pas encore débuté le travail sur 5 d'entre eux. Chacun peut comprendre la complexité de ces textes, mais ce temps très long est un handicap majeur au développement du numérique à Monaco.

L'évocation de cette problématique amène naturellement votre Rapporteur à évoquer, plus largement, la question de la publication des textes réglementaires d'application des lois. En effet, de nombreux textes de loi, pour être pleinement applicables, nécessitent la publication de textes réglementaires qui en précisent les modalités. Dès lors, tant que ces textes ne sont pas publiés, une loi votée et promulguée peut ne pas être applicable, partiellement ou totalement. C'est par exemple le cas de la Loi n° 1.478 portant modification de certaines dispositions relatives aux peines, publiée le 15 novembre 2019, et pour laquelle les textes réglementaires relatifs au travail d'intérêt général ne sont toujours pas publiés, et donc, le dispositif toujours pas en vigueur plus de deux ans après la mise en œuvre du texte législatif. On pourra également citer la Loi n° 1.456 portant Code de l'Environnement, publiée le 22 décembre 2017, et pour laquelle de nombreux textes d'application sont encore à publier. Les élus sont pleinement conscients de la masse importante de travail juridique nécessaire à la mise en œuvre de nombreux textes, mais, un peu à l'instar de ce que votre Rapporteur évoquait concernant le Service Public du Logement, tout laisse à penser que la charge de travail va continuer à augmenter. Dès lors, toujours dans la même comparaison, les élus sont prêts à doter la Direction des Affaires Juridiques de moyens supplémentaires, si cela peut accélérer le processus. En tout état de cause, plus de deux ou trois ans d'attente après la promulgation d'une loi pour en voir les effets est non seulement un délai inacceptable, mais une limitation substantielle de l'efficacité du travail législatif de notre Assemblée.

Toujours sur la question des textes réglementaires, votre Rapporteur doit également évoquer la question de la substance de ceux-ci. En effet, ces textes d'application, sont, dans la hiérarchie des normes, inférieurs à la Loi, et, par conséquent, ne peuvent

être en contradiction avec les dispositions votées par les élus. Dans une lettre, reçue le 1^{er} juillet 2021, le Gouvernement s'est engagé à élaborer les textes d'application en parallèle des dispositions législatives qu'ils ont vocation à mettre en œuvre. Si la substance de ces textes est transmise au Conseil National afin de lui donner une information éclairée lors de son examen des projets de loi, et donc, lui permettant d'évaluer la portée de ses amendements éventuels, cela devrait permettre une meilleure efficacité du travail des législateurs.

En conclusion, les élus ne peuvent que constater que les délais ne sont toujours pas suffisamment résorbés.

Toujours dans le cadre institutionnel, votre Rapporteur se doit également d'évoquer le sujet de la « *Chaîne nationale de service public télévisuel monégasque* » créée par l'Ordonnance Souveraine n° 8.705 du 24 juin 2021 et dénommée « Monte-Carlo Riviera » (MCR). À l'occasion de la préparation du présent Budget, celle-ci a fait l'objet de discussions entre nos deux Institutions, et des questions restent, selon les élus, en débat. En effet, au titre de l'article 14 de la Constitution, les traités ou accords internationaux dont l'exécution a pour effet de créer une nouvelle charge budgétaire ne peuvent être ratifiés qu'en vertu d'une loi. À l'occasion de réunions entre le Gouvernement et le Conseil National, nous avons eu l'occasion d'échanger sur l'interprétation de cet article, et, à ce jour, nos vues divergent encore. En effet, selon le Gouvernement, l'imputation d'une charge, même nouvelle, sur un article budgétaire préexistant, l'exonère du dépôt d'un projet de loi d'autorisation de ratification. Pour notre Assemblée, cette interprétation revient à vider de sa substance la portée du chiffre 4 de l'article 14, alinéa 2 de la Constitution compte tenu de la généralité des intitulés des articles budgétaires. En effet, dans une telle hypothèse, il est toujours possible au Gouvernement de rattacher une dépense nouvelle à un article budgétaire existant, et donc de ne jamais mettre en œuvre les dispositions de l'article 14 de la Constitution.

Au regard de la nature et de la destination des investissements liés au fonctionnement de Monte-Carlo Riviera, en particulier dans le cadre de l'accord avec TV5 Monde, les élus considèrent qu'un article budgétaire spécifique doit être dédié au financement de la chaîne. Une telle inscription est fondamentale à plus d'un titre. D'une part, elle permettra aux élus, à l'occasion de l'examen des budgets, de débattre des orientations données à la chaîne, notamment en termes de contenu, de pluralité, d'indépendance ou encore d'information. D'autre part, au titre de l'article 14

de la Constitution, une inscription budgétaire dédiée garantira que la finalisation de la Convention fasse l'objet d'une loi d'autorisation de ratification par les élus.

Votre Rapporteur demande donc au Gouvernement d'inscrire spécifiquement Monte-Carlo Riviera sur un article budgétaire dédié, et ce, en amont de la conclusion des discussions concernant « *l'entente relative à l'adhésion de la Principauté de Monaco à TV5* » et, à plus forte raison, de l'adhésion à la « *Charte TV5* », qui doit suivre le premier accord.

Plus généralement, concernant l'ensemble des engagements internationaux de la Principauté, le Conseil National avait demandé au Gouvernement que soit systématiquement précisé, au sein de l'exposé des motifs qui accompagne le projet de loi portant fixation du budget général de l'État, ou au sein d'une annexe audit budget, la liste des instruments internationaux que la Principauté a ratifié pour l'année passée et celle que le Gouvernement envisage de ratifier l'année à venir et, le cas échéant, l'indication de l'article sur lequel les dépenses budgétaires induites par chacun de ces engagements internationaux sont imputées et des articles budgétaires existants sur lesquels s'imputeront ces charges, ce qui n'est toujours pas le cas.

Toujours dans le cadre des relations internationales, votre Rapporteur souhaite évoquer la négociation en cours avec l'Union Européenne en vue de la conclusion d'un éventuel Accord d'association. Lors des dernières élections de 2018, les Monégasques ont clairement exprimé leurs craintes à ce sujet. Pour les élus, les « lignes rouges » constituent des points vitaux qui ne sont pas négociables. Cela concerne en particulier la priorité nationale en termes de logement ou d'emploi, le maintien du régime d'autorisation pour l'installation des entreprises à Monaco, ou encore le critère de nationalité pour l'accès à certaines professions réglementées.

Les discussions se poursuivent entre le Négociateur monégasque et les Autorités européennes et, si la crise de la Covid-19 a ralenti les échanges, ceux-ci ont repris ces derniers mois. Les élus, membres du groupe restreint, participant aux réunions de debriefing des sessions de négociation avec le Gouvernement, n'ayant pas la liberté de s'exprimer sur le détail de ces échanges, votre Rapporteur invite le Gouvernement à faire part à l'ensemble des Élus, de l'évolution des négociations et notamment des propositions qui ont pu être avancées par la partie monégasque. En effet, il nous semble primordial que les Monégasques soient pleinement informés de ces discussions

qui engagent leur avenir et celui de leurs enfants. Aussi, devant l'importance que revêt un tel sujet, les Conseillers Nationaux, membres du Groupe restreint, souhaiteraient, dès lors, unanimement, que cette information puisse être communiquée à l'ensemble des élus par le Gouvernement, et fasse l'objet d'un échange de vues à l'occasion d'une Commission Plénière d'Etude.

Sur un autre sujet, votre Rapporteur prend note de la confirmation, dans le Programme Gouvernemental d'Action, de la poursuite des échanges avec la partie française visant à faire évoluer le Chapitre IV « *Prestations familiales* » de la Convention Franco-Monégasque de Sécurité Sociale afin d'atteindre une égalité de genre en termes d'ouverture de droits sociaux. D'un point de vue plus largement sociétal, et toujours dans le Programme Gouvernemental d'Action, les élus ont également pris bonne note de la réflexion entamée sur l'évolution du congé maternité et la création d'un « congé parental ». En effet, l'expérience d'autres pays, comme l'Islande, notamment, démontre que ce seul sujet peut avoir un impact substantiel sur les opportunités offertes aux femmes, en particulier dans le cadre de leurs carrières professionnelles.

Le Conseil National partage l'objectif d'une réelle égalité entre les femmes et les hommes, ayant d'ailleurs voté le 25 novembre 2020 la Proposition de résolution n°32 visant à promouvoir la représentation des femmes au sein des Conseils d'Administration des entités, publiques et privées, dépendant de l'État.

Contre les violences domestiques, les élus soulignent l'engagement du Gouvernement, détaillé dans l'Objectif Prioritaire 6 « *Œuvrer en faveur de l'égalité femmes/hommes et lutter contre les violences faites aux femmes* » de l'Axe I : « *Gouvernance et Transformation* » du Programme Gouvernemental d'Action. En effet, dans ce cadre, le Gouvernement s'engage à déposer un projet de loi concernant la création d'un fonds d'indemnisation des victimes de violences sexuelles et intrafamiliales, qui prendra en compte les enfants. Une inscription budgétaire dédiée, au chapitre de la Direction des Services Judiciaires, tend à confirmer l'imminence de cette mesure, qui répondra à la demande des élus. Ces derniers rappellent au Gouvernement que, selon eux, une Commission dédiée doit être simultanément créée pour la mise en œuvre de ce dispositif d'indemnisation des victimes face à des personnes condamnées, mais insolvables. De plus ils souhaitent connaître le délai du dépôt de ce Projet de loi.

Sur le même sujet, le Projet de loi n°1027 portant réforme des dispositions relatives à l'incrimination des agressions sexuelles, qui sera prochainement soumis au vote de notre Assemblée, permettra à notre système judiciaire d'apporter des réponses mieux adaptées et, nous le souhaitons, plus efficaces, afin de renforcer la protection des victimes de ces infractions, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de mineurs.

Votre Rapporteur évoquera également le Projet de loi n° 1036, relatif à la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire, issue de la Proposition de loi n° 243 de notre Assemblée. En effet, tout l'enjeu pour les élus était d'aboutir à un texte qui permette de disposer d'un ensemble d'outils de détection et de prévention, et, bien entendu, de caractériser et réprimer les délits. Soulignons qu'en matière de harcèlement, des formes nouvelles de menaces, par les réseaux sociaux notamment, doivent être prises en compte.

Dans le domaine de la jeunesse, le succès du Conseil National des Jeunes (CNJ) démontre l'intérêt de nos collégiens et lycéens pour les institutions de leur pays. Les Conseillers nationaux juniors présenteront leurs travaux en mars prochain. D'autres jeunes auront la possibilité de participer à la vie publique de leur pays, en se présentant à la session suivante du CNJ, en début d'année prochaine.

Pour nos jeunes, nous nous devons de mettre en œuvre tous les moyens qui leur permettront d'avoir les meilleures chances dans leur vie professionnelle et personnelle. A cet égard, le Conseil National continue de défendre le soutien financier à ceux de nos étudiants qui ont l'opportunité de suivre les cursus des Très Grandes Ecoles. En plus de nos systèmes de bourses, dont l'efficacité n'est plus à démontrer, c'est un outil supplémentaire qui permet aux jeunes monégasques, quels que soient les moyens matériels de la famille dont ils sont issus, de suivre un parcours d'excellence.

Le Conseil National continue d'œuvrer pour le renforcement des dispositifs de prise en charge des Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages (TSLA), plus communément appelés « troubles DYS ». A cet effet, la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports a pu échanger, le 19 octobre dernier, avec le Gouvernement à ce sujet. Si ces troubles sont aujourd'hui mieux connus et davantage diagnostiqués, il est toujours nécessaire de poursuivre les efforts pour améliorer encore leur détection et leur prise en charge tout au long du parcours scolaire.

S'agissant de la mise à disposition d'une salle d'étude, les élus ont pris note de l'envoi d'un questionnaire, à l'adresse des étudiants boursiers, afin d'évaluer leurs habitudes et besoins en termes d'espace pour étudier et suivre leur cursus dans les meilleures conditions. Notre Assemblée souhaite poursuivre les échanges à ce sujet avec le Gouvernement, notamment une fois que les résultats de ce questionnaire seront connus.

Concernant les infrastructures sportives, les élus doivent exprimer leur perplexité devant le démarrage tardif des travaux de modernisation du Stade des Moneghetti. En effet, pour le moment, le calendrier envisagé consiste à faire, simultanément, la destruction/reconstruction de l'immeuble Herculis, et la transformation du stade qui se trouve juste derrière. La logique est, certes, compréhensible, mais les travaux de l'Herculis n'étant, pour le moment, pas au Programme Triennal d'Équipement Public, il est légitime d'estimer que ceux-ci ne démarreront pas avant au moins 5 ans. Cela implique que les associations et clubs sportifs de Monaco devront encore attendre 8 à 10 ans avant de pouvoir pratiquer leur activité dans ce complexe sportif. Cette échéance est lointaine, considérant que les options pour nos sportifs sont relativement limitées à Monaco.

Au-delà de la simple pratique sportive, ces infrastructures participent à la vie associative de la Principauté, qui, le plus souvent, est animée par des personnes passionnées qui y consacrent leur temps libre et leur énergie. Ce tissu est précieux, particulièrement à Monaco, où il participe à la rencontre de personnes issues de milieux sociaux et professionnels différents, de générations différentes, et même de cultures et de langues différentes. Le soutien à nos associations est essentiel, dans un pays comme le nôtre, où 139 nationalités se côtoient sur 2,2 km². À ce sujet, le Conseil National demande au Gouvernement d'accorder la plus grande attention à nos associations, particulièrement sportives et culturelles, qui ont particulièrement souffert des conséquences de la pandémie de Covid-19.

Dans le domaine plus spécifique de la culture, les élus se félicitent de l'édition, en 2022, du recueil des artistes monégasques, dans une version matérialisée en livre-papier. C'est une demande de longue date qui se voit enfin satisfaite.

Votre Rapporteur se doit également d'évoquer la future transformation de la Villa Sauber, située dans un quartier en pleine rénovation, et qui devrait participer à animer la vie de celui-ci et pour laquelle les élus attendent un calendrier précis de réalisation.

Concernant nos aînés, nos deux Institutions ont régulièrement échangé quant aux capacités en termes d'hébergement et aux moyens financiers nécessaires pour répondre aux besoins futurs des personnes dépendantes. Pour mémoire, ce sont plus de 1 000 places d'EHPAD qui sont nécessaires à l'horizon 2050. À cet égard, le Gouvernement a confirmé la création d'un EHPAD de 120 lits dans le quartier de Monte-Carlo, qui devrait être livré en 2025 et, à un peu plus long terme, un second établissement dans le quartier transformé de l'Annonciade, telles que nous l'avons évoqué à l'occasion de la Commission Plénière d'Étude consacrée aux grands travaux, qui s'est tenue le 4 novembre 2021.

Néanmoins, au-delà des moyens matériels, ce sont également des moyens humains qui sont nécessaires pour répondre aux besoins de nos seniors. Les personnels concernés, ainsi que les personnels de santé, ont en commun de consacrer leur vie professionnelle à améliorer les conditions de vie et de santé des autres. Dans le cadre de nos établissements publics de santé et de retraites, l'État a ouvert des discussions pour transposer, à Monaco, les dispositions du SEGUR français. À ce sujet, les élus rappellent au Gouvernement leur souhait que ces échanges ne se traduisent pas uniquement par des évolutions salariales, certes nécessaires, mais soient plus ambitieux et permettent aussi d'évoquer l'ensemble des conditions de travail des salariés concernés. Notre pays doit demeurer un lieu d'excellence à tous les niveaux, à la fois dans les structures que nous mettons à disposition des patients et de l'environnement dans lequel les professionnels exercent. Ils attendent, en outre, le retour de la prise en charge du ticket modérateur pour les retraités du CHPG résidant en France, concernant les frais de maladie pour les soins reçus à l'hôpital de Monaco.

À l'issue de cet examen des principales politiques publiques abordées dans le cadre du Budget Primitif pour l'exercice 2022, votre Rapporteur se doit de rappeler que les grandes orientations proposées pour l'année prochaine font l'objet d'un consensus entre nos deux Institutions. Les quelques points de divergence, exposés par votre Rapporteur, feront l'objet d'échanges, afin d'aboutir à des solutions qui servent l'intérêt général.

En conclusion, votre Rapporteur souhaite insister sur les priorités du Conseil National dans le cadre de ce Budget Primitif 2022 :

- tenir les délais de livraison des logements prévus au titre du Plan National pour le Logement pour les années 2022 à 2023, et décider de la réalisation d'opérations intermédiaires pour éviter le retour de la pénurie durant les années 2024 à 2026 ;
- recruter du personnel supplémentaire dans les services de l'Habitat et de l'Administration des Domaines. Dans ce dernier service, il s'agit de répondre aux besoins légitimes des locataires et titulaires de CHC, afin d'assurer un meilleur suivi et une réponse plus rapide à leurs demandes ;
- finaliser les recrutements prévus au sein de la Direction des Travaux Publics, comme nous l'évoquons depuis plusieurs exercices, afin de veiller à mieux maîtriser les chantiers publics, en termes de coûts, de délais, et de nuisances ;
- une plus grande adaptabilité du Gouvernement dans l'assouplissement des mesures à chaque fois que cela est possible concernant le port du masque à l'école, quand les enfants sont assis à leur bureau ;
- poursuivre le développement du numérique, tant en termes d'investissements que de législation, afin que Monaco dispose de tous les outils pour être un pays figurant parmi les leaders mondiaux en ce domaine. De plus, les élus souhaitent que soient pérennisés les dispositifs du Fonds Bleu au travers d'un article budgétaire dédié ;
- améliorer les délais de publication des textes d'application des lois votées. Il en va de l'efficacité du travail législatif de notre Assemblée. Plus en amont, les élus attendent du Gouvernement qu'il lui transmette, dans des délais plus raisonnables, les éléments de réponses nécessaires à la bonne conduite du travail du Conseil National ;
- aboutir à une interprétation commune de l'article 14 de la Constitution qui permette de respecter les prérogatives de notre Assemblée et l'esprit de la révision de 2002.

Au terme de cette lecture, votre Rapporteur invite les Conseillères et Conseillers Nationaux à porter la plus grande attention aux réponses du Gouvernement. Nous attendons des échanges qui vont s'ouvrir dans un instant, des débats constructifs permettant des avancées concrètes.

* *
*

III. RÉPONSE DU GOUVERNEMENT PRINCIER

S.E. Monsieur le Ministre d'État.-

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames, Messieurs.

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur Balthazar SEYDOUX et les membres de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale pour ce rapport particulièrement précis et complet. Il retrace les grandes caractéristiques du projet de Budget Primitif 2022, tout en relevant également d'autres sujets d'actualité qui méritent tout autant d'être évoqués.

Tout d'abord, et c'est sans doute l'essentiel, nous faisons un constat commun et partagé de la situation, et nous envisageons les mêmes orientations pour l'avenir. Permettez-moi de reprendre vos mots, Monsieur le Rapporteur : « les objectifs principaux pour l'État monégasque font l'objet d'un consensus entre le Conseil National et le Gouvernement ». Les deux Institutions que nous représentons s'inscrivent donc bien dans l'esprit de la Constitution.

Notre plus grande satisfaction, c'est de constater que le Pays, sous l'autorité et l'impulsion de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II, et grâce à l'action du Gouvernement en relation avec le Conseil National, a su faire face à cette crise qui touche le monde entier depuis le début de l'année 2020.

Nous avons bien sûr ce soir une pensée pour les familles touchées par le deuil ou frappées par la pandémie. Mais je crois pouvoir dire que la Principauté s'en sort plutôt bien, mieux en tout cas que la plupart des pays qui nous entourent, même si le combat n'est pas gagné, loin de là. Nous avons encore des défis à relever et nous devons continuer à faire des efforts. Ils pèsent parfois, nous le concevons parfaitement, surtout après 21 mois de crise sanitaire. Mais ils sont absolument nécessaires.

Les mesures de soutien adoptées en faveur de nos acteurs économiques nous ont donné raison. Elles ont nécessité le vote de crédits exceptionnels par le Conseil National. Je rappelle, pour que chacun en ait bien conscience au-delà de cet hémicycle, que nous avons mobilisé à cette fin 297,8 millions d'euros, ce qui constitue un effort sans précédent pour venir en aide aux entreprises (Plan de relance, CTTR, Fonds

de garantie, CARE...). Au final, c'est très exactement 405,3 millions d'euros qui auront été mobilisés depuis le début de la crise en comptant l'ensemble des mesures financières et sanitaires. 405 millions d'euros, cela représente environ un quart du budget annuel de l'État !

J'ouvre une parenthèse à cette occasion pour vous confirmer que le Compte Spécial du Trésor « Plan Relance Covid » sera bien clôturé à la fin de l'exercice 2022, avec l'arrivée à leur terme des engagements pris dans le cadre du Plan de relance.

Nos efforts payent, puisqu'en permettant à nos forces vives de passer ce cap très difficile, l'état de nos finances publiques s'améliore. Cela démontre que la stratégie mise en place par l'État était la bonne. Le Budget Rectificatif 2021 a été voté au mois d'octobre dernier en léger déficit grâce aux importantes recettes de l'été. Ce projet de Budget Primitif 2022 est soumis à votre vote avec cette fois un léger excédent. Nous pouvons en être unanimement satisfaits.

C'est le fruit des précieuses contributions de chacun et je tiens à saluer à cette occasion le travail fourni par nos salariés et par nos entreprises. Je pense que les personnes qui vivent, travaillent, investissent en Principauté ne regrettent pas leur choix. Tous savent plus que jamais qu'ils peuvent avoir confiance dans la solidarité de notre modèle et de nos Institutions. Comme l'a rappelé Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain depuis le début de la crise « ce qui est important, c'est de ne laisser personne au bord du chemin ».

Cette démonstration d'un authentique esprit de solidarité, c'est je crois le grand enseignement de cette crise à Monaco. Nos Institutions savent garantir le bien-être de tous, même dans les situations les plus exceptionnelles comme celle que nous traversons.

Monsieur le Rapporteur, vous avez su décrire en détail et avec justesse les différentes caractéristiques de ce projet de Budget Primitif 2022. Il n'est donc pas nécessaire que je revienne sur les chiffres que vous avez énoncés. Je voudrais simplement en rappeler quelques-uns, emblématiques de ce budget.

Et d'abord, un excédent de recettes de 2,9 millions d'euros. L'année 2020 avait clôturé en déficit à -103,2 millions du fait de la crise sanitaire et de ses conséquences, après huit années excédentaires consécutives (de 2012 à 2019). L'année 2021 n'est pas encore achevée, mais nous savons qu'elle marquera un net redressement de nos finances publiques. Dès

lors, renouer dès à présent avec des perspectives excédentaires pour l'an prochain constitue un gage de confiance envers l'économie monégasque. C'est également un gage de confiance pour la souveraineté par la reprise de l'abondement de notre Fonds de Réserve Constitutionnel, dans lequel il nous avait fallu puiser en 2020.

Grâce à la résilience de notre économie, soutenue par l'État, une nouvelle dynamique vertueuse s'engage. Nous l'anticipons dès à présent, avec une dépense publique dessinant des changements profonds, tant au niveau économique que social.

Cette dépense publique s'en trouve majorée de plus de 300 millions d'euros en 2022, pour des investissements dans les secteurs clés qui nous permettront de nous adapter au monde post-Covid.

Bien que nous n'en ayons pas fini avec le virus, il nous faut dès à présent investir dans ces secteurs prioritaires pour assurer notre avenir. Je pense bien sûr aux domaines liés au numérique et à la transition énergétique, pour lesquels des financements très importants sont prévus. Je pense aussi à l'ensemble des domaines qui fondent l'attractivité de la Principauté : la sécurité, la santé, l'éducation, la culture, le sport et la protection sociale.

Tout en continuant à utiliser les finances de l'État de manière raisonnable, c'est-à-dire en se limitant à ce qui est nécessaire, nous continuerons à investir dans une politique d'équipement ambitieuse, en veillant toujours à la préservation du cadre de vie. C'est ainsi que le logement demeurera au cœur de nos priorités, avec un budget de 175,4 millions d'euros.

De même, les grands équipements seront au centre de nos préoccupations. C'est indispensable pour continuer à améliorer notre cadre de vie et à attirer de nouveaux investisseurs et visiteurs. 659,4 millions d'euros seront consacrés en 2022 aux dépenses d'équipements et d'investissements.

Vous le voyez, tout est mis en œuvre pour consolider notre modèle économique et social tout en préparant l'avenir. Je me félicite que nous partagions ces priorités, qui conditionnent le Monaco de demain.

J'aborde à présent les différentes questions soulevées au fil de ce rapport, et reviendrai ensuite plus en profondeur sur les grands thèmes structurants que sont le logement, les grands équipements, la protection de l'environnement et du cadre de vie, ainsi que le développement du numérique. Tout cela bien entendu dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons.

Je commencerai par les interrogations qui concernent le fonctionnement institutionnel de l'État, et plus précisément les sujets liés à l'interprétation de l'article 14 de la Constitution, ainsi qu'au travail législatif.

S'agissant tout d'abord de l'article 14, tel qu'il résulte de la révision de la Constitution par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, la question de son interprétation avait été évoquée dès mon arrivée et une réunion s'était tenue le 11 décembre 2020. Nous avons pu échanger à cette occasion puis confirmer notre interprétation par échange de courriers, pour parvenir à une approche commune.

Le cas d'une convention particulière a depuis lors fait surgir une problématique sur le chiffre 4 de l'article 14, qui concerne « les traités et accords internationaux dont l'exécution a pour effet de créer une charge budgétaire relative à des dépenses dont la nature ou la destination n'est pas prévue par la loi de budget ».

Le fait de savoir dans quelles conditions doit intervenir une loi d'autorisation de ratification au regard de cette disposition est effectivement primordial. Je vous propose donc de consacrer une nouvelle réunion à l'examen de ce point particulier, pour parvenir à une approche commune et partagée.

Par ailleurs, vous avez rappelé Monsieur le Rapporteur le souhait du Conseil National que soit systématiquement précisé dans l'annexe au budget la liste des instruments internationaux que la Principauté a ratifiés dans l'année en cours et la liste de ceux qu'il est envisagé de ratifier dans l'année à venir. Il faut rappeler que la Constitution dispose dans son article 14 que la politique extérieure de la Principauté fait l'objet d'un rapport spécifique, communiqué chaque année au Conseil National.

Celui-ci est ensuite examiné par la Commission des Relations Extérieures et fait l'objet d'une Commission Plénière d'Études. Au cours de cette séance sont évoquées les conventions signées ou ratifiées par Monaco, dont la liste figure dans le rapport, et celles qui sont à l'étude.

Cette évocation permet donc aux membres du Conseil National d'avoir une vision large des priorités du Gouvernement en matière internationale et d'en mesurer les possibles impacts sur la Principauté en termes législatifs ou financiers, sans que le rapport sur le Budget, dont ce n'est pas la vocation, n'ait à le refaire.

Pour ce qui concerne le travail législatif, et plus particulièrement l'adoption plus rapide des textes réglementaires d'application des lois, j'avais eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet au mois d'octobre dernier, au moment de l'examen du Budget Rectificatif 2021.

Vous vous en souvenez sans doute, face à cette critique, au demeurant justifiée, j'avais reconnu que nous avions pris du retard. J'avais aussi indiqué que le Gouvernement faisait son possible pour que ces textes soient élaborés parallèlement aux travaux relatifs aux projets de loi, afin qu'ils puissent être adoptés et applicables rapidement après la promulgation.

Je vous confirme que le Gouvernement poursuit et poursuivra cet effort. Le Conseil National sera informé chaque fois que nécessaire de la substance des textes réglementaires.

Des exemples récents démontrent que les choses ont avancé depuis deux mois :

La publication au Journal de Monaco du 12 novembre de l'Ordonnance Souveraine fixant les modalités d'application du vote par procuration ;

La publication au Journal de Monaco du 19 novembre de l'Arrêté Ministériel portant application de la loi relative à l'obligation vaccinale contre la COVID-19 de certaines catégories de personnes ;

Ou encore, plus récemment, la publication au Journal de Monaco du 26 novembre de l'Ordonnance Souveraine relative au travail d'intérêt général évoquée par Monsieur le Rapporteur.

Vous le voyez, nous rejoignons vos demandes, même s'il reste du travail à accomplir, en particulier pour ce qui concerne la loi, n° 1.482, pour une Principauté Numérique et la loi, n° 1.456, portant Code de l'environnement.

S'agissant des textes d'application relatifs au numérique, le Gouvernement respectera l'engagement pris d'en publier l'essentiel entre fin 2021 et début 2022. Ces textes concerneront prioritairement l'envoi recommandé électronique, la copie fiable, la charte de nommage, les opérateurs de plateforme en ligne, ainsi que les fournisseurs d'activité de collecte, modération et diffusion des avis en ligne.

Le texte relatif à la copie fiable permettra aux entreprises de convertir leurs archives papiers en archives numériques tout en conservant leur valeur probante. Cela va permettre des gains substantiels de surfaces.

Le Gouvernement se penche d'ores et déjà sur la question des textes qu'il restera à publier et qui concernent notamment les sujets du référentiel du dispositif d'enregistrement numérique sur un registre partagé et du référentiel général d'accessibilité.

Pour ce qui concerne le Code de l'environnement, il convient de souligner que seize textes d'application ont été publiés depuis le vote de la loi en décembre 2017. D'autres ne manqueront pas de l'être durant l'année 2022. Une liste précise a d'ailleurs été communiquée à votre Assemblée, dans le cadre des réponses adressées aux questions posées par la Commission des Finances et de l'Économie Nationale.

Ainsi, six textes devraient être adoptés en 2022. Pour ce faire, le Conseil de l'environnement sera convoqué deux fois, une fois au 1^{er} trimestre et une autre fois au 4^{ème} trimestre 2022.

Je précise par ailleurs que, face à la technicité du droit environnemental, une partie des textes à prendre a fait l'objet d'une externalisation, comme nous l'avons évoqué lors des débats budgétaires. Cela induit, là-aussi, une contrainte temporelle supplémentaire, liée à la concertation et à la coordination avec les prestataires choisis.

Mais je tiens à vous assurer une nouvelle fois que le Gouvernement veille à ce que les textes nécessaires à la bonne application des lois votées par le Conseil National soient pris dans les meilleurs délais.

Pour rester dans le domaine législatif, je voudrais évoquer deux sujets déjà abordés eux aussi au moment de l'examen du Budget Rectificatif 2021, et sur lesquels vous avez souhaité revenir, Monsieur le Rapporteur, à savoir le projet de loi à venir relatif au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et le projet de loi relative à la lutte contre les ententes dans le cadre de la passation des marchés publics.

Pour le RGPD, vous l'avez souligné, il s'agit d'un texte particulièrement complexe, avec des enjeux internationaux. Nous avons saisi, à nouveau, la CCIN et le Haut-Commissariat à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation et venons de recevoir leurs avis. Il est d'ores et déjà prévu de présenter ce texte lors du Conseil de Gouvernement du 15 décembre prochain. Il sera donc déposé sur le Bureau du Conseil National dès son approbation, avant la fin de l'année.

S'agissant des marchés publics et de la lutte contre les ententes, je m'étais engagé à vous répondre avant la fin de l'année. Cet engagement sera tenu puisque le courrier est à ma signature et qu'il vous parviendra dans les prochains jours.

Pour clore cette partie consacrée au travail législatif, je voudrais vous apporter une précision concernant la création d'un fonds d'indemnisation des victimes d'infractions à caractère sexuel et de violences domestiques visant à protéger plus spécifiquement les femmes et les enfants. Il s'agit effectivement d'une priorité pour le Gouvernement et d'un texte qui me tient particulièrement à cœur.

Un projet de loi devrait être déposé sur le bureau du Conseil National début 2022.

Pour son application immédiate, une somme de 150.000 € a déjà été inscrite au chapitre de la Direction des Services Judiciaires dans le cadre de ce Budget Primitif 2022, afin de permettre un traitement des demandes dès le vote de la loi.

Je voudrais répondre à présent à différents points soulevés tout au long du rapport sur des thèmes très divers.

Je commencerai par ceux qui concernent les recettes de l'État.

Pour le projet de loi sur les marchands de biens, le Gouvernement rappelle avoir notifié par lettre du 22 octobre 2021 sa décision de transformer la proposition de loi, n° 252, relative à l'encadrement de cette profession, affirmant ainsi sa volonté de voir adopté ce texte de loi.

Conscient que les dispositions projetées en matière fiscale permettront de générer des recettes supplémentaires pour le budget de l'État, le Gouvernement travaille actuellement sur les modifications et ajustements nécessaires au dispositif proposé, avec l'objectif de déposer le texte sur le bureau du Conseil National au cours du premier trimestre 2022.

S'agissant par ailleurs de l'évaluation des recettes de TVA, jugée « trop prudente », il convient de relever que la progression soutenue observée au 31 octobre 2021 (+ 13%) tient en partie au fait que les résultats de mars à juin 2020 étaient particulièrement faibles en raison de la crise sanitaire.

D'autre part, un nouveau retournement de la situation sanitaire ne peut désormais être raisonnablement écarté.

Dans ce contexte, le Gouvernement entend éviter de devoir réviser à la baisse la prévision des recettes de TVA l'an prochain, dans le cadre du Budget Rectificatif 2022.

Cela étant, en comparaison des résultats attendus pour la totalité de l'exercice 2021, la prévision pour 2022 correspond à une progression des recettes de près de 11%, ce qui n'est pas négligeable. Je parlerai donc d'évaluation « raisonnable », plutôt que « trop prudente ».

Vous sollicitez par ailleurs, Monsieur le Rapporteur, l'organisation de Commissions Plénières d'Études (CPE) concernant le Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC) et les négociations avec l'Union européenne.

Sur le FRC, le Gouvernement est prêt à la tenue de cette Commission. Je rappelle toutefois l'existence de la Commission de Placement des Fonds et nos réunions d'information régulières sur le sujet avec les membres du Conseil National.

Nous pouvons dans ce cadre poursuivre un travail plus précis, plus technique, car la matière financière le justifie.

La prochaine séance de la Commission de Placement des Fonds est d'ailleurs programmée le 17 décembre prochain.

Pour ce qui concerne les réunions de négociation avec l'Union européenne en vue d'un éventuel accord d'association, elles se sont poursuivies en visio-conférence lors de cette période de crise sanitaire à un rythme régulier, même si moins soutenu qu'auparavant.

Ce type de négociation exige de préserver la confidentialité de certaines options présentées sur la base du mandat octroyé au négociateur par Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain, puisque, selon la formule consacrée, « tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout, il n'y a d'accord sur rien ».

Nous veillons à la préservation des spécificités qui sont au cœur du modèle économique et social monégasque. Nous nous attachons depuis l'origine à tenir en permanence le Conseil National informé de l'évolution précise de la négociation, au travers des réunions du groupe restreint, dont plus d'une trentaine ont été organisées à ce jour. Cette information complète et régulière va bien au-delà de ce qui se pratique dans les autres petits États en négociation avec l'Union européenne, ce dont nous pouvons nous réjouir.

Par ailleurs, des séances plénières d'études se sont tenues depuis 2015 à ce sujet, dont la dernière a eu lieu le 27 novembre 2020. Je ne vois donc aucun inconvénient à l'organisation d'une nouvelle CPE permettant d'avoir des échanges approfondis avec l'ensemble des membres du Conseil National sur l'état d'avancement des discussions.

Pour ce qui concerne la Société des Bains de Mer, je ne reviendrai pas sur les regrets de Monsieur le Rapporteur sur le rachat d'un casino à Londres, ayant déjà eu l'occasion de répondre à cette même question au moment du Budget Rectificatif 2021. Je rappelle qu'un certain nombre d'éléments ont expliqué le délai nécessaire pour évaluer l'opportunité et le risque de l'investissement engagé.

S'agissant de l'école des jeux, je suis en mesure de vous indiquer que, suite à l'appel à candidatures d'octobre dernier, 30 candidats prioritaires ont postulé. Les tests d'aptitude sont en cours. Les résultats définitifs seront connus dans les tous prochains jours.

L'effectif prévisionnel de cette école sera défini en fonction des compétences et des aptitudes de ces candidats, dont certains présentent des parcours universitaires et professionnels très intéressants, mais aussi au regard des prochains départs à la retraite, qu'il nous faut anticiper.

Sur un tout autre sujet, vous avez également demandé, Monsieur le Rapporteur, que le Conseil National dispose d'une information préalable sur l'évolution de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique.

Le Gouvernement a eu l'occasion de rappeler la méthode appliquée, particulièrement favorable aux personnels concernés. En effet, les revalorisations de traitements interviennent traditionnellement en janvier et en juillet chaque année, de manière à permettre un impact parallèle sur le calcul de l'indemnité de vacances (35% versée en juillet) et l'indemnité de fin d'année (65% versée en décembre).

Aussi, le Gouvernement est-il amené, le cas échéant, à faire état des évolutions envisagées en amont de leur application, à l'occasion des séances privées relatives aux budgets primitifs et rectificatifs.

Après la majoration de 1,3% apportée dès le 1^{er} octobre dernier, nous allons procéder à un ajustement applicable au 1^{er} janvier prochain en fonction des éléments dont nous disposerons en fin d'année.

Nous veillerons bien entendu à vous fournir une information régulière à ce sujet, mais permettez-moi d'insister : les personnels concernés sont conscients j'en suis sûr, de la situation exceptionnelle dont ils bénéficient, alors que beaucoup de pays autour de nous ont gelé depuis longtemps l'évolution du point d'indice dans leur Fonction Publique, et que l'on réitère par ailleurs l'octroi d'une prime exceptionnelle de fin d'année, qui profitera comme l'an passé aux commerces monégasques. Nous avons fait le choix du maintien du pouvoir d'achat et nous l'assumons.

Vous avez par ailleurs soulevé des questions relatives aux domaines du sport et de la culture.

S'agissant tout d'abord du Stade des Moneghetti et de son projet de rénovation estimé tardif par Monsieur le Rapporteur, il convient de rappeler son historique. En effet, suite à la présentation du projet initial destiné à accompagner la restructuration du Stade Louis II, et pour lequel un permis de construire avait été délivré en mai 2019 par la Mairie de Beausoleil, le Conseil National avait souhaité la réalisation d'un projet plus ambitieux, utilisant l'intégralité des droits à construire disponibles sur sa parcelle. Suite au report du démarrage du projet de restructuration du Stade Louis II, ce projet avait été décalé.

Au regard de la proximité de l'immeuble « Herculis », opération inscrite au Plan National pour le Logement des Monégasques, des études sont en cours afin d'optimiser et de coordonner ces opérations, étant précisé que le terrain du Stade des Moneghetti est situé sur la Commune de Beausoleil et que tout projet devra se conformer à la réglementation d'urbanisme applicable.

Dans cette attente, les services de l'État poursuivent l'entretien, la rénovation, ainsi que l'optimisation des équipements du Stade des Moneghetti. Le stade de football a été refait, son éclairage sera remis à niveau dans le courant du premier semestre 2022. Des études sont prévues l'année prochaine pour réaliser les travaux d'étanchéité de la toiture ainsi que la création de nouveaux terrains de sport, dont la nature reste à définir (padel, basket 3x3 ou multisports). Ces travaux pourraient être réalisés dès 2023.

Monsieur le Rapporteur a également évoqué le tissu associatif monégasque, qui est en effet riche et précieux. Nous avons pris soin de veiller à ce que, à chaque étape de la crise sanitaire, la vie associative locale soit le moins impactée possible.

Ainsi, de manière réactive mais raisonnée, les mesures et les prescriptions sanitaires se sont adaptées et ajustées à l'évolution de la crise de la Covid-19 en préservant, autant que faire se pouvait, l'activité de chacune de nos associations, qu'elles soient sportives ou culturelles. Ce fut le cas par exemple avec un dédommagement de l'État pour les places invendues parce qu'invendables en raison des jauges imposées par les mesures sanitaires.

Par ailleurs, le Fonds Rouge et Blanc a permis de soutenir financièrement trente-et-une associations.

Dans le domaine de la culture, maintenant, je rappelle, que le projet de transformation de la Villa Sauber, dont vous souhaitez connaître le calendrier, fait suite à la production d'une étude de faisabilité architecturale par le Cabinet « Renzo Piano Building Workshop ». Ce projet s'inscrit en cohérence avec la rénovation du Complexe balnéaire du Larvotto, du projet d'urbanisation en mer, ainsi que du projet « NeueHouse ».

Au regard du classement de la Villa Sauber et de son jardin comme élément de bâti remarquable, le préalable indispensable à la réalisation de ce projet consistait à adapter la réglementation applicable, puisqu'il est notamment prévu de créer une extension du musée à l'emplacement du jardin et un léger rehaussement du toit de la Villa ancienne. La procédure de modification étant arrivée à terme, l'Ordonnance Souveraine correspondante fera l'objet d'une prochaine publication au Journal de Monaco.

Les études préliminaires devraient commencer début 2022, pour un démarrage des travaux au premier semestre 2023. Le calendrier du projet pourra être établi et communiqué à l'issue de la finalisation des études d'avant-projet.

J'en viens aux interrogations de Monsieur le Rapporteur sur des sujets liés à nos personnels de santé, auxquels nous devons tant dans la bonne gestion de la crise sanitaire.

Le Gouvernement est particulièrement mobilisé et sensible à ce sujet, bien conscient que la transposition des Accords du Ségur et la finalisation de l'ensemble de cette démarche sont indispensables et fortement attendues par les agents hospitaliers, tant pour l'évolution des carrières et des rémunérations que pour l'attractivité du Centre Hospitalier Princesse Grace (CHPG).

Le projet de Budget 2022 intègre donc la poursuite de la transposition des mesures des accords Ségur appliquées en France. Cela se traduit par une prime pérennisée mensuelle de 183 euros nets, avec effet rétroactif à janvier 2021, soit près de 2.200 euros par an.

En outre, il est prévu qu'une sous-commission des ressources humaines du CHPG se réunisse prochainement, afin d'évoquer les sujets que souhaitent aborder les organisations syndicales.

S'agissant du ticket modérateur, le Gouvernement a demandé que les dispositions approuvées par le Conseil d'Administration de l'établissement fassent l'objet de nouvelles discussions entre la Direction et les organisations syndicales, et que les propositions qui en découleraient soient présentées au Conseil d'Administration.

En outre, le Conseil d'Administration, réuni le 25 novembre dernier, a été informé de l'exonération de la facturation du ticket modérateur pour les assurés sociaux retraités du CHPG ne disposant pas de mutuelle ou d'assurance complémentaire.

Cette mesure concerne les personnels retraités du CHPG pris en charge au sein de l'établissement dans le cadre du secteur public (hors activité libérale des praticiens) ou transférés vers un autre établissement de santé relevant du service public à l'issue de leur prise en charge au CHPG, ainsi que les soins urgents reçus dans un autre établissement de santé relevant du service public.

Je voudrais à présent me pencher sur l'un des grands thèmes structurants de ce rapport, à savoir les grands équipements.

Monsieur le Rapporteur a parfaitement exposé les enjeux liés aux chantiers en cours, notamment le nouveau CHPG, les îlots Pasteur et Charles III, ainsi que le complexe balnéaire du Larvotto et le parking-relais au niveau du Jardin Exotique.

Je n'y reviendrai donc pas en détail, mais je tiens à préciser que le Gouvernement porte une attention toute particulière à leur bonne conduite, car ils permettront de poursuivre le développement économique exceptionnel de ce Pays, tout en renforçant la qualité de notre cadre de vie.

Je vous confirme à cet égard la livraison en 2024 de l'îlot Pasteur, dont en premier lieu le collège avant l'été et les bureaux administratifs en fin d'année, hors aménagements intérieurs.

Je précise que les projets d'aménagement de ces locaux sont par ailleurs en cours de finalisation afin de permettre de programmer les travaux correspondant au premier pavillon des services publics qui regroupera un ensemble de services administratifs.

J'en viens à présent au futur chantier du Bel Air. Le Gouvernement a souhaité privilégier la collaboration et la concertation avec la direction du CHPG pour concevoir les travaux de protection de l'hôpital avant de débiter ce chantier.

Un groupe d'experts spécialisés et indépendants a été constitué afin de s'assurer de l'efficacité des protections envisagées. Cette phase préparatoire conditionne le lancement de la période la plus sensible du chantier, que constituent la démolition et les terrassements.

Un dispositif de capteurs complémentaires va être mis en place pour évaluer les niveaux de poussières, bruits et vibrations dans et autour du CHPG. Cela permettra ensuite d'identifier par différentiel les nuisances propres au chantier.

Un système de filtration préservera les équipements de traitement d'air du CHPG. Ses façades seront équipées contre le bruit.

Le comité d'experts a rappelé la nécessité de définir avec les services hospitaliers des seuils de surveillance et d'alerte sur la base des premières mesures qui seront effectuées.

Le comité a également validé, en concertation avec le CHPG, le démarrage des travaux de désamiantage du Bel Air sous atmosphère confinée, avec une parfaite étanchéité de l'enceinte de travail, afin de garantir le plus haut niveau de sécurité.

La préparation de ces travaux a débuté le 29 novembre et les déposes de dalles sont planifiées à compter du 13 décembre. En parallèle, l'architecte finalise ses études pour un dépôt du permis de construire prévu au plus tard début janvier.

Pour ce qui concerne le renforcement de la Direction des Travaux Publics, je peux vous dire qu'à ce jour, sur les 7 postes créés au titre du Budget Primitif 2020, seul le poste de Comptable demeure vacant, le profil adéquat n'ayant pas encore été trouvé.

D'autres procédures de recrutement sont également en cours, notamment suite à des départs à la retraite.

Dans ce cadre, et afin de permettre à ce Service de se doter des personnels les plus compétents et performants, la Direction des Travaux Publics, en lien avec la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique (DRHFFP), s'est adjoint les services d'un cabinet de recrutement.

Je précise que le Gouvernement, comme nous vous l'avons signifié par lettre en date du 8 novembre dernier, adapte les règles administratives en matière de recrutement des postes nécessitant une technicité spécifique, de manière à les rendre plus attractifs, en s'alignant sur les salaires antérieurs. Nous recherchons des personnels de qualité ; les aspects financiers ne doivent pas être un obstacle aux recrutements.

Dans la continuité des développements qui précèdent, je vous indique enfin que le départ de l'actuel Directeur-Adjoint, prévu pour le 16 juin 2022, a été anticipé. Un profil a d'ores et déjà été identifié. Les modalités de son recrutement sont en cours de finalisation.

Toujours sur le thème des grands équipements, je voudrais revenir sur le projet de remplacement de l'usine de traitement des déchets, même si notre réunion du 22 novembre dernier a permis de clarifier son état d'avancement.

Le Gouvernement se réjouit de l'accueil réservé par le Conseil National au projet « Symbiose » présenté par la SMA après moins d'un an d'études du groupe de travail.

Ce projet répondra aux meilleures exigences pour limiter les rejets polluants et les diviser de 2 à 10 fois par rapport à aujourd'hui.

« Symbiose », dont le coût d'investissement est en effet très important, viendra s'insérer dans une des opérations publiques les plus complexes que la Principauté ait eu à réaliser. Il s'agira de donner un nouveau visage à cette entrée de ville et de placer en souterrain le réseau de voies routières et les charrois de camions.

Cette opération constitue également un instrument majeur pour atteindre nos objectifs de réduction de gaz à effet de serre, en extrayant les plastiques résiduels de nos ordures ménagères.

J'en viens logiquement à un autre grand thème du rapport : la protection de l'environnement et la préservation de notre cadre de vie.

Je sais que le Conseil National y est particulièrement attaché et je peux vous assurer que le Gouvernement l'est tout autant.

Depuis la reprise des activités de construction, mises en veille lors de l'épidémie de COVID-19, le Gouvernement a, d'une part, adopté plusieurs textes pour accompagner cette reprise et l'encadrer par de nouvelles mesures de lutte contre les nuisances de chantier et, d'autre part, mobilisé fortement ses Services pour s'assurer d'une stricte application de ces dispositions.

Ainsi, l'arrêté ministériel du 17 juillet 2020 modifiant les horaires et périodes de chantiers pendant l'épidémie de COVID-19, a permis de préserver la sécurité sanitaire des personnels en allongeant les horaires autorisés, tout en aménageant ces horaires selon la nature des travaux, dans le respect du cadre de vie des usagers.

Pour le confort des résidents, et en particulier des riverains des chantiers de construction, le Gouvernement a également sanctuarisé des périodes de calme : le matin, la pause méridienne et la soirée. En effet, l'arrêté ministériel que je viens de citer et celui du 3 décembre 2018 relatif aux horaires et périodes de chantier ont été renforcés. Ils prohibent désormais les opérations les plus bruyantes, du lundi au vendredi avant 8h30, de 12h30 à 14h00 et après 19h30, ainsi que le samedi après 12h30, pour les chantiers relevant de l'annexe de l'arrêté ministériel du 3 décembre 2018.

En parallèle, l'arrêté ministériel du 2 février 2021 relatif aux bruits de chantier a instauré un seuil d'alerte maximal unique, applicable à l'ensemble des chantiers, y compris sur la voirie.

L'application de ces mesures est vérifiée quotidiennement par les contrôleurs de la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité, en même temps que sont vérifiées les installations, les engins et la présence des dispositifs d'atténuation des nuisances.

Pour ce qui concerne la protection de l'environnement, je voudrais tout d'abord dire un mot sur le tri sélectif.

Je rappelle que l'arrêté ministériel du 20 janvier 2017 réglementant la collecte et le traitement des déchets a rendu obligatoire la création d'un local à déchets au sein des immeubles neufs, les bâtiments anciens ayant 5 ans pour se mettre en conformité. À ce jour, sur 1.486 immeubles, 774 possèdent un local poubelles, dont 390 suffisamment dimensionnés pour accueillir des bacs de tri.

Toutefois, lorsque cela n'est pas possible, des équipements publics sont mis à disposition des usagers. À ce jour, 191 immeubles ont un accès réservé à un équipement public comportant le tri et 44 points d'apports volontaires sont accessibles à tous sur l'ensemble du territoire.

Une simplification du tri a été réalisée par la mutualisation des bacs et l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastique.

La gratuité des bacs roulants dédiés au tri a été généralisée aux particuliers et aux professionnels, permettant l'installation de 415 bacs roulants jaunes ou verts.

Les collectes dédiées au tri ont été renforcées, notamment pour les cartons et pour le verre auprès des établissements hôteliers, des restaurants et des industriels.

Et différents équipements sont en place dans les rues pour les passants et les touristes (compactage solaire, corbeilles bi-flux, programme « Cliink », compostage...).

Dernier point : la communication auprès des usagers. Différentes initiatives sont prévues dans cette optique : Ambassadrices du Tri, guide à destination des particuliers et des professionnels, magazines semestriels, application ludique et pédagogique « game of tri » ...

Les résultats sont probants : nous sommes passés de 1.900 tonnes triées en 2008 à environ 3.400 tonnes en 2018, soit 20 % du tonnages des déchets des ménages.

Toutefois parmi les enjeux environnementaux, je voudrais dire que les objectifs du Gouvernement et du Conseil National sont tout à fait alignés au sujet des véhicules propres.

La « surprime » accordée à l'occasion du plan de relance a conduit à rendre certains modèles de véhicules électriques particulièrement attractifs. Ce dispositif - calibré pour une situation particulière, avec un objectif de relance économique locale - ne sera pas reconduit à l'identique. Mais une nouvelle grille de subvention est à l'étude, avec l'objectif de favoriser tout particulièrement les véhicules 100% électriques. Leur prix, après déduction de la prime, devra en effet être du même ordre que celui d'un modèle thermique équivalent.

Je rappelle par ailleurs que l'achat de véhicules électriques deviendra bientôt la norme, du fait de l'obligation pour les constructeurs européens de ne plus vendre de véhicules thermiques en 2035 (plusieurs groupes ayant déjà annoncé leur basculement total dès 2024/2025).

Concernant l'électrification des parkings privés, les nouvelles normes édictées en 2018 imposent des équipements de sécurité (« sprinklers » et détection incendie). Cette mesure vient compléter l'obligation d'un pré-équipement pour électrifier chaque place, en œuvre depuis une dizaine d'années dans toutes les constructions neuves. Sachez que le Gouvernement, comme vous l'avez demandé, veille scrupuleusement à ce que ces obligations soient respectées dans les autorisations qu'il délivre.

Sur le sujet de la mobilité et de sa contribution à la protection de l'environnement et du cadre de vie, je voudrais vous indiquer, s'agissant du test de la gratuité des bus, que le Gouvernement est prêt à accueillir favorablement la proposition du Conseil National de réaliser cet essai sur une période continue de deux mois.

Afin que nous soyons certains de pouvoir cibler la population des résidents, nous pensons que la période la plus appropriée serait les mois d'octobre et novembre, d'autant plus que le début de l'année 2022 risque d'être impacté par cette 5^{ème} vague de COVID que nous connaissons.

Pour autant, il est entendu qu'au-delà du choix de la période, il n'est question à ce stade que d'un test temporaire, qui prendra fin au 30 novembre prochain.

Cela doit nous amener maintenant, dans notre réflexion commune, à définir les critères qui permettront de considérer si celui-ci sera concluant ou non. C'est pourquoi je vous propose d'organiser préalablement une réunion de la Commission des Concessions, au tout début de l'année 2022, afin de définir précisément, avant le démarrage du test, des critères d'évaluation et des seuils permettant d'apprécier in fine ses résultats.

Pour ce qui concerne le projet de navettes maritimes, Monsieur le Rapporteur a rappelé le travail actuel de la Métropole Nice Côte-d'Azur afin de choisir un exploitant. À ce stade six opérateurs ont été sélectionnés, sur la base de deux profils différents : des « startups » innovantes avec des projets de navires à motorisation non polluante, principalement de l'hydrogène, ou des exploitants ayant une bonne expérience du transport maritime de personnes, mais présentant des bateaux à motorisation classique.

S'agissant par ailleurs de l'emplacement du point d'arrivée de la navette dans le port de Cap d'Ail, plusieurs options sont envisagées. Le Gouvernement ne manquera pas de vous communiquer les résultats de l'appel à compétences ainsi que l'emplacement retenu pour l'arrivée de cette navette, dès que ces informations seront disponibles.

Précisons enfin que les usagers de la navette disposeront à leur débarquement de la station Monabike de grande capacité implantée au niveau de l'héliport en complément des lignes 4 et 6 des bus de la CAM dont les arrêts « Stade Louis II » et « Héliport » sont situés à proximité immédiate et bénéficient d'une fréquence d'un bus toutes les cinq minutes.

Par ailleurs, vous avez souhaité connaître le calendrier de mise en œuvre des applications visant à faciliter la mobilité en Principauté.

Nous souhaitons adapter l'application « YourMonaco » afin que l'emplacement de l'information pratique relative à la vie dans la cité soit disponible de manière claire, précise et en plusieurs langues pour les Monégasques et résidents. La nouvelle version du portail sera lancée dans le courant du second semestre 2022. Elle sera totalement paramétrable par l'utilisateur en fonction de ses besoins, et elle regroupera différentes fonctionnalités comme des informations urbaines en temps réel, des indicateurs environnementaux et météorologiques, des informations d'agendas culturels ou encore liées à l'économie locale.

« YourMonaco » permettra ainsi un aiguillage vers l'ensemble des univers numériques déployés dans le cadre du programme « Extended Monaco ».

Concernant la convergence des solutions pour la mobilité, une nouvelle étape sera franchie au premier trimestre 2022 avec l'intégration de l'offre « Mobe » dans l'application « MonaPass », qui intègre déjà « Monabike », les bus et le stationnement de surface.

Tous les services de mobilité existants seront ainsi intégrés dans l'application « MonaPass », à l'exception de l'accès aux parkings, prévu en 2023. « Monapass » comprendra également en 2022 des offres de billetterie sur d'autres périmètres comme la culture ou le sport. En ce sens, l'intégration du Cinéma, de certains musées, ainsi que l'accès au Stade Louis II et à la salle Gaston Médecin seront à l'étude.

Après ce point sur les sujets liés à la transition énergétique, j'en viens tout naturellement à l'autre grande impulsion donnée à nos politiques publiques, à savoir la transition numérique.

Je partage votre approche, Monsieur le Rapporteur : la Principauté, compte tenu notamment de ses contraintes territoriales, doit se tourner vers le développement des activités à faible consommation d'espace et à forte valeur ajoutée. Cette idée nous guide depuis des années, et encore récemment au travers de la création de « Monaco Tech » et de « Monaco Boost ».

Nos entreprises peuvent désormais s'appuyer sur des infrastructures d'excellence et en avance sur nos voisins européens comme l'illustre le « Cloud Souverain ». Ce « Cloud » offre un niveau de sécurité élevé, des coûts informatiques plus bas et l'accès à des services numériques essentiels de manière automatique (coffre-fort numérique, signature électronique...). Les entreprises monégasques peuvent aussi compter sur un programme d'aides unique via le Fonds Bleu. Plus de 400 entreprises monégasques ont bénéficié de plus de 11 millions d'euros déjà accordés.

J'ouvre une parenthèse à cet égard, puisque Monsieur le Rapporteur a demandé de pérenniser au budget ce Fonds Bleu. Je voudrais être clair sur ce point. La transition numérique constitue pour nous une priorité et nous prévoyons les moyens nécessaires.

Le Gouvernement maintient sa forte ambition de développer une économie du numérique à Monaco. Nous sommes à cet égard particulièrement vigilants face au développement des Entreprises de Services Numériques qui constituent un actif important pour accompagner la mutation digitale des secteurs public et privé (télétravail, dématérialisation et passage au « cloud ») car c'est aussi cela la souveraineté.

La Principauté est une terre fertile pour l'éclosion de pépites numériques qui trouvent leur place dans l'économie monégasque et qui concernent un certain nombre de secteurs comme l'immobilier, la finance, le « yachting » et le sport.

Le Gouvernement veillera à ce que l'application numérique de chacun des secteurs demeure une référence pour la Principauté.

La Commission des Finances et de l'Économie Nationale a par ailleurs relevé que les activités économiques numériques ne sont pas systématiquement intégrées aux textes correspondants que le Gouvernement dépose. Sur ce point, je suis entièrement d'accord avec vous : le numérique doit désormais faire partie, en amont, de toute réflexion législative.

Le Gouvernement est donc favorable, pour l'avenir, pour des raisons de lisibilité, d'accessibilité et de prévisibilité de la loi, à une telle intégration. En revanche, celle-ci devra faire l'objet, au cas par cas, d'une analyse précise quant à son domaine d'application et sa faisabilité, en cohérence avec la réglementation monégasque en la matière. Il s'agira d'évaluer l'impact de ces innovations numériques sur le droit économique de la Principauté.

Monsieur le Rapporteur a pris l'exemple du projet de loi n° 1.035 portant modification de la loi n° 1.338 du 7 septembre 2007 sur les activités financières, modifiée, lequel aurait pu traiter l'ensemble des crypto-actifs.

S'agissant de ce projet de loi en particulier, il convient de rappeler que dans le prolongement du vote des lois n° 1.482 du 17 décembre 2019 pour une Principauté numérique, et n° 1.491 du 23 juin 2020 relative aux offres de jetons, le Gouvernement et le Conseil National ont entamé, il y a plusieurs mois de cela, des discussions aux fins d'élaborer des dispositions relatives à l'encadrement des activités des prestataires de services sur actifs numériques.

Sur le modèle des services sur actifs numériques créés en France par la loi du 22 mai 2019, dite loi PACTE, la création d'un nouvel écosystème, au sein d'une loi spécifique, a ainsi été proposée par le Conseil National.

Or, dans la mesure où les dispositions législatives du projet de loi n° 1.035 ont été soumises à l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) dans le cadre du processus d'admission de la candidature de la Commission de Contrôle des Activités Financières (CCAF), la version de loi soumise se doit d'être la plus proche possible de celle sur la base de laquelle la législation relative aux activités financières à Monaco a été considérée conforme aux standards de cette organisation internationale. C'est pourquoi le Gouvernement n'a pas considéré opportun d'intégrer de dispositions relatives aux activités sur actifs numériques dans ledit projet de loi.

Toutefois, conscient que l'élaboration d'une réglementation spécifique aux actifs numériques et aux activités qui pourraient y être associées contribuerait au développement de la finance numérique à Monaco et à l'attractivité de la Place en ce domaine, le Gouvernement entend poursuivre ses réflexions en vue de l'élaboration et du dépôt d'un projet de loi autonome et dédié dans les meilleurs délais possibles, à savoir au cours du premier trimestre 2022.

Le Gouvernement a par ailleurs pris soin, par courrier en date du 24 novembre dernier, de faire état de son analyse au Conseil National, s'agissant des activités susceptibles d'être concernées et de leur périmètre.

Par ailleurs, s'agissant du « bac à sable » réglementaire évoqué par Monsieur le Rapporteur, - je ne suis d'ailleurs pas sûr de la pertinence du vocable, mais je le cite quand même - le Gouvernement, par courrier en date du 16 avril 2020, a souligné que l'expérimentation dans le domaine de l'innovation constitue une méthode au service de la modernisation de la politique publique. Il a ainsi suggéré la mise en place d'un groupe de travail et il a pris note de la désignation des représentants du Conseil National au sein de ce groupe, qui devrait se réunir dès le premier trimestre 2022.

Je voudrais maintenant me pencher plus en profondeur sur une priorité constante pour le Gouvernement et le Conseil National, je veux bien sûr parler du logement.

Comme vous l'avez relevé dans votre propos liminaire, Monsieur le Rapporteur, les délais de livraison seront tenus pour la première tranche du Plan National pour le Logement des Monégasques. C'est une satisfaction pour nous tous.

Cette première tranche porte sur les deux prochaines années et permettra la réalisation de près de 600 logements neufs, ce qui représente plus de 18% du parc domanial existant.

Le Gouvernement confirme par ailleurs sa volonté de livrer de nouvelles opérations immobilières lors de la période 2024-2026.

Pour mémoire, il avait été décidé, dans le courant de l'année 2020, d'optimiser plusieurs opérations d'envergure du Plan National pour le Logement des Monégasques, à travers Testimonio II bis, Grand Ida ainsi que le Bel Air, permettant de réaliser au total 30 logements supplémentaires. Ces évolutions ont permis de reporter des opérations dites « intermédiaires », mais aussi de limiter le nombre de chantiers en ville et par voie de conséquence les nuisances induites, malgré les mesures prises pour les minimiser.

S'agissant du Palais Honoria, la possibilité de surélever le bâtiment arrière du futur complexe est effectivement étudiée. Dans l'attente des mesures conservatoires ont été prises.

En ce qui concerne l'opération « Bel Air », outre son évolution ayant conduit à son optimisation depuis le projet initial (+ 3 étages pour la tour Ouest, + 2 étages pour la tour centrale, + 1 étage pour la tour Est), elle fait l'objet d'une vigilance accrue et d'un suivi particulier compte tenu de sa proximité avec le CHPG, comme j'ai pu l'évoquer précédemment. Elle a par ailleurs nécessité le relogement préalable de l'ensemble de ses occupants, achevé à l'été dernier.

Enfin, le projet d'EHPAD et de logements situé sur la parcelle dite « Grande Bretagne », ainsi que l'opération « Les Lierres/Nathalie » ont bien été initiées, et toutes les dispositions seront prises pour que ces opérations soient livrées dans les meilleurs délais.

Une cinquantaine de logements pour chacune de ces deux opérations, soit un total de 100 appartements environ, pourraient être livrés.

En tout état de cause, le Gouvernement examine de manière constante les possibilités de développement foncier, tant sur le plan technique que réglementaire, et plus particulièrement les opportunités de réalisation d'opérations intermédiaires pour des livraisons de nouveaux logements domaniaux.

Pour ce qui concerne à présent le renforcement des équipes dédiées à ces immeubles, je rappelle, comme cela a été évoqué lors des Séances Publiques sur le Budget Rectificatif 2021, que l'Administration des Domaines est en cours de recrutement d'un conducteur de travaux qui devrait être effectif au plus tard en début d'année 2022.

De plus, les 2 postes supplémentaires annoncés, qui seront créés en cas de vote du Budget Primitif 2022, et le redéploiement d'un collaborateur en interne, vont permettre l'émergence d'un pôle dédié spécifiquement aux relations avec les résidents. Cette réorganisation, effective dès l'an prochain, répondra à l'objectif recherché, tant par le Gouvernement que par le Conseil National, d'améliorer toujours plus la qualité et les délais de réponse aux occupants. Un bilan sera établi avant la fin de l'année 2022 pour juger de la nécessité de créer d'autres postes pour les années suivantes.

Par ailleurs, il faut rappeler que, comme c'est déjà le cas actuellement, la gestion des immeubles domaniaux est, en grande majorité, déléguée aux syndics, qui ont pour mission non seulement cette gestion et l'entretien de l'immeuble, mais également les relations avec les occupants. Une réflexion pourra être menée afin d'apporter une meilleure lisibilité pour le locataire de

la répartition des missions entre l'Administration des Domaines et les syndics.

S'agissant de la Direction de l'Habitat, un poste d'attaché a été demandé au titre du Budget Primitif de 2022. Cet agent permettra de répondre également à un besoin supplémentaire concernant le secteur protégé d'habitation, par la création de l'Allocation Compensatoire du Loyer. Par ailleurs, si cela s'avérait nécessaire, du personnel supplémentaire pourrait être sollicité dans le cadre de la gestion des appels à candidatures.

Monsieur le Rapporteur a en outre souhaité revenir sur le sujet de la foncière d'État. Je serai très bref sur ce sujet. Nous avons le même objectif. Il faudra que nous échangions très bientôt en profondeur sur les différentes options possibles car plusieurs solutions existent dont il conviendra d'apprécier les avantages et inconvénients pour nous lancer en toute connaissance de cause.

Je voudrais simplement confirmer ce soir notre volonté de réaliser une opération dédiée aux Enfants du Pays sur le site de la Villa « Les Lucioles ».

J'aborde à présent le dernier thème structurant du rapport, priorité commune du Conseil National et du Gouvernement : le coronavirus et ses conséquences.

Je voudrais tout d'abord vous dire combien nous sommes sensibles aux difficultés rencontrées par la population depuis maintenant 21 mois.

Je pense en premier lieu aux victimes, au nombre de 36 je le rappelle, uniquement pour ce qui concerne les résidents. Je pense aussi à leurs proches, ainsi qu'à tous ceux qui ont actuellement des symptômes ou ont gardé des séquelles de cette terrible maladie.

Nous assistons en ce moment à une dégradation générale de la situation sanitaire en Europe et en Principauté, alors que s'installe la période hivernale, plus propice à la circulation du virus.

Je rappelle le triste record de 45 tests positifs enregistré pour la seule journée du 23 novembre.

Face à cette 5^{ème} vague, des mesures aussi immédiates que significatives ont été adoptées, afin d'en limiter les effets et afin d'éviter que le CHPG soit à nouveau sous tension.

Nous ne prenons jamais ces mesures à la légère et en mesurons au préalable toutes les conséquences. La vie humaine n'a pas de prix. Dès lors que sa préservation passe par le port du masque et par la suspension temporaire de certaines activités à risques, il n'y a pas d'hésitation possible. D'autant que nous activerons ponctuellement les aides nécessaires s'il fallait suspendre certains secteurs.

À cet égard, la stratégie du Gouvernement est d'enrayer la propagation du virus sans pour autant, tant que cela est possible, ralentir l'économie. Nous faisons tout pour qu'il n'y ait plus de confinement, ni même de couvre-feu ou de fermetures anticipées de commerces. Chacun a une responsabilité individuelle pour éviter ces mesures fortes que nous avons été contraints de prendre dans le passé.

Je voudrais d'ailleurs dire ce soir que, face à cette situation, nous pouvons et nous devons faire mieux en matière de vaccination. Si j'ai souvent eu l'occasion de louer l'attitude exemplaire des personnes présentes en Principauté par rapport aux gestes barrières, il est nécessaire d'accroître la couverture vaccinale des résidents de la Principauté.

Nous ne sommes plus dans la situation des premières vagues. Nous avons des moyens de défense supplémentaires, et non des moindres.

Vous savez que, compte tenu de l'avis favorable de l'Agence Européenne du Médicament, le Gouvernement a déjà décidé d'ouvrir la troisième dose pour les Monégasques et résidents âgés de 18 ans et plus, ainsi qu'aux professionnels de santé vaccinés depuis plus de 6 mois, afin de renforcer leur protection immunitaire qui a tendance à fléchir avec le temps.

La vaccination diminue la possibilité de contracter la maladie. Elle réduit le risque de complications et la mortalité. Elle permet aussi de réduire les durées d'hospitalisation, ce qui préserve davantage nos structures de santé.

Vous l'avez dit Monsieur le Rapporteur et permettez-moi de vous citer : « à ce jour, le vaccin est l'arme la plus efficace dont nous disposons pour lutter contre le virus ». La solidarité dont je parlais dans mon propos liminaire et dont nous devons tous faire preuve doit se concrétiser par un geste simple, pour toutes les personnes en âge de le faire.

Je le répéterai donc autant de fois que nécessaire : vaccinons-nous, vaccinons-nous, vaccinons-nous ! Et faisons les rappels nécessaires !

C'est le moyen le plus sûr de se protéger soi-même et de protéger son entourage, tout en continuant d'appliquer scrupuleusement les gestes barrières naturellement. Pour que la pandémie soit vaincue et que la vie retourne à la normale, il faut que la très grande majorité de la population des résidents et des personnes travaillant à Monaco soit vaccinée.

Nous avons la chance d'avoir un dispositif exceptionnel, tant pour les tests et les soutiens à domicile, que pour la vaccination.

Je voudrais d'ailleurs à cette occasion remercier très sincèrement l'ensemble des personnes mobilisées aux centres de test et de vaccination, ainsi que tous les personnels de santé qui permettent aux structures de soins monégasques de fonctionner avec un niveau de service difficilement égalable. Ces personnels, qui sont soumis à la loi sur l'obligation vaccinale, dont le bilan est d'ailleurs remarquable avec un taux d'environ 98% d'acceptation, méritent mieux que de se trouver encore à la merci d'un afflux de patients non vaccinés. Si nous ne le faisons pas pour nous-mêmes ou pour nos proches, faisons-le au moins par respect pour eux, pour leur dévouement envers les personnes en position de fragilité, ce que nous sommes tous à un moment ou à un autre de notre vie.

Monsieur le Rapporteur a par ailleurs évoqué la nécessité de fixer des seuils au-delà desquels les mesures de restrictions s'appliqueraient, et a contrario en-deçà desquels ces mesures seraient levées. Les mesures ne sont malheureusement pas si simples, et vous le savez.

Il convient tout d'abord de rappeler que le vaccin n'empêchera pas la circulation du virus, mais qu'il la limite considérablement. Cela permet de réduire de près de quatre fois la capacité à être contaminé et la capacité de contaminer. Cela permet aussi de réduire de neuf fois le risque de développer des symptômes graves.

Pris individuellement, les différents taux sont des données utiles, notamment le taux d'incidence et le taux de vaccination, mais ils ne permettent pas de décider du maintien, du renforcement ou de la levée des restrictions en vigueur.

C'est pourquoi, depuis le début de la crise, le Gouvernement tient compte d'un ensemble de données permettant d'intégrer les spécificités de la Principauté, en particulier la grande mixité de flux liée au nombre conséquent de salariés extérieurs à la Principauté.

Je commencerai par évoquer le taux d'incidence qui se situait vers 400 en fin de semaine dernière en Principauté (393 le 3 décembre), alors qu'il était à un niveau légèrement supérieur dans les Alpes-Maritimes (417).

Nous prenons également en considération l'évolution de l'épidémie dans les pays européens, ceux qui nous entourent bien entendu, mais aussi ceux qui génèrent des flux de visiteurs en Principauté. Ainsi, si la France et l'Italie connaissent des taux d'incidence inférieurs à celui de la Principauté (311 pour la France et 149 en Italie), d'autres doivent faire face à une véritable flambée comme l'Autriche (855), les Pays-Bas (861) ou encore la Belgique (783).

Par ailleurs, malgré le nombre croissant de tests, le taux de positivité ne cesse de croître en Principauté passant de 1% début novembre à presque 5% à la fin de ce mois. Ce taux reste tout de même légèrement en-deçà du taux français (5,6%) où pourtant l'on teste beaucoup moins.

De même, le nombre de personnes suivies à domicile a atteint 146 la semaine dernière, des chiffres que nous n'avions plus connus depuis la vague de février dernier.

Alors que le nombre de contaminations augmente très fortement, nous observons que le nombre des personnes hospitalisées et en réanimation augmente lui de manière beaucoup plus modérée, ce qui est une bonne chose pour les personnes contaminées et pour le CHPG. Sur ce point particulier, je veux que les personnes non vaccinées prennent conscience d'une chose très importante : si notre hôpital n'est pas sous tension à ce jour, c'est grâce à ceux qui, en large majorité heureusement, se sont fait vacciner dans l'intérêt collectif. C'est pourquoi, je le répète, il faut qu'une plus grande partie de la population se fasse vacciner. Notre objectif demeure d'atteindre un taux de 90% pour la population des plus de 12 ans. Nous n'en sommes qu'à un peu plus de 65% aujourd'hui, c'est dire la marge de progression qu'il nous reste à combler.

Outre les données relatives à la vaccination que nous avons récemment pu affiner avec l'IMSEE, je veux dire que nous tenons également compte dans nos décisions des perspectives des retours de vacances. J'en profite d'ailleurs pour lancer un appel à la vigilance à l'approche des vacances scolaires de fin d'année, en recommandant fortement à ceux qui auront voyagé de la prudence d'abord et de se faire tester dès leur retour.

C'est donc cette approche globale et équilibrée que le Gouvernement entend continuer à adopter face à l'évolution de l'épidémie, afin d'échanger avec vous au sein du Comité mixte et de proposer ensuite au Prince Souverain des mesures justes et adaptées.

Enfin, je ne reviendrai pas sur les polémiques relatives au retrait du port du masque à l'école, car j'estime que l'évolution de la situation sanitaire nous a donné raison. La Principauté s'est effectivement retrouvée l'espace de trois semaines à un taux d'incidence relativement faible au cours du mois de septembre. Nous savons ce qu'il est advenu ensuite.

Cela aurait été bien pire sans le port du masque à l'école, puisque cette 5^{ème} vague touche particulièrement les jeunes, voire les très jeunes enfants. Si nous n'avions pas maintenu cette mesure, beaucoup de classes auraient dû fermer, ce qui aurait été bien plus préjudiciable pour l'éducation de nos enfants et l'organisation des familles dont les parents travaillent que le fait de porter un masque. Nous sommes responsables et nous l'assumons. Observons que là où le masque à l'école a été enlevé, il a été remis ces dernières semaines. Je parle de la France naturellement.

À l'approche des fêtes de fin d'année, où nous allons revoir des parents, des amis, certains âgés, certains fragiles, nous devons mesurer l'importance d'être vaccinés et d'observer scrupuleusement les gestes barrières. Il nous faut redoubler de prudence et de vigilance pour retrouver une vie normale dès que cela sera possible.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Étant arrivé au terme de mon propos, et dans l'attente de nos échanges, j'espère avoir répondu à l'ensemble des sujets évoqués dans le rapport.

En relisant mon allocution de l'année dernière sur le Budget Primitif 2021, j'ai pu mesurer l'ampleur du chemin parcouru en si peu de temps : l'aide massive aux salariés et aux entreprises a permis un retour rapide de l'activité, la Principauté a retrouvé de manière encadrée de nombreux événements internationaux, comme le Grand-Prix de Formule 1 ou le Yacht Show, les vaccins alors tant espérés sont arrivés, mais malheureusement les variants aussi. Tout n'est pas maîtrisable, mais je crois pouvoir dire que ce qui pouvait l'être a été plutôt bien géré jusqu'ici par un Gouvernement à pied d'œuvre, en concertation constante avec le Conseil National et au service de l'intérêt général.

Les derniers mots de mon allocution portaient d'ailleurs sur un souhait de retour le plus rapide possible à l'équilibre budgétaire et à la croissance. Nous y sommes.

Malgré la situation difficile que nous rencontrons actuellement avec la résurgence de l'alerte sanitaire, je suis heureux de constater que le Gouvernement et le Conseil National partagent toujours la même vision pour forger le Monaco de demain.

Ainsi, des moyens massifs seront consacrés en 2022 au logement, aux grands équipements, au développement du numérique et à la protection de l'environnement, sans oublier bien évidemment l'aide apportée aux salariés et aux entreprises qui seraient à nouveau en difficulté du fait de l'évolution de la crise sanitaire.

Il faut garder ces grandes priorités à l'esprit au moment où va démarrer l'examen de ce projet de Budget Primitif 2022. C'est un budget de rétablissement et d'investissement sur l'avenir. Il va nous permettre de concrétiser les orientations fixées par Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II, au bénéfice des Monégasques, des résidents, des salariés et de l'ensemble de la Principauté.

Je vais citer Winston CHURCHILL, qui, comme chacun sait, appréciait beaucoup la Principauté. Il a dit : « Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté ». Je crois qu'au travers de la situation particulièrement compliquée que nous traversons, nous mettons bien en œuvre la seconde partie de cette célèbre citation.

Je vous remercie.

IV. INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL ET DU MINISTRE D'ÉTAT

M. le Président.-

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers Monégasques, chers résidents, chers amis de la Principauté.

Je vous remercie Monsieur le Ministre d'État pour votre réponse très complète au rapport lui aussi très détaillé et très complet de Balthazar SEYDOUX, qu'il a établi au nom de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale qu'il préside.

Je commencerai ma brève intervention ce soir par ce qui occupe le plus aujourd'hui les esprits et les discussions à Monaco comme partout dans le monde, vous avez choisi, Monsieur le Ministre d'en faire la dernière partie de votre intervention, je veux parler bien sûr de l'évolution de la situation sanitaire et de cette pandémie qui n'en finit plus.

Aujourd'hui je perçois chez nos compatriotes et les résidents un sentiment bien légitime de lassitude. Je tiens à rappeler tout d'abord, que le maintien de la cohésion de notre communauté est un objectif essentiel sur un sujet aussi sensible et aussi clivant. Certaines crispations visibles notamment sur les réseaux sociaux, n'ont pas lieu d'être, et il faut que chacun respecte les opinions de l'autre. J'en appelle à la mesure et à la tolérance, pour préserver ce bien précieux que constitue notre unité nationale. En ce qui me concerne, ma conviction est faite : même si la vaccination n'est pas la seule solution miracle, c'est un moyen qui reste décisif pour diminuer fortement les risques de formes graves de la maladie, et pour limiter les contaminations. Inlassablement, il faut poursuivre la pédagogie, afin d'inciter et de convaincre, sur la base du volontariat, celles et ceux qui n'ont pas encore fait ce choix. À ce sujet, sur le modèle de la vaste campagne de communication pour lutter contre les violences faites aux femmes, devrait selon moi être mis en place un plan de communication ambitieux, professionnel et impactant, pour encourager à la vaccination les résidents et les salariés. D'ailleurs, je crois, Monsieur le Ministre d'État que vous êtes d'accord avec cette ambition, donc travaillons rapidement avec des professionnels dont c'est le métier. L'État monégasque n'a pas encore fait cette campagne de sensibilisation et de

communication qui pourrait, j'en suis convaincu, nous aider plus que nous pouvons le faire vous ou moi, dans des interventions publiques ou que le Gouvernement et le Conseil National peuvent le faire dans des points presse, pour convaincre ceux qui n'ont pas mesuré l'intérêt de la vaccination. Concernant l'indispensable troisième dose de vaccin, que je préfère dénommer « rappel », ce n'est pas pour tout le monde la 3^{ème} dose, si vous avez eu par exemple la COVID-19, ce n'est que la deuxième dose je crois qu'il vaudra donc mieux que l'on parle de « rappel », ce rappel est nécessaire pour maintenir chez les personnes vaccinées un niveau constant de protection, tout comme pour obtenir la validité du pass sanitaire monégasque, en France et en Europe, puisque notre pass n'est valable en France et en Europe que si nous respectons les décisions pour obtenir le pass valable en France. Sur ce point, nous n'avons pas le choix, si nous voulons avoir un pass français et européen en tant que résident de la Principauté de Monaco, nous devons respecter les décisions françaises en matière de rappel. Sur ce point, nous avons constaté des difficultés pour les prises de rendez-vous, liées à une forte demande des résidents dans un délai très court. C'est à la fois une bonne chose, mais c'est vrai qu'en même temps cela nous pose un gros défi au niveau de l'organisation du Centre de vaccination. Je profite d'ailleurs de cette occasion, moi aussi, Monsieur le Ministre d'État, vous l'avez fait je crois qu'on ne le dira jamais assez, je sais que tous les élus partagent ce sentiment, et donc en leur nom à toutes et à tous, nous voudrions aussi remercier l'ensemble des personnes mobilisées au Centre de tests, au Centre de vaccination, mais aussi dans les Services sanitaires de l'État, je pense par exemple à la Direction de l'Action Sanitaire et aussi à toutes les équipes du Département des Affaires Sociales et de la Santé, ainsi qu'au personnel du Centre Hospitalier Princesse Grace. N'oublions pas non plus l'ensemble des médecins en ville, des infirmiers libéraux, ainsi que les pharmaciens qui sont très sollicités depuis maintenant presque deux ans.

Le Conseil National a donc demandé au Gouvernement qui s'y est engagé, à renforcer les moyens en personnels du Centre de vaccination pour que les délais de prises de rendez-vous redeviennent exemplaires comme ils l'ont été jusque-là. Je pense que dans le cadre de l'examen des lignes budgétaires, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé aura sans aucun doute l'occasion de nous apporter, à la fois des bonnes nouvelles et des précisions sur les moyens mis en œuvre pour assurer cette forte demande de rappel de vaccination.

S'il fallait une preuve que la vaccination est efficace, nous pouvons le constater avec le nombre de personnes hospitalisées ou placées en réanimation, par rapport au nombre de cas détectés positifs. Fort heureusement, la courbe des hospitalisations et des cas graves ne suit plus celle des contaminations positives recensées. Pour autant, nous sommes d'accord Monsieur le Ministre, l'objectif est d'éviter encore davantage toute tension hospitalière et bien sûr tout décès lié à la maladie. La vie humaine n'a pas de prix.

Si nous comprenons les restrictions nécessaires pour limiter la propagation du virus, nous attirons aussi l'attention du Gouvernement sur le fait que les conséquences du taux de positivité ont désormais changé. Avec un taux de positivité beaucoup plus faible en début de pandémie, rappelez-vous, début 2020, nous avions beaucoup plus d'hospitalisations, beaucoup plus de cas graves qu'aujourd'hui. C'est pourquoi je le dis, il faut raison garder, il ne faut pas céder à la panique et prendre bien sûr en compte ce nouveau paramètre, les courbes d'hospitalisation et de réanimation, heureusement, ne suivent pas mathématiquement comme au début l'évolution des cas positifs. Je pense que, très objectivement, quand on constate cet état de fait, c'est la démonstration imparable et la plus incontestable que c'est bien la vaccination qui fait la différence aujourd'hui puisque c'est essentiellement la vaccination qui fait que nous ne sommes plus dans la situation où nous étions au début de la pandémie.

Il faudra aussi lorsque la situation le permettra à nouveau, assouplir les mesures comme le port du masque en extérieur et pour nos enfants à l'école, lorsqu'ils sont assis à leur place. Il y a, nous le ressentons au Conseil National, des attentes bien légitimes de la part de nombreux résidents et parents d'élèves en ce sens. Tout le monde devra dans cette attente, en ce moment, évidemment, et jusqu'à ce que la situation de la propagation du virus le permette, tout le monde, maintenant doit faire preuve de sens des responsabilités et de vigilance, en respectant les gestes barrières et les mesures gouvernementales. Si nous sommes favorables, quand les données de la propagation du virus le permettront à la levée de certaines mesures, ce n'est franchement pas le moment et je pense que toute personne raisonnable dans ce pays peut comprendre cette analyse.

J'en viens à présent à ce projet de loi de Budget Primitif 2022.

Je me réjouis dès ce Budget Primitif d'un retour à l'excédent budgétaire, Monsieur SEYDOUX l'a parfaitement bien expliqué tout à l'heure, et vous l'avez d'ailleurs repris dans votre intervention, Monsieur le Ministre d'État. Déjà cette année, en 2021, le Budget Rectificatif était quasiment à l'équilibre. Dans le même temps, nos finances publiques sont d'autant plus saines que notre Fonds de Réserve Constitutionnel ne s'est pas appauvri malgré cette crise historique et s'élève désormais à près de 6 milliards d'euros. Nous avions 5,7 milliards d'euros fin 2019 dans le Fonds de Réserve Constitutionnel, après cette crise historique, nous avons aujourd'hui environ 6 milliards d'euros. Ça peut fluctuer d'un mois à l'autre, mais ce sont les derniers chiffres dont disposent le Conseil National.

En ce qui concerne le Plan National pour le Logement et la pénurie que connaissent encore de nombreux foyers monégasques en matière d'appartements domaniaux, l'année 2022 sera marquée par la première livraison massive de logements neufs avec les près de 200 appartements de Testimonio II.

En 2023, avec les opérations Testimonio II *bis*, Palais Honoria et Grand Ida, ce seront encore 400 appartements neufs construits supplémentaires qui seront livrés et tous les foyers monégasques dont la situation le justifie seront alors bien logés dans leur pays.

Pour autant, le retard qu'a pris le Gouvernement dans la destruction et la reconstruction du Bel Air dont la livraison des 200 logements neufs était annoncée initialement lorsque le Plan National pour le Logement a été présenté en mars 2019, pour 2024, et aujourd'hui probablement 2026, décalage de deux ans, nous amène à devoir décider de nouvelles opérations pour 2024 et 2025. Faute de quoi, ces deux années verraient de nouveau un début de pénurie s'installer, ce que personne ne veut.

Ceci m'amène à renouveler un constat Monsieur le Ministre, que j'avais déjà eu l'occasion de formuler à l'occasion du Budget Rectificatif 2021 en octobre dernier. S'il n'y a pas de divergence de fond entre nos deux Institutions sur les principales décisions en cours pour l'avenir du pays, trop souvent encore, selon nous, le Gouvernement tarde à prendre des décisions et des engagements précis.

Prenons l'exemple de l'opération du Palais Honoria. Nous demandons la surélévation de ce projet pour gagner plusieurs dizaines de logements en compensation de la situation dont je viens de parler. Vous nous dites dans votre réponse, je vous cite : « *la possibilité de surélever le bâtiment est effectivement étudiée* ». Possibilité étudiée.

De même, concernant les projets de deux nouveaux immeubles domaniaux demandés par les élus, toujours pour compenser ce retard du Bel Air, sur la parcelle dite Grande Bretagne et dans le cadre de l'opération Les Lierres / Nathalie. Vous nous dites je vous cite : « *les dispositions seront prises pour que ces opérations soient livrées dans les meilleurs délais. Une cinquantaine de logements pour chacune de ces deux opérations, pourrait être livrée.* » Vous parlez au conditionnel et vous ne donnez aucun délai.

Je pourrais également vous faire la même remarque pour la création d'une société foncière d'État, afin que notre pays puisse mieux maîtriser des opérations construites sur des terrains ou des immeubles qui appartiennent à l'État. Vous nous répondez je vous cite : « *plusieurs solutions existent dont il conviendra d'apprécier les avantages et les inconvénients* ».

C'est exactement la même réponse qu'en octobre dernier, tout comme d'ailleurs pour la construction d'une opération dédiée pour les Enfants du Pays, promise faut-il le rappeler depuis dix ans par le Gouvernement. Il s'agit de reconstruire un petit immeuble sur l'emprise de la villa « Les Lucioles ».

Sur ce point-là encore vous nous dites Monsieur le Ministre, je vous cite toujours : « *je voudrais simplement confirmer ce soir notre intention de réaliser une opération dédiée aux Enfants du Pays sur le site de la villa « Les Lucioles »* ». Nous venons d'écouter votre déclaration, nous avons le texte sous les yeux, je n'ai fait que recopier la phrase qui figure dans votre déclaration.

S.E. Monsieur le Ministre d'État.- Ce n'est pas celle qui a été prononcée.

M. le Président.- Ce n'est pas celle qui a été prononcée ? Votre texte, que j'ai sous les yeux, ce n'est pas ce que vous avez lu dites-vous, vous avez écrit au Conseil National vendredi soir, nous avons reçu votre réponse écrite : « *je voudrais simplement confirmer notre intention de réaliser une opération dédiée aux Enfants du Pays sur le site de la Villa Les Lucioles* », je vous en prie, dites-nous ce que vous avez dit ce soir, honnêtement je n'ai pas noté.

S.E. Monsieur le Ministre d'État.- Il faut remplacer le mot « intention » par « volonté ».

M. le Président.- « *je voudrais simplement confirmer ce soir notre volonté de réaliser une opération dédiée aux Enfants du Pays sur le site de la villa « Les Lucioles »* », comme ça nous avons bien repris vos propos. Mais alors ça ne change strictement rien à la phrase qui suit dans ma déclaration, puisque je vous repose ce soir, à nouveau la même question qu'en octobre : « *quand les travaux commenceront-ils, combien d'appartements seront disponibles pour les Enfants du Pays, et selon quelles modalités de financement et de construction, allez-vous procéder ?* », ce soir nous n'avons toujours pas la réponse.

Toutes ces attentes des élus dans ce domaine, Monsieur le Ministre, j'espère que le Gouvernement y apportera des réponses concrètes à l'occasion de ces séances budgétaires. Nous allons y revenir lorsque les chapitres de ce budget nous permettront bien sûr d'approfondir tous ces sujets et toutes ces questions.

En ce qui concerne le centre de tri et de valorisation des déchets qui se substituera à l'actuelle usine d'incinération, je souligne en revanche et avec satisfaction, qu'après notre vote symbolique qui sonnait comme un signal fort lors du Budget Rectificatif, une réunion plénière d'étude a été organisée par le Gouvernement, elle s'est tenue le 22 novembre dernier en présence du Gouvernement, des élus et des dirigeants de la SMEG et de la SMA. Pour la première fois a été présenté un projet concret et planifié, permettant de trier les plastiques, de réduire considérablement les émissions nocives, jusqu'à dix fois au-dessous des normes européennes, et de respecter nos engagements en matière de réduction de gaz à effet de serre. C'est une très bonne nouvelle, il s'agira désormais pour le Gouvernement de respecter le planning de mise en œuvre et de construction sur l'îlot Charles III, et bien sûr de maîtriser l'enveloppe budgétaire très importante qu'il conviendra de ne pas dépasser.

Il y a d'ores et déjà au moment d'aborder ces séances budgétaires, d'autres motifs de satisfaction pour le Conseil National.

En ce qui concerne la SBM, il faut tout d'abord se réjouir des meilleurs résultats tant dans le domaine des jeux que de l'hôtellerie, même si bien sûr il faut rester prudents vu les restrictions possibles à venir concernant les possibilités de voyager. En plus de la décision de restructurer le Café de Paris et donc de moderniser et de valoriser l'outil d'exploitation, nous pourrons aussi compter sur une école des jeux qui comptera finalement vingt élèves, alors qu'elle était prévue initialement pour seulement douze. C'est ce que nous demandions à la fois pour les compatriotes et personnes prioritaires concernées, mais aussi pour compenser les départs à la retraite et répondre à une demande qui nous semble légitime de la part des représentants syndicaux des jeux.

En ce qui concerne les fonctionnaires, les agents de l'État et de la Commune, actifs et retraités, nous nous réjouissons de la reconduction de leur prime de fin d'année sous forme de bon d'achat à Monaco, avec le renouvellement de l'opération Carlo, qui permettra aussi de continuer à soutenir le commerce en Principauté.

Monsieur le Ministre, nous aurons aussi un rendez-vous en début d'année pour évaluer ensemble le taux d'inflation et s'assurer du maintien de leur pouvoir d'achat, puisque nous partageons le même objectif, celui de ce maintien justement. Et nous sommes tous d'accord, les 1,3 % d'augmentation accordés jusqu'à présent seront évidemment insuffisants par rapport à la reprise de l'inflation. Toujours au titre des motifs de satisfaction, il y a enfin un accord précis concernant un test relatif à la gratuité des bus. Je crois que les élus de cette mandature ne boudront pas leur plaisir, ce soir. Dans sa réponse, le Ministre d'État nous donne des garanties sur les deux mois que nous demandions, qui seront bien consécutifs pour le test et non pas séparés, il nous propose une date qui n'est pas tout à fait celle que l'on aurait choisie, mais franchement on a toujours dit que sur ce point nous étions ouverts à vos propositions et je vous propose que nous retenions ces propositions du Gouvernement pour annoncer clairement à tous ceux qui comme nous dans ce pays espèrent un jour que ce test démontre l'intérêt de la gratuité des bus : ce sera donc en octobre et novembre 2022 sur l'ensemble des lignes de bus de la Compagnie des Autobus de Monaco qu'un test de gratuité pourra être effectué. Bien sûr, vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, il s'agit pour qu'il n'y ait pas de polémique possible entre nous, de définir ensemble, au préalable, les critères qui permettront de déterminer si l'essai est concluant, et vous avez raison, il faut faire ce travail avant le test.

Monsieur le Ministre, le rapport de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, dont je partage bien sûr l'intégralité des analyses, ainsi que votre réponse à celui-ci ayant déjà été très exhaustifs, je m'en tiendrai à ces quelques points avant de donner la parole à l'ensemble de mes collègues dans le cadre de leurs interventions de politique générale.

J'ajouterai simplement pour conclure, que la relation institutionnelle entre le Gouvernement et le Conseil National est saine et globalement efficace. Évidemment, et c'est par nature nécessaire, nous ne sommes pas toujours d'accord, mais nous travaillons ensemble, en partenaires institutionnels, pour trouver les solutions les meilleures pour les Monégasques et les résidents. Il s'agit aussi par nos échanges de renforcer sans cesse notre modèle économique et social, ainsi que notre attractivité. Dans cette période si particulière, c'est plus que jamais essentiel.

Pour autant nous attendons de ces débats, de la part du Gouvernement, des engagements parfois plus clairs et des décisions enfin prises, assorties d'un calendrier précis, sur un certain nombre de dossiers que nous aborderons plus en détails, lors de l'examen de différentes lignes budgétaires qui sont justement mises chacune au vote de l'Assemblée pour cela, pour que nous puissions les approfondir au moment où nous les abordons.

Je vous remercie de votre attention.

LOI

Loi n° 1.519 du 23 décembre 2021 portant fixation du budget général primitif de l'exercice 2022.

ALBERT II
PAR LA GRÂCE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons sanctionné et sanctionnons la loi dont la teneur suit, que le Conseil National a adoptée dans sa séance du 16 décembre 2021.

ARTICLE PREMIER.

Les recettes affectées au budget de l'exercice 2022 sont évaluées à la somme globale de 1.889.171.100 € (État « A »).

ART. 2.

Les crédits ouverts pour les dépenses du budget de l'exercice 2022 sont fixés globalement à la somme maximum de 1.886.281.800 €, se répartissant en 1.020.608.800 € pour les dépenses ordinaires (État « B ») et 865.673.000 € pour les dépenses d'équipement et d'investissements (État « C »).

ART. 3.

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor sont évaluées à la somme globale de 70.716.600 € (État « D »).

ART. 4.

Les crédits ouverts au titre des Comptes Spéciaux du Trésor pour l'exercice 2022 sont fixés globalement à la somme maximum de 129.642.100 € (État « D »).

ART. 5.

Est adopté le programme d'équipement public annexé au document du Budget, arrêtant les opérations en capital à réaliser au cours des trois années à venir.

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.

Fait en Notre Palais à Monaco, le vingt-trois décembre deux mille vingt-et-un.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :*

J. BOISSON.

Le dossier législatif figurera en annexe d'un prochain Journal de Monaco.

ÉTAT « A »

TABLEAU DES VOIES ET MOYENS APPLICABLES AU BUDGET DE L'EXERCICE 2022

CH.1-PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT

A - DOMAINE IMMOBILIER		450 724 200
B - MONOPOLES	1) MONOPOLES EXPLOITES P/ETAT	41 448 600
B - MONOPOLES	2) MONOPOLES CONCEDES	48 404 800
		89 853 400
C - DOMAINE FINANCIER		52 817 500

593 395 100

CH.2-PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

34 373 000

34 373 000

CH.3-CONTRIBUTIONS

1) DROITS DE DOUANE	45 000 000
2) TRANSACTIONS JURIDIQUES	184 152 000
3) TRANSACTIONS COMMERCIALES	898 300 000
4) BENEFICES COMMERCIAUX	132 900 000
5) DROITS DE CONSOMMATION	1 051 000

1 261 403 000

TOTAL ETAT "A" -->

1 889 171 100

ÉTAT « B »

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2022

SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE

CH.1 -SAS PRINCE SOUVERAIN	10 500 000
CH.2 -MAISON DE SAS LE PRINCE	2 435 000
CH.3 -CABINET DE SAS LE PRINCE	6 840 000
CH.4 -ARCHIVES & BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER	630 900
CH.6 -CHANCEL.ORDRES PRINCIER	155 000
CH.7 -PALAIS DE SAS LE PRINCE	29 336 000

49 896 900

49 896 900

ÉTAT « B »

**TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2022**
SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

CH.1 -CONSEIL NATIONAL	5 664 300
CH.2 -CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	347 500
CH.3 -CONSEIL D'ETAT	46 000
CH.4 -COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES	295 800
CH.5 -COMMISSION DE CONTROLE DES ACTIVITES FINANCIERES	825 000
CH.6 -COMMISSION DE CONTROLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES	1 512 300
CH.7 -HAUT COMMISSARIAT A LA PROTECTION DES DROITS, DES LIBERTES ET A LA MEDIATION	518 000
CH.8 -CONSEIL DE LA MER	9 000
	9 217 900

9 217 900

SECT.3 - MOYENS DES SERVICES**A) MINISTERE D'ETAT**

CH.1 -MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	6 001 800
CH.2- DIRECTION DES PLATEFORMES ET DES RESSOURCES NUMERIQUES	1 347 200
CH.3-INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION	343 500
CH.4 -DIRECTION DE LA COMMUNICATION	5 872 800
CH.5 -DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES	2 839 700
CH.6 -CONTROLE GENERAL DES DEPENSES	1 043 000
CH.7 -DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE	7 675 000
CH.8 - AGENCE MONEGASQUE DE SECURITE NUMERIQUE	1 593 500
CH.9 -SERVICE CENTRAL ARCHIVES & DOC.ADMINISTRATIVE	230 000
CH.10-PUBLICATIONS OFFICIELLES	1 101 800
CH.11-DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	9 542 800
CH.12-DIRECTION DES SERVICES NUMERIQUES	1 344 300
CH.13 -INSTITUT MONEGASQUE DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES	513 600
	39 449 000

B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION

CH.15 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	2 509 900
CH.16 -POSTES DIPLOMATIQUES	11 773 900
CH.17 -DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMAT. & CONSULAIRES	981 100
CH.19 -DIRECTION DE LA COOPER. INTERNATIONALE	925 000
	16 189 900

ÉTAT « B »

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2022**C) DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR**

CH.20 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	1 624 500
CH.21 -FORCE PUBLIQUE CARABINIERS	7 383 800
CH.22 -SURETE PUBLIQUE DIRECTION	34 774 000
CH.23 -THEATRE DES VARIETES	339 900
CH.24 -AFFAIRES CULTURELLES	1 060 500
CH.25 -MUSEE D'ANTHROPOLOGIE	686 200
CH.26 -CULTES	2 620 300
CH.27 -EDUCATION NATIONALE DIRECTION	10 201 000
CH.28 -EDUCATION NATIONALE LYCEE	8 759 500
CH.29 -EDUCATION NATIONALE COLLEGE CHARLES III	9 622 600
CH.30 -EDUCATION NATIONALE ECOLE SAINT-CHARLES	2 964 800
CH.31 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DE FONTVIEILLE	1 927 000
CH.32 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DE LA CONDAMINE	1 898 300
CH.33 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DES REVOIRES	1 763 200
CH.34 -EDUCATION NATIONALE LYCEE TECHNIQUE	6 890 500
CH.36 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DU PARC	1 106 600
CH.37 -EDUCATION NATIONALE PRE-SCOLAIRE CARMES	1 026 800
CH.40 -EDUCATION NATIONALE CENTRE AERE	801 700
CH.41 -EDUCATION NATIONALE ECOLE LE STELLA	1 101 600
CH.42 -EDUC.NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION	274 100
CH.43 -EDUC.NATIONALE - CENTRE DE FORM. PEDAGOGIQUE	1 185 400
CH.46 -EDUCATION NATIONALE STADE LOUIS II	11 934 600
CH.47 -INSTITUT DU PATRIMOINE	459 300
CH.48 -FORCE PUBLIQUE POMPIERS	9 911 100
CH.49 -AUDITORIUM RAINIER III	915 000

121 232 300

ÉTAT « B »**TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2022****D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE**

CH.50 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	1 721 000
CH.51 -BUDGET ET TRESOR DIRECTION	1 395 800
CH.52 -BUDGET ET TRESOR TRESORERIE	699 800
CH.53 -SERVICES FISCAUX	3 072 000
CH.54 -ADMINISTRATION DOMAINES	2 111 900
CH.55 -EXPANSION ECONOMIQUE	3 399 600
CH.57 -TOURISME ET CONGRES	10 329 500
CH.59 -POSTES ET TELEGRAPHES	16 088 000
CH.60 -REGIE DES TABACS	5 236 900
CH.61 -OFFICE DES EMISSIONS DE TIMBRES-POSTE	2 690 600
CH.62 -DIRECTION DE L'HABITAT	724 500
CH.63 -CONTROLE DES JEUX	556 000
CH.64 -SERVICE D'INFO. SUR LES CIRCUITS FINANCIERS	2 031 500
CH.65 -MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES	631 700

50 688 800**E) DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE**

CH.66 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	1 574 000
CH.67 -DIRECTION DE L'ACTION SANITAIRE	9 027 300
CH.68 -DIRECTION DU TRAVAIL	1 927 900
CH.69 - PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT	2 095 000
CH.70 -TRIBUNAL DU TRAVAIL	165 000
CH.71 -D.A.S.O - FOYER DE L'ENFANCE	1 735 000
CH.72 -INSPECTION MEDICALE	315 900
CH.73 -CENTRE MEDICO-SPORTIF	306 000
CH. 74 -DIRECTION DE L'ACTION ET DE L'AIDE SOCIALES	4 368 000

21 514 100

ÉTAT « B »

**TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2022**
F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

CH.75 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	2 734 700
CH.76 -DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	5 469 100
CH.78 -DIRECTION AMENAGEMENT URBAIN	18 598 600
CH.85 -SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION	1 881 300
CH.86 -SERVICE DES PARKINGS PUBLICS	23 537 300
CH.87 -AVIATION CIVILE	2 337 600
CH.88 -SERVICE DE MAINTENANCE DES BATIMENTS PUBLICS	2 318 100
CH.89 - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1 985 800
CH.90 -DIR. AFFAIRES MARITIMES	1 056 500
CH.93 -DIR. DE LA PROSPECTIVE, L'URBANISME ET DE LA MOBILITE	2 145 300

62 064 300**G) SERVICES JUDICIAIRES**

CH.95 -DIRECTION	3 205 200
CH.96 -COURS ET TRIBUNAUX	8 339 000
CH.97 -MAISON D'ARRET	3 409 700

14 953 900**326 092 300****SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.**

CH.1 -CHARGES SOCIALES	124 543 900
CH.2 -PRESTATIONS & FOURNITURE	27 317 000
CH.3 -MOBILIER ET MATERIEL	8 224 700
CH.4 -TRAVAUX	7 283 300
CH.5 -TRAITEMENTS-PRESTATIONS	1 263 000
CH.6 -DOMAINE IMMOBILIER	42 204 500
CH.7 -DOMAINE FINANCIER	409 500

211 245 900**211 245 900****SECT.5 - SERVICES PUBLICS**

CH.1 -ASSAINISSEMENT	29 381 000
CH.2 -ECLAIRAGE PUBLIC	3 640 000
CH.3 -EAUX	1 615 000
CH.4 -TRANSPORTS PUBLICS	11 114 500
CH.5 -COMMUNICATIONS	220 000

45 970 500**45 970 500**

ÉTAT « B »**TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2022****SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES****I-COUVERTURE DEFICITS BUDGET. COMMUNE ET ETABL. PUBLICS**

CH.1 -BUDGET COMMUNAL	58 799 900
CH.2 -DOMAINE SOCIAL	68 846 000
CH.3 -DOMAINE CULTUREL	12 332 400

139 978 300**II-INTERVENTIONS**

CH.4 - DOMAINE INTERNATIONAL ET COOPERATION	28 921 400
CH.5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL	51 903 400
CH.6 - DOMAINE SOCIAL ET SANITAIRE	45 835 300
CH.7 - DOMAINE SPORTIF	8 139 400

134 799 500**III-MANIFESTATIONS**

CH.8 - ORGANISATION MANIFESTAT	46 144 400
--------------------------------	------------

46 144 400**IV-INDUSTRIE-COMMERCE-TOURISME**

CH.9 - AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME	28 902 100
CH.10 - DEVELOPPEMENT DURABLE	28 361 000

57 263 100**378 185 300****TOTAL ETAT "B" -->****1 020 608 800**

ÉTAT « C »**TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET D'ÉQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2022****SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS**

CH.1 -GRANDS TRAVAUX-URBANISME	128 265 000
CH.2 -EQUIPEMENT ROUTIER	18 110 000
CH.3 -EQUIPEMENT PORTUAIRE	26 185 000
CH.4 -EQUIPEMENT URBAIN	12 751 000
CH.5 -EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	414 701 000
CH.6 -EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS	67 387 000
CH.7 -EQUIPEMENT SPORTIF	25 746 000
CH.8 -EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	107 528 000
CH.9 -INVESTISSEMENTS	45 000 000
CH.11-EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE	20 000 000

TOTAL ETAT "C" --> 865 673 000

ÉTAT « D »
COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR - EXERCICE 2022

	DEPENSES	RECETTES
80-COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES	1 000 000	3 200 000
81-COMPTES DE COMMERCE	3 532 000	5 295 500
82-COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES	100 005 000	43 287 500
83-COMPTES D'AVANCES	17 182 000	15 980 000
84-COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT	3 248 100	1 620 000
85-COMPTES DE PRETS	4 675 000	1 333 600
TOTAL ETAT "D" -->	129 642 100	70 716 600

PROGRAMME TRIENNAL D'EQUIPEMENT PUBLIC 2022 / 2023 / 2024															
ARTICLE (ou sous article)	a	b	c	d	CREDITS D'ENGAGEMENT			e	f	CREDITS DE PAIEMENT				m	
					CREDIT GLOBAL au 01/01/2021	CREDIT GLOBAL au 01/01/2022	CREDITS DEBLOQUES au 01/01/2021			TOTAL (e)	CREDITS DISPONIBLES f=d-e	g	h		i
MONTANTS EN EUROS, ARRONDIS AU MILLIER D'EUROS POUR LES REPORTS															
				CREDIT GLOBAL		CREDITS DEBLOQUES	TOTAL (e)	CREDITS DISPONIBLES	g	h	i	j	k	l	m
				2021	2022	au 01/01/2022	au 01/01/2021	f=d-e	2021	2021	2021	2022	2023	2024	>2024
CH.1 - GRANDS TRAVAUX-URBANISME															
701.905		AMELIORATION ACCES OUEST	27.00	37.50	2.90	24.60	1.03	1.85	2.59	2.10	6.00	6.00	9.78		
701.906		GALERIE SECURITE RAINIER III	64.00	65.30	0.30	65.00	0.00	0.80	0.80	1.80	2.80	10.00	49.90		
701.907/1		AMEL. SECUR. TUNNELS ROUTIERS II	5.00	5.00	0.75	4.25	0.13	0.70	11.00	1.20	1.80	1.00	0.10		
701.913/2		URB.SNCF-SOCLE CHARLES III	120.00	670.00	45.39	624.61	17.07	11.00	2.00	21.00	27.00	25.00	568.93		
701.913/3		URB.SNCF-ILOT CANTON	70.50	70.72	70.47	0.25	68.49	2.00	2.00	0.22	-	-	0.01		
701.913/4		URB.SNCF-ILOT RAINIER III	168.70	168.71	166.57	2.14	165.86	0.70	2.25	0.37	0.00	0.00	0.00		
701.913/7		URB.SNCF-ILOT PASTEUR	483.00	506.70	416.62	90.08	150.78	70.00	82.00	89.00	44.00	41.92	7.33		
701.997		AMELIORATION RESEAU FERROV.	11.46	11.46	2.08	9.38	1.52	-	0.61	1.00	1.00	1.00	7.33		
		SOUS TOTAL 01	949.66	1 925.39	705.07	820.32	404.91	87.05	102.02	125.52	127.97	87.00	677.98		
CH.2 - EQUIPEMENT ROUTIER															
702.903/1		MOBILITE PIEDONNE	40.00	40.00	18.66	21.34	15.16	3.80	5.20	3.30	6.00	3.10	7.24		
702.905		CIRM & EQUIPEMENTS ASSOCIES	16.79	25.84	12.95	12.89	6.63	3.35	4.85	3.56	5.49	3.80	1.51		
702.906		PARKING DU PORTIER	27.64	28.43	27.63	0.80	26.50	1.03	1.13	0.80	-	0.00	0.00		
		SOUS TOTAL 02	84.43	94.27	59.24	35.03	48.30	6.18	11.18	7.66	11.49	6.90	6.74		
CH.3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE															
703.901		REPAR. OUVR. MARIT. & PORTUAIRES	35.30	37.90	33.26	4.64	18.88	11.70	10.70	6.50	1.27	0.55	0.00		
703.903		SUPERSTRUCT. DIGUES NORD & SUD	23.00	23.00	17.05	5.95	16.90	0.30	0.51	0.20	0.10	0.10	5.19		
703.940/5		URBANISATION EN MER - ETUDES	24.72	24.82	19.92	4.90	16.09	1.37	2.55	1.70	1.96	1.39	1.53		
703.951		AMENAGEMENT DU LARVOTTO	113.00	129.00	106.57	22.43	50.86	44.00	61.40	14.74	2.00	0.00	0.00		
		SOUS TOTAL 03	196.02	214.72	176.80	37.92	102.72	57.37	75.16	23.14	4.93	2.04	6.72		
CH.4 - EQUIPEMENT URBAIN															
704.907		GALENTREPOS, DECHETS RADIOACT	5.50	5.70	0.75	4.95	0.40	1.50	0.50	1.90	1.60	0.10	1.20		
704.920/1		EGOUTS TRIENNAL	8.95	9.00	8.90	0.10	7.66	1.13	1.13	0.05	0.05	0.11	-		
704.928/1		HELIPORT EXTENSION (RENOV)	80.30	66.23	11.11	55.12	6.13	2.30	2.87	2.30	6.00	5.00	43.93		
704.983/1		TELESURVEILLANCE EXTENSION	10.19	10.19	5.86	4.33	5.96	1.40	1.49	0.95	0.28	0.29	1.62		
704.991		RESERVOIR D'EAU	9.50	9.50	7.80	1.60	2.52	3.50	3.50	3.00	0.46	-	-		
704.993		UVET	56.00	377.00	3.43	373.57	1.88	0.60	1.00	0.60	1.00	1.00	371.52		
		SOUS TOTAL 04	170.44	477.62	37.96	439.66	24.15	10.43	10.49	8.80	9.42	6.50	416.28		
CH.5 - EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL															
705.907		GRAND IDA	337.00	352.00	289.37	62.63	72.55	93.00	94.04	70.00	86.00	23.41	-		
705.908		OPERATIONS DOM. INTERMEDIAIRES	130.60	140.15	132.83	7.32	102.76	13.00	14.00	8.00	9.50	4.00	1.89		
705.908/1		OPERATIONS DOM. INTERMED. (2)	73.00	73.00	10.27	62.74	9.43	6.00	0.65	-	3.00	3.00	56.92		
705.914		OPERATION LE MASHONRIA	85.40	87.30	84.36	2.92	35.22	19.50	20.10	22.50	9.48	-	-		
705.917		OPERATION LE BEL AIR	260.00	309.00	30.62	278.38	7.12	11.00	11.00	24.00	45.00	70.00	151.88		
705.919		LIERRES/DESCLAVT ANNONCIADE II	20.00	20.00	0.60	19.40	0.01	2.00	2.96	1.60	10.40	5.01	-		
705.930/1		CTRE GERONTOLOG.CENTR.ENERGIE	214.17	214.20	213.84	0.36	213.43	0.47	0.71	0.05	-	-	0.00		
705.930/7		CHPG MAIN TIEN & NIVEAU	135.50	145.50	94.53	50.97	77.27	10.70	12.78	11.00	22.00	11.00	21.24		
705.932/1		REHABIL./RECONST. CAP FLEURI	162.50	170.60	90.04	80.56	58.50	17.00	27.00	15.00	22.00	20.00	28.10		
705.940		TRAVAUX DOMAINES	73.56	82.59	41.14	41.45	34.56	8.43	11.55	5.53	8.00	8.00	14.94		
705.946		OPE. TESTIMONIO II ET II BIS	577.80	590.80	265.59	325.21	159.69	55.00	67.78	247.30	115.30	0.73	-		
705.949		FOYER A.M.A.P.E.I. DEVS	2.00	2.00	0.94	1.07	0.50	0.50	0.50	0.50	1.00	-	-		
		SOUS TOTAL 05	2 080.43	2 187.14	1 254.15	932.99	770.56	236.60	263.09	411.49	321.89	145.15	274.98		

PROGRAMME TRIENNAL D'EQUIPEMENT PUBLIC 2022 / 2023 / 2024												
ARTICLE (ou sous article)	DESIGNATION DES OPERATIONS	CREDITS D'ENGAGEMENT						CREDITS DE PAIEMENT				
		CREDIT GLOBAL au 01/01/2021	CREDIT GLOBAL au 01/01/2022	CREDITS DEBLOQUES au 01/07/2021	CREDITS DISPONIBLES f=d-e	Cumul des depenses a fin 2020	BUDGET PRIMITIF 2021	BR 2021 + REPORTS	2022	2023	2024	>2024
		c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
CH.6 -EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS												
706.904	RENOVATION DU PALAIS PRINCIER	40,00	40,00	12,61	27,39	8,80	4,00	8,31	3,00	6,63	6,63	6,63
706.905	ENTREE - VILLE JARDIN EXOTIQUE	224,35	234,30	213,19	21,11	158,62	21,00	26,50	37,50	10,48	1,20	0,00
706.906	SOCIETE PROTECTICE ANIMAUX	10,00	10,20	0,77	9,43	0,26	0,80	0,80	3,00	3,20	2,94	0,00
706.902	GRIMALDI FORUM-GROSSES RENOV	7,10	7,19	6,90	0,29	5,36	0,96	1,12	0,71	0,01	-	0,00
706.903	GRIMALDI FORUM-EXTENSION URBANIER	76,60	76,60	76,60	0,00	76,60	2,00	4,10	21,25	33,75	17,50	-
	SOUS TOTAL 06	281,45	362,29	233,47	134,82	173,03	28,76	40,83	65,46	54,07	28,27	6,63
CH.7 -EQUIPEMENT SPORTIF												
707.914/5	REHABILITATION STADE LOUIS II	15,86	16,64	14,59	2,06	14,21	0,58	0,58	0,42	0,61	0,49	0,35
707.914/6	GROS TRAVAUX STADE LOUIS II	355,00	369,30	74,51	284,79	61,78	7,50	12,50	8,00	6,33	12,00	269,69
707.994	EXTENSION QUAI ALBERT TIER	145,00	151,00	130,07	20,93	109,64	20,00	16,95	4,41	13,55	12,49	287,04
	SOUS TOTAL 07	513,86	536,94	219,16	317,78	185,64	28,08	33,08	25,37	13,35	12,49	287,04
CH.8 -EQUIPEMENT ADMINISTRATIF												
708.904/2	TRANSITION NUMERIQUE	461,55	463,18	148,88	344,20	98,12	45,39	52,07	54,00	54,00	48,00	187,00
708.905	RES. RADIO NUMERIQUE DE L'ADM.	11,00	11,00	10,06	0,94	9,37	0,07	0,88	0,13	0,23	0,13	0,26
708.908	PLAN NUMERIQUE SCOLAIRE	29,00	38,44	8,49	29,95	3,61	2,35	2,35	3,90	4,19	4,88	19,52
708.913	SURELEVATION SURETE PUBLIQUE	45,67	56,08	8,89	47,19	3,73	16,20	17,48	15,00	11,65	4,87	3,35
708.916	ACCESSIBILITE PMR	8,50	2,60	2,60	5,90	0,50	1,50	2,00	1,70	2,00	1,60	0,70
708.945	ACQUISIT.EQUIPEMENTS POMPIERS	7,47	7,47	7,27	0,20	5,63	0,40	1,24	0,40	-	-	-
708.945/1	ACQUISIT.EQUIPEMENTS POMPIERS (2)	7,52	8,42	8,42	8,42	8,42	0,37	0,62	0,32	0,82	1,03	5,62
708.946	SECURITE NATIONALE	24,33	34,14	13,90	20,24	4,98	4,98	6,09	4,96	6,65	6,65	-
708.947	SECURITE NATIONALE	9,12	9,94	7,82	2,12	7,13	1,05	1,55	1,06	0,20	-	0,00
708.979/2	TRAVAUX SMBP-BATIMENTS PUBLICS	33,64	35,10	31,59	3,51	28,50	4,17	4,32	2,07	0,18	-	0,03
708.979/3	TVX SMBP-BATIMENTS PUB. 2019	12,10	14,32	5,20	9,12	2,80	4,95	3,66	5,37	2,34	0,05	0,10
	SOUS TOTAL 08	649,90	716,59	244,80	471,79	169,47	81,42	92,25	88,90	82,26	97,11	216,58
CH.9 -INVESTISSEMENTS												
709.991	ACQUISITIONS	205,00	205,00	51,84	153,16	28,39	25,00	30,14	25,00	25,00	25,00	71,47
709.996	RACHATS AU FRC	800,00	800,00	624,72	175,28	624,72	10,00	10,00	-	20,00	20,00	125,28
709.997	NOUVEAU CHIPS	888,00	965,00	395,00	570,00	395,00	-	10,00	20,00	45,00	45,00	450,00
	SOUS TOTAL 09	1 893,00	1 970,00	1 071,56	898,44	1 068,10	35,00	50,14	45,00	90,00	90,00	646,76
CH.11-EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE												
711.966	CENTRE COMMERCIAL FONTVIEILLE	300,00	365,00	11,99	353,01	8,57	10,00	17,03	20,00	35,00	50,00	234,40
	SOUS TOTAL 11	300,00	365,00	11,99	353,01	8,57	10,00	17,03	20,00	35,00	50,00	234,40
	TOTAL GENERAL	7 119,19	8 465,96	4 014,20	4 441,76	2 935,45	562,89	695,26	821,33	750,37	495,45	2 758,11
Depenses compte de depot 400.0510 NCHPG		888,00	965,00	288,29	676,71	197,05	50,00	50,00	60,00	65,00	78,00	508,95



imprimé sur papier recyclé
 IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
 GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

